

mémoire d'étude / janvier 2016

Diplôme de conservateur de bibliothèque

La valorisation du patrimoine écrit et graphique des bibliothèques auprès des enfants

Sophie Pilaire

Sous la direction de Jocelyne Deschaux
Directrice du réseau des médiathèques du Grand Albigeois

Remerciements

Je remercie ma directrice de mémoire Jocelyne Deschaux, directrice du réseau des médiathèques du Grand Albigeois, pour sa disponibilité et sa bienveillance.

Je remercie également Justine Dujardin, responsable des fonds anciens et patrimoniaux à la bibliothèque Mériadeck de Bordeaux, à l'origine de ce beau sujet, et Yvan Hochet, conservateur au Service commun de la documentation de l'Université de Poitiers, attentif à me transmettre des informations glanées au fil de sa veille professionnelle.

Je remercie enfin tous les professionnels d'institutions culturelles, passionnés par le patrimoine et sa transmission, qui ont accepté de répondre à mes questions et ont ainsi contribué à mes recherches.

Résumé :

Après l'inventaire et la préservation, la valorisation du patrimoine écrit et graphique est une des missions des bibliothèques. Les enfants sont un des publics potentiels que les services d'archives et les musées ont approché depuis longtemps. Suivant ces précurseurs, les bibliothèques organisent aujourd'hui des formes variées de valorisation auprès des scolaires, de la famille, et aussi dans le cadre récent des temps d'activités périscolaires. Les objectifs poursuivis sont autant la transmission de connaissances que la constitution d'une identité citoyenne de chaque enfant. La réflexion autour du jeune public dynamise ainsi les politiques patrimoniales et favorise l'exploration de nouvelles pistes, notamment autour du jeu et des fonds numérisés.

Descripteurs :

Patrimoine écrit

Diffusion de la culture

Musées

Services d'archives

Bibliothèques – Activités culturelles

Bibliothèques et écoles

Bibliothèques et famille

Jeux éducatifs

Patrimoine écrit – Numérisation

Abstract :

After inventory and preservation, making written and graphic heritage known is one of the missions of libraries. Children are a potential audience that archives and museums receive for a long time. Today, libraries develop different ways of receiving schoolchildren, families and also children in the new context of perischool activities. They aim to transmit a knowledge and to help every child to build his cultural identity. Young audience gives a boost to heritage policies and encourages innovation, particularly concerning game and digitization.

Keywords :

Cultural property

Culture diffusion

Museums

Archives

Libraries – Cultural programs

Libraries and schools

Libraries and families

Educational games

Digital preservation

Droits d’auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
1. L'EXEMPLE DES ARCHIVES ET MUSÉES.....	15
1.1. des valeurs de partage.....	15
<i>1.1.1. la valorisation des collections.....</i>	<i>15</i>
<i>1.1.2. la notion de transmission.....</i>	<i>17</i>
1.2. des contextes et une présence clairement posés.....	19
<i>1.2.1. des missions inscrites dans la loi.....</i>	<i>19</i>
<i>1.2.2. une insertion immédiate dans des partenariats locaux.....</i>	<i>20</i>
1.3. des moyens humains pensés pour des publics d'enfants.....	22
<i>1.3.1. des moyens humains.....</i>	<i>22</i>
<i>1.3.2. des publics d'enfants.....</i>	<i>25</i>
2. UN MÊME PUBLIC JEUNE, DES SITUATIONS DIFFÉRENTES.....	27
2.1. pourquoi et comment accueillir.....	27
<i>2.1.1. les missions de la bibliothèque autour du patrimoine.....</i>	<i>27</i>
<i>2.1.2. l'organisation interne.....</i>	<i>31</i>
<i>2.1.3. des partenaires culturels locaux.....</i>	<i>35</i>
2.2. le cadre scolaire.....	38
<i>2.2.1. les demandes des enseignants.....</i>	<i>38</i>
<i>2.2.2. les réponses du bibliothécaire.....</i>	<i>42</i>
2.3. le cadre des activités périscolaires.....	47
<i>2.3.1. le cadre du dispositif.....</i>	<i>47</i>
<i>2.3.2. un type d'accueil qui reste à explorer.....</i>	<i>49</i>
<i>2.3.3. le positionnement en référence aux scolaires.....</i>	<i>50</i>
2.4. le cadre extra-scolaire.....	52
<i>2.4.1. la famille « entre effort et plaisir ».....</i>	<i>52</i>
<i>2.4.2. des dispositifs culturels « indirects ».....</i>	<i>54</i>
3. DES POLITIQUES CULTURELLES PATRIMONIALES DYNAMISÉES	57
3.1. une influence sur la gestion des collections patrimoniales.....	57
<i>3.1.1. les acquisitions.....</i>	<i>57</i>
<i>3.1.2. la conservation.....</i>	<i>58</i>
<i>3.1.3. la valorisation des fonds numérisés.....</i>	<i>59</i>
3.2. l'éducation au patrimoine.....	62
<i>3.2.1. l'indispensable partenariat avec l'Éducation Nationale.....</i>	<i>62</i>
<i>3.2.2. le renouvellement d'une problématique ancienne des bibliothèques.....</i>	<i>63</i>
3.3. la médiation culturelle.....	65
<i>3.3.1. une notion complexe.....</i>	<i>66</i>
<i>3.3.2. le cas des temps d'activités périscolaires.....</i>	<i>68</i>
3.4. la piste du jeu.....	70
<i>3.4.1. une tendance sociétale : « la ludification de la société ».....</i>	<i>71</i>
<i>3.4.2. une notion opérante chez les enfants.....</i>	<i>72</i>
<i>3.4.3. des exemples patrimoniaux de plus en plus nombreux.....</i>	<i>74</i>

CONCLUSION.....	79
BIBLIOGRAPHIE.....	81
ANNEXES.....	89
TABLE DES MATIÈRES.....	102

Sigles et abréviations

ABF : association des bibliothécaires de France

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BnF : Bibliothèque nationale de France

EAC : éducation artistique et culturelle

MCC: ministère de la Culture et de la Communication

MEN : ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

PEG : patrimoine écrit et graphique

PSC : projet scientifique et culturel

TAP : temps d'activité périscolaire

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
(Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

CNLJ : Centre national de la littérature pour la jeunesse – La Joie par les livres / BnF

INTRODUCTION

« Alors que le patrimoine était considéré autrefois comme éloigné des préoccupations de son époque, il devient au XXI^{ème} siècle le laboratoire des innovations créatives. »¹

Cette position enthousiaste introduit notre propos sous les meilleurs auspices : le patrimoine écrit et graphique (PEG) conservé dans les bibliothèques ne serait plus une belle endormie, mais un fer de lance de la bibliothèque de demain. A ce titre, sa valorisation auprès des enfants, êtres en devenir, serait un enjeu certain.

Encore faut-il d'abord définir ce qu'est ce patrimoine. Selon Bernard Huchet, *« Le patrimoine d'une bibliothèque est constitué de tous les documents, sans distinction d'âge, de nature ou de support, que ses missions l'amènent à conserver sans limitation de durée »²*. Cette définition permet d'évacuer la question des fonds anciens : peu importe que les documents soient antérieurs ou non à 1811 (création de la Bibliographie nationale), qu'ils dépassent ou pas une barrière mobile de cent ans... Les livres d'artistes contemporains, ou d'autres collections datant du XX^{ème} et du XXI^{ème} siècle, rentrent ainsi dans les fonds patrimoniaux.

La question des objets conservés par les bibliothèques est plus délicate. Ils sont bel et bien présents dans les collections, de la sculpture aux médailles, mais ne rentrent pas dans le cadre strict du PEG. De fait, Jean-Luc Gautier-Gentès va jusqu'à remettre en question cette dénomination de « PEG », qui ne couvre pas tous les autres documents (pour lui les documents sonores, les photographies, les films, considérés encore comme secondaires)³. Pour des raisons de délimitations de notre étude, nous laisserons de côté les objets.

Qu'en est-il des artothèques de bibliothèques, ce patrimoine très contemporain et très muséal ? En 2015, on compte cinquante-six artothèques publiques en 2015, dont seize situées dans une bibliothèque⁴. Toujours d'après Bernard Huchet, *« [...] une vision du patrimoine qui s'articule de manière préférentielle, voire exclusive, sur les fonds anciens conduit à sous-estimer l'intérêt patrimonial à venir des autres collections, notamment contemporaines, alors qu'il est indispensable d'admettre que leur transmission, conjointement aux traces que nous ont laissées les époques antérieures, présente le même degré de nécessité. »⁵* Par quelques exemples pertinents, nous ferons parfois appel à ce patrimoine des artothèques.

¹ CALENGE, Bertrand, *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2015, p. 115.

² HUCHET, Bernard, « Le patrimoine », dans ALIX, Yves, *Le métier de bibliothécaire*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2010, p. 180.

³ « *Procédant d'une intention dont les mobiles conscients et inconscients resteraient à expliciter – parmi lesquels sans doute le souhait de désigner les collections concernées des bibliothèques dans leur singularité au sein de l'ensemble nombreux et divers du patrimoine culturel – cette substitution [au terme de 'patrimoine'] n'est pas heureuse.* », GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », *BBF*, n° 3, 2009. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>>, consulté le 10 juin 2015.

⁴ PETIT, Christelle, « Une artothèque à la bibliothèque ». *BBF*, n° 6, 2015. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0104-011>>, consulté le 21 juillet 2015.

⁵ HUCHET, Bernard, « Patrimoine et politique documentaire : 'la bibliothèque dans son entier' », p. 29, dans COQ, Dominique (dir.), *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'Esssib, (Boîte à outils), 179 p.

Et puis, puisqu'il s'agit ici de parler d'un public d'enfants, la question du patrimoine de la littérature pour la jeunesse intervient évidemment. Il faut évoquer le projet de conservation partagée des documents pour la jeunesse, lancé en 2000 autour de la bibliothèque de l'Heure Joyeuse, de La Joie par les livres et de la BnF⁶. Depuis, la littérature professionnelle abonde sur ce sujet passionnant⁷. Mais le patrimoine jeunesse ne s'adresse pas qu'aux enfants, de même que le patrimoine tout court ne s'adresse pas qu'aux adultes. Nous prendrons donc des exemples de valorisation d'un patrimoine de littérature pour la jeunesse auprès des enfants, mais nous ne centrerons pas notre étude sur eux.

Nous le voyons, le patrimoine conservé dans les bibliothèques est difficilement limitable. Les éléments de volumétrie eux-mêmes sont assez récents, et restent indicatifs en raison des modes de comptage différents selon les bibliothèques : une enquête menée dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE)⁸ entre 2005 et 2008 fait ressortir 35 millions de volumes imprimés, 900 000 volumes de manuscrits, 18 millions de documents graphiques. Parce que nous nous intéresserons avant tout à sa valorisation, nous garderons une définition assez souple du patrimoine des bibliothèques. Au moins le terme de PEG est-il pratique, et met-il en avant ces fonds si particuliers des bibliothèques, isolés des collections courantes.

A rebours de l'image des fonds rares et précieux conservés dans les réserves, des professionnels ont encore pu vouloir opérer une distinction intellectuelle entre un « *patrimoine passif* » hérité des générations précédentes et une « *construction patrimoniale* » qui tient compte du souci de transmettre un témoignage de notre époque⁹. Bernard Huchet va même jusqu'à parler de « *patrimoine électif* ».¹⁰

Et c'est ainsi que Gilles Eboli affirme : « [...] *il faut certes conserver le précieux héritage du passé, mais il faut aussi et surtout à mon sens le valoriser le faire partager, faire en sorte que le public se l'approprie pleinement, non pas avec distance et vénération comme on visite des reliques, mais avec appétit, gourmandise, envie. Une appropriation pour quoi faire ? Pour se sentir encore plus complètement citoyen, membre d'une communauté qui partage un passé et donc peut vouloir partager un présent et se projeter ensemble dans un avenir.* »¹¹

Notre interrogation va entièrement dans ce sens : Comment les bibliothèques conçoivent-elles et organisent-elles la valorisation de leur patrimoine écrit et graphique auprès des enfants de six à dix ans ?

⁶ Voir un descriptif du projet sur le site du CNLJ : <http://lajoieparleslivres.bnf.fr/masc/portal.asp?INSTANCE=JOIE&PORTAL_ID=HTML.xml&URL=integration/JOIE/statique/pages/07_nous_connaître/076_partenariats/conservation_partagee.htm>, consulté le 12 juillet 2015.

⁷ Nous ne citerons que deux articles : DIAMENT, Nic, « De la littérature jeunesse considérée comme objet patrimonial », *BBF*, n° 5, 2004. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0065-011>>, consulté le 12 juillet 2015. et PIFFAULT, Olivier, « Les livres pour enfants : les aventures de leur conservation en bibliothèque », *Gryphe*, n° 23, 2013, p. 17-23.

⁸ FRANCE, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Patrimoine écrit : un site d'information du Service du Livre et de la Lecture*. En ligne : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/>>, consulté le 17 mai 2015.

⁹ BALLEY, Noëlle, « Le puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales », *BBF*, n°6, 2008. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>>, consulté le 7 juillet 2015.

¹⁰ HUCHET, Bernard, « Pour un patrimoine électif », *Bibliothèque(s)*, n° 52, 2010, p. 12.

¹¹ EBOLI, Gilles, « Pour une théorie du bloc : patrimoine et lecture publique », *BBF*, n°5, 2004. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0024-004>>, consulté le 10 juillet 2015.

Cette tranche d'âge de six à dix ans a été choisie pour différentes raisons. D'une part, la médiation du patrimoine auprès des très jeunes enfants, qui par exemple n'ont pas encore conscience du temps qui passe, reste difficile. D'autre part, les adolescents sont engagés par le collège et le lycée dans d'autres préoccupations (examens de fin d'enseignement et orientation professionnelle notamment) ; les partenariats avec les structures culturelles extérieures sont alors peut-être dominés par les préoccupations pédagogiques. Enfin, parce que nous voulions explorer le cadre des ateliers périscolaires (conséquence de la réforme des rythmes scolaires de 2013), les enfants âgés de six à dix ans constitueront notre public cible.

Pour étudier ces façons de penser et de faire, nous avons interrogé des responsables de fonds patrimoniaux en bibliothèque de lecture publique : le public enfantin auquel nous nous intéressons ne fréquente a priori pas les bibliothèques universitaires. Nous avons également contacté des professionnels de musées ou de services d'archives. Nous avons choisi de nous limiter au territoire français : un seul exemple issu d'un autre pays sera donné. Une grille d'entretien a été élaborée ; à la fois précise et ouverte, elle servait de soutien à la discussion.

Vingt bibliothèques au total ont pu être contactées. Vingt-et-un bibliothécaires ont accepté de répondre à nos questions lors d'un entretien téléphonique ; nous avons rencontré en face à face deux autres bibliothécaires. Ces échanges ont ensuite parfois été suivis de messages électroniques. Ont été choisies au départ des bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux soit conséquents – conservés par des bibliothèques de collectivité territoriale de taille moyenne ou grande – soit remarquables – et la collectivité pouvait alors avoir une taille plus petite –, une caractéristique n'excluant pas l'autre. Au fil des entretiens, les personnes interrogées nous conseillaient de contacter telle ou telle bibliothèque qui avait travaillé sur la valorisation de ses fonds patrimoniaux, enrichissant ainsi les exemples sélectionnés.

En ce qui concerne les musées et archives, les contacts ont été plus difficiles à mettre en place, peut-être en raison du sujet de l'étude qui ne les concernait pas directement. Deux personnes nous ont répondu directement par messagerie électronique, nous avons rencontré une autre personne, et une dernière a été contactée par téléphone. Afin d'étoffer cette partie de l'étude, des sites Internet de structures remarquables notamment pour leur partie « action pédagogique », et souvent très explicites, ont été utilement parcourus et servent d'exemples.

Enfin, un responsable de fonds patrimonial travaillant en bibliothèque d'université a également été interrogé, afin de donner une vision complémentaire à notre étude.

Les exemples donnés au cours de ce mémoire¹² proviennent donc soit d'informations obtenues directement auprès des personnes concernées dans les établissements, soit d'expériences relatées dans la littérature professionnelle, soit encore d'informations trouvées sur les sites Internet des institutions (et leurs éventuelles bibliothèques numériques).

¹² En annexe, des « fiches signalétiques » donnent une rapide description des fonds patrimoniaux et l'adresse du site Internet de chaque établissement.

L'aspect qualitatif a été privilégié à celui quantitatif. D'une part, les tailles des bibliothèques et les modalités de participation du personnel à des accueils étaient trop diverses pour pouvoir envisager une comparaison numérique. D'autre part, si des éléments communs d'activités jeune public ont bien été dégagés, il semblait dommage de ne pas signaler tel ou tel exemple dynamique, au prétexte de sa singularité.

Dans un premier temps, nous étudierons le fonctionnement d'autres établissements culturels quant à la valorisation de leurs fonds patrimoniaux auprès des enfants : musées, archives ont été précurseurs dans le domaine, suivis après par les bibliothèques. Nous verrons ensuite que la population étudiée, les enfants entre six et dix ans environ, n'a pas un positionnement uniforme : certes toujours accompagnés d'adultes, ils peuvent être considérés dans le cadre scolaire, mais aussi extra-scolaire, et depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, périscolaire. Enfin, nous dégagerons des axes d'influence de ces accueils de jeune public sur les politiques culturelles patrimoniales : tout se passe comme si les enfants étaient particulièrement en phase avec ces fameuses « *innovations créatives* » évoquées par Bertrand Calenge, ou au moins avec les enjeux actuels des bibliothèques patrimoniales.

1. L'EXEMPLE DES ARCHIVES ET MUSÉES

1.1. DES VALEURS DE PARTAGE

C'est sans difficultés qu'Anne-Marie Bertrand énumère lors d'un cycle de conférences à la BPI en 1995 des ressemblances entre le musée et la bibliothèque : un « *indice de pierre* », des origines dans la Révolution française, une fonction pédagogique, une légitimité de par leurs collections, un succès public contrebalancé par un sentiment de distance, une interrogation sur leurs missions, la formation de leurs personnels et le concept de démocratisation culturelle...¹³

Quelques années plus tard, Jean-François Delmas renchérit : « *Les enjeux sont les mêmes pour une bibliothèque, un musée, un service d'archives : conservation et enrichissement des collections, accès aux œuvres de l'esprit et médiation auprès des publics.* »¹⁴ Les politiques culturelles de ces établissements présentent des points communs notamment en termes de valorisation, la partie visible de leur fonctionnement.

1.1.1. la valorisation des collections

1.1.1.1. les collections comme point de départ...

D'intérêts divers s'il s'agit de musées avec des thématiques différentes, ancrées localement (ville, département...) s'il s'agit d'archives, les collections ne se réduisent pas à un absolu. Leur statut varie également selon l'institution : le musée légitime l'entrée individuelle de telle ou telle œuvre dans ses fonds, tandis que les archives, au-delà de leurs fonds anciens, travaillent sur une matière contemporaine toujours croissante. La bibliothèque, quant à elle, conserve des collections héritées historiquement, mais peut choisir d'en faire entrer d'autres, par achats ou dons. Ces statuts différents des œuvres impliquent-ils des médiations différentes ? Cela n'est pas certain, car l'importance réside dans le discours présenté autour de ces patrimoines.

En tout état de cause, la fréquentation d'institutions culturelles au pluriel, de collections patrimoniales de nature diversifiée, dans des lieux différents, a son importance quant à l'éducation à l'art et à la culture. Sophie Curtil, artiste, intervenante en atelier de pratique artistique jeune public auprès du Centre Pompidou et conceptrice de collections de livres d'art pour enfants, revient sur sa pratique : « *Une éducation à l'art suscite en particulier la sensibilité, l'intuition, l'esprit de synthèse, suscite l'analogie et la métaphore qui font cruellement défaut à l'enseignement analytique et rationnel dominant. La pensée analogique, si essentielle à la création artistique (et à de nombreuses découvertes scientifiques), est particulièrement féconde. Elle procède par images et fait surgir un lien inattendu entre le différent et l'identique, lien que l'imagination révèle avec une telle force à l'esprit créatif qu'il n'aura de cesse d'y revenir. D'où l'importance,*

¹³ BERTRAND, Anne-Marie, « Avant-propos », dans *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*, Paris : Bibliothèque Publique d'Information, (Etudes et recherches), 1997, p. 7-8.

¹⁴ DELMAS, Jean-François, « Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine : un exemple d'approche muséale au service des bibliothèques », *BBF*, n° 4, 2011. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0026-005>>, consulté le 10 juillet 2015.

pour favoriser l'émergence de ces liens et le travail de l'imagination, d'élargir son univers visuel et de stocker dans sa mémoire un répertoire d'images aussi vaste que varié. »¹⁵ S'il est question ici d'arts plastiques, il est possible d'étendre cette réflexion à toute relation de l'enfant à des collections patrimoniales : plus on en visualise, plus on apprend à les connaître, plus la culture s'accroît et le regard s'enrichit.

C'est alors que les dons prennent toute leur importance : collections constituées par un particulier souvent depuis des décennies, collections de l'auteur/l'artiste lui-même, elles offrent à l'institution qui les reçoit un supplément immédiat de « matière » à valoriser. Rapide, économe, flatteuse aussi, c'est une manière précieuse d'élargir des collections. Citons l'exemple des archives départementales de Nanterre qui ont accueilli en 1983 la bibliothèque d'André Desguine (1902-1981), bibliophile ayant choisi d'assurer un usage public de sa collection après sa disparition. 55 000 volumes ont été reçus par les archives départementales, retraçant l'histoire du livre depuis les manuscrits (200) jusqu'au XIX^{ème} siècle (22 000 volumes). Littérature, histoire et théologie chrétienne sont quelques-uns des axes forts représentés dans ces collections. Cette « manne » a été exploitée immédiatement, et une bibliothèque spécifique (à la même adresse que les archives) a été ouverte au public en 1988. *« Ainsi, dans les Hauts-de-Seine, les élèves ont l'opportunité exceptionnelle d'aborder certains domaines historiques non seulement à travers les collections des Archives mais aussi par le biais d'ouvrages manuscrits et imprimés rares ou précieux, de toutes époques, conservés à la Bibliothèque André-Desguine. »*¹⁶

1.1.1.2. et la valorisation simultanément

*« Après le traitement de l'objet, une autre caractéristique de ces métiers [du patrimoine] est le rapport à l'utilisateur, très fortement marqué. Ces métiers n'existent pas en soi, ils existent car ils ont une utilité, ils répondent à une demande du public, que celle-ci soit d'information, éducative, culturelle ou autre. »*¹⁷ D'emblée, les collections patrimoniales sont en quelque sorte dépassées par leur finalité : leurs publics, dont les demandes sont éminemment variables.

Si en France, les établissements culturels publics du patrimoine ont été mis en place d'abord pour conserver, d'autres ailleurs, plus récents, ont été créés dans une idée immédiate de valorisation qui supprime celle de conservation. C'est le cas de *Seven Stories, the centre for children's books*¹⁸, ouvert en 2005 à Newcastle (Angleterre). Cette institution culturelle privée – qui n'est ni bibliothèque, ni musée – a pour objectifs *« de collecter, de préserver et de rendre accessible le patrimoine littéraire de l'enfance des périodes modernes (c'est-à-dire de l'après-guerre) et contemporaine »*¹⁹. Concrètement, les collections s'enrichissent des dons

¹⁵ CURTIL, Sophie, « Création et médiation : quelques réflexions sur l'accès à l'art et à la culture pour le jeune public », *La Revue des livres pour enfants*, n° 272, 2013, p. 100.

¹⁶ En ligne : <<http://bibliotheque-desguine.hauts-de-seine.net/portal/site/desguine>>, rubrique « Service éducatif », consulté le 10 juin 2015.

¹⁷ ACCART, Jean-Philippe, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan : éd. Klog, 2014, p. 47.

¹⁸ En ligne : <<http://www.sevenstories.org.uk>>, consulté le 24 juillet 2015.

¹⁹ LAWRENCE, Sarah, « Seven stories, the centre for children's books », dans BNF/CNLJ, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, p. 35-45.

d'auteurs et illustrateurs jeunesse : « *notes préparatoires, scénarios, manuscrits ou tapuscrits, esquisses, maquettes de livres, correspondance éditoriale, etc.* ». Voilà pour les collections. Mais tout de suite dans le discours vient l'idée de valorisation : « *Au cœur des activités de Seven stories, se situe un engagement à utiliser des documents originaux, afin de stimuler l'imagination et susciter la créativité.* ». Au-delà de l'activité des chercheurs (qui existe aussi), l'objectif est de faire comprendre aux enfants le processus de création d'un livre. Autour des collections permanentes et d'expositions temporaires, les plus jeunes sont donc accueillis dans le cadre scolaire, ou avec leurs parents : « *Notre programme 'families reading together' est spécifiquement conçu pour permettre aux parents de se sentir à l'aise en partageant le plaisir de la lecture avec leurs enfants* ».²⁰

Restons dans le domaine du patrimoine de littérature pour la jeunesse. A Moulins, le mij (musée de l'illustration jeunesse), dépendant du Conseil général de l'Allier, a ouvert ses portes en 2005. Ses premières collections – issues du Centre de l'illustration – étaient toutes postérieures à 1950. Peu à peu, le musée a élargi sa politique d'acquisition vers des originaux plus anciens et notamment du XIX^{ème} siècle (Gustave Doré, Benjamin Rabier, Rodolphe Töpffer...). Ce choix a certes continué à asseoir la légitimité de cette structure unique en France, mais a surtout été l'occasion immédiate de créations d'expositions temporaires. « L'art russe de l'image pour enfants, 1900-1945 » en 2010, « 1829-2010, nouvelles acquisitions du mij » en 2012, « Benjamin Rabier, il n'y a pas que la vache qui rit » en 2015 ont ainsi alterné avec des expositions centrées sur un illustrateur contemporain, une maison d'édition vivante... L'identité visuelle de l'établissement a été revue, et un nouveau parcours permanent des collections a été mis en place en 2011, présentant chronologiquement l'histoire et les techniques de l'illustration puis la création. Nous voyons que les collections n'ont pas été uniquement pensées dans un esprit de conservation d'un ensemble intellectuel, mais ont tout de suite été le point de départ de nouvelles formes de valorisation.

1.1.2. la notion de transmission

1.1.2.1. passé, présent, avenir...

« *Eduquer au patrimoine, c'est éviter l'écueil de l'anachronisme, dérive qui guette tout enseignement touchant au passé. Car travailler sur le patrimoine, même le plus ancien, c'est bien travailler au présent, dans un contexte de l'instant même si les enjeux engagent l'avenir.* »²¹ Ne nous y trompons pas : un procès-verbal de vol de pommes du XIX^{ème} siècle, s'il peut nous faire sourire, rêver aujourd'hui, n'avait en son temps guère plus de valeur qu'une contravention automobile reçue la veille par un parent des enfants à qui on montre des documents anciens. Il importe de transmettre ces deux aspects : la valeur de l'objet patrimonial dans son contexte de l'époque, et celle qu'il a acquis aujourd'hui, parce qu'il a traversé le temps et qu'il est devenu artefact historique. Ensuite, l'avenir peut être envisagé, en montrant que des hommes construisent leur société par leurs actes, et qu'il existe des continuités comme des discontinuités entre les époques. Forts de

²⁰ Ibid.

²¹ CRDP de Franche-Comté, *Etudier le patrimoine à l'école, au collège, au lycée*, Besançon : CRDP de Franche-Comté, 1999, p. 88.

cette certitude, conscients d'une responsabilité, les enfants seront alors à même de penser leur monde.

Cette notion de transmission entre les générations existe dans toutes les structures culturelles patrimoniales. Elle est particulièrement remarquable au Rize, lieu original ouvert à Villeurbanne en 2008 sur volonté municipale, et dédié à la « *mémoire ouvrière, multiethnique et fraternelle des villes du XXème siècle* ». Avec pour slogan « *mémoires, cultures, échanges* », le projet du Rize est de « *transmettre un récit commun de la ville, construit à plusieurs voix à partir des archives, des mémoires des habitants et des travaux des chercheurs associés.* ». Concrètement, le Rize rassemble à la fois les archives municipales, une médiathèque municipale – qui fait partie du réseau de lecture publique –, et une galerie d'exposition ainsi qu'un amphithéâtre. Autour des thèmes de la culture ouvrière (et donc urbaine) et de l'immigration (et donc de la diversité culturelle), les habitants de Villeurbanne sont invités à raconter leurs histoires auprès de chercheurs, tandis que les enfants sont reçus en nombre pour des visites sur mesure, où ils peuvent s'exprimer, participer. Ces questions toujours aiguës touchent profondément à la citoyenneté, à la cohésion sociale, et l'objectif de la structure s'exprime finalement : « *Comme une passerelle entre le passé et le présent, entre le local et l'universel, le Rize aide à mieux comprendre la ville d'aujourd'hui et à imaginer celle de demain.* »²²

1.1.2.2. l'importance des sens²³

En termes de modalités de transmission, le PEG a ceci de facilitant qu'il appartient au domaine du patrimoine matériel. Dès lors, les sens des enfants peuvent s'exprimer : la vue, mais aussi le toucher, et pourquoi pas l'odorat (l'odeur du vieux papier), l'ouïe (les feuilles qui glissent les unes sur les autres...). Au musée de l'illustration jeunesse de Moulins, le parcours permanent des collections propose « la boîte à histoires », version lue à voix haute et mise en musique de récits correspondant à des illustrations visionnées (numérisation des originaux).

Le graphiste et dessinateur de caractères Matthieu Cortat s'inquiète : « *Qu'en sera-t-il pour les enfants qui apprennent aujourd'hui à lire directement sur écran, sans tableau noir ? [...] Qui ne peuvent expérimenter le fait qu'écrire, c'est produire un geste, des mouvements réalisés dans un certain ordre, qui mènent à obtenir l'image d'une lettre ? Les mouvements des doigts et du poignet sont, autant que la forme graphique, un moyen de mémoriser la forme des mots, et donc d'écrire et lire efficacement et correctement. De nombreux jeunes Chinois éprouvent déjà des difficultés à reconnaître des idéogrammes simples parce qu'avec la prolifération des claviers, ils ne savent plus comment les tracer au crayon. Quels impacts auront sur la lecture ces changements profonds dans son apprentissage ?* »²⁴

Dans un contexte numérique croissant, les établissements culturels travaillant autour du PEG et de l'histoire du livre deviennent indispensables à la transmission

²² En ligne : <<http://lerize.villeurbanne.fr>>, consulté le 10 juillet 2015.

²³ Sur cette idée de la matérialité des documents, lire aussi : FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris : Ed. du Seuil, 1989.

²⁴ CORTAT, Matthieu, « Question(s) de caractères », *BBF*, n° 6, 2015. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0086-010>>, consulté le 26 juillet 2015.

d'un savoir scriptural. La matérialité prend toute son importance dans les séances réalisées avec les enfants. Cette matérialité intervient au niveau des collections présentées, éventuellement manipulées : des documents papier, des livres reliés. Elle se réalise aussi par l'idée de « faire faire », c'est-à-dire la mise en place d'ateliers au cours desquels les enfants vont expérimenter. Si la forme de l'atelier permet de retenir l'attention des petits en occupant leurs mains, elle a aussi valeur pédagogique : la notion du livre objet (dans notre cas avec une valeur historique) autant que contenu fait son chemin.

Les institutions culturelles patrimoniales l'ont bien compris et elles sont nombreuses à proposer aux enfants de repartir avec une réalisation. L'atelier « Archive ta classe ! » (du CM1 à la 3ème) du Rize de Villeurbanne propose de créer une sorte de cahier-mémoire tout au long de l'année scolaire. Le musée de l'imprimerie et de la communication graphique de Lyon organise des ateliers de typographie : calligraphie latine, arabe, lettres ornées... Autour de l'exposition temporaire « Le monde magique des Moomins » (2015), la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image a imaginé des ateliers de création de personnages, d'adaptation littéraire en bande dessinée, mais aussi des ateliers cuisine et couture (création de doudou en laine). Le musée de l'illustration jeunesse a mis en place un atelier de création d'un fanzine pour les 7-12 ans, à suivre sur l'année le mercredi après-midi. Egalement, dans le parcours permanent du musée – donc accessible à tout visiteur –, sont offerts deux ateliers de création d'images à partir d'une histoire sélectionnée, l'un traditionnel et l'autre à partir d'écrans tactiles. Les possibilités d'ateliers sont multiples et n'ont de limites que l'imagination de leurs concepteurs...

1.2. DES CONTEXTES ET UNE PRÉSENCE CLAIREMENT POSÉS

1.2.1. des missions inscrites dans la loi

Les collections patrimoniales des musées, des services d'archives, de l'archéologie, etc, dépendent de la Direction générale des patrimoines au MCC. Les bibliothèques de collectivités territoriales, et partant les collections patrimoniales de ces bibliothèques, se réfèrent au Service du Livre et de la Lecture, lui-même inclus au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles du MCC : dans les termes au moins, le patrimoine n'est pas la priorité...

A cette distinction administrative se rajoute le fait que musées et services d'archives sont soumis à des lois inscrites dans le code du patrimoine, tandis qu'il n'existe pas de loi sur les bibliothèques de lecture publique : elles dépendent largement de la volonté des collectivités territoriales.

Le code du patrimoine comporte deux lois récentes qui concernent les institutions culturelles pouvant conserver un PEG : une loi sur les musées de 2002²⁵, et une loi sur les archives de 2008²⁶.

²⁵ Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2002/1/4/MCCX0000178L/jo#JORFARTI000001435561>>, consulté le 20 juin 2015.

²⁶ Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019198529>>, consulté le 20 juin 2015.

L'article L.441-2 de la loi de 2002 relative aux musées définit les missions de ces derniers : « *Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ; rendre leurs collections accessibles au public le plus large ; concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ; contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.* » D'emblée, la notion de valorisation des collections apparaît dans la loi. L'article L.442-7 précise les choses : « *Chaque musée de France²⁷ dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil du public, de diffusion, d'animation et de médiation culturelle. Ces actions sont assurées par des personnels qualifiés.* »

La loi de 2008 relative aux archives, qui vient après celle de 1979, s'intéresse davantage à des modifications du régime de la communication des documents, avec de nouveaux délais et de nouvelles règles d'accès. Elle ne tranche pas la problématique de la balance entre les missions administratives des archives (permettre la justification des personnes et des droits) et leurs missions patrimoniales, où rentre la valorisation de leurs collections. Tout au plus l'article L.211-2 indique-t-il : « *La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche.* »

C'est à propos des bibliothèques que le code du patrimoine reste le plus ouvert, avec une simple définition des bibliothèques municipales classées – celles conservant des fonds patrimoniaux – dans son *Livre III, Titre Ier : les bibliothèques municipales*. Les articles R.310-1 à R.310-14²⁸ (décrets de 2011) expriment la façon dont le contrôle des l'Etat s'exerce sur les bibliothèques, notamment sur celles dites de « première catégorie » ou « classées ». Le patrimoine s'exprime à travers les termes suivants : des « *collections de l'Etat déposées dans les bibliothèques municipales* », « *les collections de l'Etat, c'est-à-dire notamment les fonds déposés dans les bibliothèques à la suite des lois et décrets de la Révolution ou ajoutés depuis par des concessions ministérielles* », ou encore « *des documents anciens, rares ou précieux* ». Le contrôle est à la charge de l'Inspection générale des bibliothèques, mais il n'est pas fait mention de missions autres que la « conservation » et la « protection » de ces collections qu'auraient les bibliothèques municipales : tout au plus est-il question de « communication », mais toujours en termes de « sécurité » des documents.

1.2.2. une insertion immédiate dans des partenariats locaux

Nationale, régionale, départementale, municipale, l'institution culturelle s'inscrit dans un contexte territorial et n'existe jamais seule : les partenariats sont essentiels. Mutualisation des ressources, partage des collections, enrichissement des actions, les raisons de travailler ensemble sont nombreuses, formalisées ou pas,

²⁷ L'appellation « musée de France » est un label que peut recevoir un musée ayant signé une convention avec l'Etat. Ce dernier lui apporte conseils et expertise, tandis que le musée se soumet au contrôle scientifique et technique de l'Etat. A ce titre, le musée a l'obligation d'élaborer un projet scientifique et culturel (nous en reparlerons à propos des bibliothèques).

²⁸ *Code du patrimoine, partie réglementaire, Livre III : les bibliothèques, Titre Ier : les bibliothèques municipales.* En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000024240661&idSectionTA=LEGISCTA000024240659&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20150726>, consulté le 20 juin 2015.

ponctuelles ou régulières, à l'initiative d'une structure elle-même ou d'une hiérarchie. Donnons à voir quelques exemples.

A Lyon, les archives municipales et les musées municipaux Gadagne collaborent depuis 2005 autour d'une opération destinée aux élèves (cycle 3) des écoles primaires de la ville de Lyon : « Le patrimoine et moi ». Faisant suite à une volonté politique, l'objectif est de sensibiliser les enfants au patrimoine urbain de proximité, par la présentation de cartes, plans et photographies de la ville, par des visites à travers les rues... Si les deux partenaires qui accueillent effectivement les enfants sont les musées et les archives, l'opération est conduite avec bien davantage de partenaires : la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône, la Direction des Affaires culturelles Rhône-Alpes, et la Ville de Lyon (Direction à l'Education, mission site historique, et donc musées Gadagne et Archives municipales de Lyon).

A Angoulême, le dispositif « Bulles de culture » est un passeport pour l'éducation artistique et culturelle en direction des enfants des écoles maternelles et primaires de la ville. Des structures culturelles – musées, conservatoire, une école d'arts plastiques du Grand Angoulême – proposent chacun une offre spécifique. La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image s'est positionnée sur le cinéma d'animation. A chaque visite, organisée par l'école, mais aussi maintenant dans le cadre des ateliers périscolaires ou le cadre des sorties familiales, l'enfant doit faire tamponner son passeport, qu'il garde durant toute sa scolarité élémentaire. L'objectif est que chaque jeune visite au moins une structure culturelle par mois durant l'année scolaire.

Exemple tout à fait différent, la bibliothèque numérique de Roubaix²⁹ rassemble les collections patrimoniales numérisées de la médiathèque, des archives municipales, du musée La Piscine, du centre de documentation locale et du conservatoire. Manuscrits, journaux, cartes postales, objets, etc, sont présentés sous forme d'expositions virtuelles. Des itinéraires par thèmes, collections, périodes chronologiques ou plans sont proposés, donnant à voir une histoire de Roubaix bien plus complète et scénarisée que si chaque institution culturelle avait présenté séparément son patrimoine numérisé. L'exploitation envers les enfants, notamment scolaires, y gagne en richesse et transversalité.

Parfois, ce sont les ressources humaines qui peuvent se partager. Les actions éducatives menées à la Bibliothèque André-Desguine de Nanterre sont réalisées par le service éducatif des Archives départementales des Hauts-de-Seine, le département étant dépositaire des fonds André Desguine (don de la veuve du collectionneur). Au musée de l'illustration jeunesse de Moulins, l'équipe entière est mutualisée avec celle du musée d'art et d'histoire Anne-de-Beaujeu, également à Moulins. Comme les deux musées dépendent du département de l'Allier³⁰, cette décision a sans doute été prise au moment de l'ouverture du mij en 2005, alors que le musée Anne-de-Beaujeu (auparavant municipal) était géré par le Conseil général depuis 2004.

²⁹ En ligne : <<http://www.bn-r.fr/>>, consulté le 8 août 2015.

³⁰ Significativement, les collections du mij sont accessibles sur le catalogue de la médiathèque départementale.

1.3. DES MOYENS HUMAINS PENSÉS POUR DES PUBLICS D'ENFANTS

1.3.1. des moyens humains

1.3.1.1. les services éducatifs

Le premier service éducatif à être mis en place dans une institution culturelle date de 1950, aux Archives nationales de France³¹. Pour les musées, l'initiative du premier service éducatif revient au musée d'Orsay en 1986, un an après son ouverture. Le musée du Louvre suit le mouvement en 1988.

Une formation spécifique des professionnels des institutions culturelles n'est pas pensée à l'origine : celui qui détient les connaissances (a priori le conservateur, mais aussi d'autres grades) est celui qui conçoit les actions et les diffuse auprès du public. Les structures culturelles fonctionnent ainsi souvent sur une organisation de polyvalence : à la Bibliothèque André-Desguine de Nanterre, les ateliers sont animés par le conservateur de la Bibliothèque et le responsable du service éducatif des Archives départementales. Mais il existe aussi d'autres formes d'organisation, dont une que des chercheurs ont baptisée « *bureau des méthodes* »³², avec une spécialisation entre ceux qui conçoivent les actions et qui ont donc une fine connaissance des publics et ceux qui l'opèrent devant les publics, avec une connaissance approfondie des contenus.

Les notions de pédagogie et de transmission des connaissances ne faisaient donc *a priori* pas partie des compétences demandées à un conservateur, métier scientifique. On imagine alors de détacher des professeurs au sein des services éducatifs des institutions culturelles. Une circulaire du MEN de 2010 fixe leur statut actuel : « *Les personnels enseignants en mission auprès des services éducatifs accompagnent les professeurs dans la réalisation de leurs projets pédagogiques [...]. Ils contribuent, par l'apport d'une réflexion d'ordre pédagogique, à l'enrichissement du projet éducatif de l'institution culturelle auprès de laquelle ils exercent leur mission.* »³³

Souvent très motivé, cet enseignant est détaché pour quelques heures ou quelques jours par semaine. Il imagine des activités à teneur éducative, conçoit des livrets pédagogiques, mais ce n'est pas lui qui accueille les enfants. Sa présence au sein de l'institution est parfois signalée dans les documents de communication, mais davantage pour montrer la qualité des services proposés qu'en tant que personne-ressource que les enseignants voulant faire venir leur classe peuvent contacter. C'est pourtant le cas au Scriptorial d'Avranches, musée des manuscrits du Mont-Saint-Michel, où l'enseignant détaché assure une permanence une demi-journée par semaine et peut être contacté par téléphone.

³¹ Circulaire Braibant du 5 novembre 1951. En ligne : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/692>>, consulté le 15 juin 2015.

³² AUBOIN, Nicolas, KLETZ, Frédéric, LENAY, Olivier, « Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines », *Cultures et études*, n°1, 2010. En ligne : <<http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/cetudes-2010-1.pdf>>, consulté le 18 juillet 2015.

³³ Circulaire du MEN n° 2010-040 du 30 mars 2010 sur les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles. En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/cid51095/mene1006823c.html>>, consulté le 2 juillet 2015.

Au final, le résultat éducatif est assez complet : « *A l'école, au lycée, comme dans les services éducatifs, professeurs d'histoire [du côté de l'Education nationale] et archivistes [du côté du patrimoine] continuent en fait à concilier deux pédagogies de l'utilisation des sources du passé, avec d'un côté l'approche critique qui doit permettre à l'élève de construire et d'argumenter son propre savoir, de l'autre l'utilisation du document au service d'une éducation civique universaliste et d'une identité citoyenne – qu'elle soit identifiée à la nation française ou plus éclatée en identités régionales, immigrées, etc.* »³⁴

Au-delà des enseignants détachés, il ne faudrait pas oublier la question de la formation des professeurs eux-mêmes. Au XIX^{ème} siècle, l'Education nationale instaure une tradition de visite des musées par les enseignants en formation (qui du coup constituent à l'époque une partie importante du public des musées). Mais en 1999 déjà, « *la pédagogie du patrimoine ne fait [...] pas partie des programmes de formation des enseignants. Or, comment transmettre quelque chose que l'on ne connaît pas ? Les services pédagogiques des sites s'attachent donc de plus en plus à travailler avec les enseignants avant de travailler avec les élèves. De la même façon, la tendance actuelle est d'insister sur la nécessaire réexploitation de l'atelier du patrimoine au cours de l'année scolaire afin que ce dernier n'ait pas été une simple sortie de classe mais soit intégré dans une dynamique pédagogique à long terme.* »³⁵ L'idée d'une préparation des enfants en amont de la visite, et d'une utilisation en aval des éléments acquis durant cette dernière, se généralise. Notons encore que depuis 2010, les enseignants ont la possibilité d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux grâce au « pass éducation ».

1.3.1.2. les services de médiation culturelle³⁶

Au début des années 1960, André Malraux développait le concept du choc direct, de la confrontation avec l'œuvre : « *L'idéologie de l'art de Malraux est bien un point de vue de la médiation, mais d'une médiation qui n'aurait besoin ni de médiateur ni de technique propédeutique, ni même de sensibilisation.* »³⁷. Dès 1969 dans *L'Amour de l'art*, Pierre Bourdieu plaide pour que le musée ne se contente pas d'exposer, mais développe des outils d'interprétation et d'appropriation³⁸. Ce sera chose acquise pour tous dès les années 1990, avec l'apparition et le succès du terme de « médiation culturelle ».

« *Au musée, la médiation sert d'intermédiaire entre le lieu, l'objet exposé et le public. Elle participe à la fois à la mise en valeur des collections et à l'accompagnement du visiteur. Elle assure également une mission d'éducation informelle et s'intègre dans une démarche de partage du savoir.* »³⁹ La notion de médiation va donc plus loin que celle d'éducation, et le service de médiation – encore appelé service des publics, service culturel... – peut englober le service

³⁴ COEURE, Sophie, DUCLERT, Vincent, *Les archives*, Paris : La Découverte, (Repères), 2011, p. 87.

³⁵ CRDP de Franche-Comté, *Etudier le patrimoine à l'école, au collège, au lycée*, Besançon : CRDP de Franche-Comté, 1999, p. 84.

³⁶ La notion de « médiation culturelle » sera davantage développée dans la troisième partie.

³⁷ CAUNE, Jean, *Pour une éthique de la médiation : le sens des pratiques culturelles*, Grenoble : PUG, 1999, p. 33.

³⁸ BOURDIEU, Pierre, DARBEL, Alain, SCHNAPPER, Dominique, *L'amour de l'art*, Paris : Ed. De Minuit, 1969.

³⁹ CONTENOT, Félicie, « la médiation au service de la confluence du musée et de la bibliothèque », *BBF*, n°4, 2011. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0011-002>>, consulté le 7 juillet 2015.

éducatif de la structure culturelle. La médiation se comprend envers tous les publics, tandis que l'éducation cible les scolaires, même s'il est possible d'« éduquer », au sens large du terme, des enfants qui ne sont pas en situation d'élèves (et aussi des adultes, d'ailleurs).

Dès lors, un nouveau métier émerge : celui de médiateur culturel. « *La reconnaissance du métier de médiateur culturel dans les musées, si elle paraît aujourd'hui acquise et stabilisée, résulte [...] d'une longue lutte de la part des acteurs concernés, qui ne se reconnaissent ni dans la fonction de guide-conférencier, ni dans les métiers de la communication et du marketing. [...] Parallèlement, l'association nationale 'Médiation culturelle', qui regroupe des médiateurs essentiellement dans le champ des musées, du patrimoine et de l'art contemporain, produit des données qui montrent que cette intégration reste partielle et que les emplois sont encore précaires et mal rémunérés.* »⁴⁰. Dans un entretien donné au Bulletin des Bibliothèques de France (BBF) en 1994, le responsable du service culturel du musée du Louvre exprimait également la réticence qu'avaient les conservateurs du patrimoine, forts de leurs connaissances scientifiques, à reconnaître une place aux médiateurs⁴¹. La situation a sans doute évolué depuis...

Les compétences requises pour devenir médiateur culturel sont multiples : avoir le sens de la recherche (documentaire et esthétique), posséder une connaissance des publics, une connaissance du milieu (métiers de la culture), savoir élaborer des stratégies (management de projet et même marketing : il s'agit de proposer une offre adaptée au public pour le faire adhérer), et enfin parler et convaincre (qualités d'orateur)⁴². Accompagnant la fortune du terme, la médiation du patrimoine a émergé en tant que discipline de formations universitaires : licence professionnelle « médiation et actions culturelles » à Valenciennes, master « régie des œuvres et médiation du patrimoine » à Bordeaux, etc. La notion se cache aussi au sein de diplômes consacrés à un secteur culturel particulier, ou bien on parle de « management de projets culturels ».

Le contenu de ces formations peut évidemment varier assez largement. A Valenciennes par exemple, les étudiants s'approprient les différents types de patrimoine (80 heures), l'environnement politico-administratif de la culture (70 heures), les techniques de communication et médiation telles que l'expression orale, l'infographie (95 heures) et la gestion d'un projet tutoré (65 heures), avant de suivre un stage de quatre mois. A Bordeaux, sans doute parce que le cursus se divise en deux spécialités (régie des œuvres ou médiation du patrimoine), les trois quarts du parcours se construisent d'abord autour de connaissances scientifiques dans le domaine du patrimoine, l'aspect médiation n'apparaissant pour ceux qui l'ont choisie qu'à la fin, avant une mise en œuvre dans un projet pratique. Partant, il est difficile d'y voir clair, que ce soit pour les étudiants ou pour les recruteurs. Le cadre statutaire n'existe pas (animateur territorial étant celui qui s'en rapproche

⁴⁰ BORDEAUX, Marie-Christine, « Du service éducatif au service culturel dans les musées », *BBF*, n° 3, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0018-003>>, consulté le 7 juillet 2015.

⁴¹ « Le service culturel du Musée du Louvre : entretien avec Jean Galard », *BBF*, n° 5, 1994. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-05-0044-006>>, consulté le 14 juillet 2015.

⁴² CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *La médiation culturelle*, Paris : Armand Colin, (collection U), 2013, 267 p.

le plus), générant précarité mais aussi souplesse de positionnement dans l'institution.

Finalement, les services de médiation des institutions culturelles dépassent en quelque sorte la répartition traditionnelle des fonctions en répondant à plusieurs logiques imbriquées : une logique politique de mise à disposition des savoirs dans un but éducatif, une logique sociale d'accompagnement des publics et de création d'espaces publics propices à l'appréhension de la culture, une logique info-communicationnelle de production de contenus culturels et d'accès techniques à ces contenus.⁴³

1.3.2. des publics d'enfants

Les enfants âgés de six à dix ans environ sont, de la même façon qu'en bibliothèque jeunesse, un public des établissements culturels relativement invisible car considéré comme acquis. *« Moins attractifs en matière de discours que leurs aînés ou que leurs cadets, Les 8-12 ans occupent une position transitoire entre les deux. Plus peut-être que les autres ils incarnent 'la nature double de l'enfant' à la fois 'personne' (et à ce titre égal des adultes) et 'fils ou fille de ses parents' (et à ce titre, différent d'eux). De façon complexe ou progressive, les enfants s'affirment de plus en plus comme individus autonomes en se détachant de la tutelle parentale. La période de 8 à 12 ans n'est pas la seule concernée par ce processus qui commence plus tôt et se prolonge ensuite, mais elle est pleinement concernée. »*⁴⁴ L'enfant de six à dix ans viendra à l'institution culturelle parce qu'un adulte l'y amènera, et qu'il n'aura pas le choix. Tout l'enjeu va donc être de lui donner envie, de le « capter », afin qu'il revienne une fois son indépendance prise.

Les publics d'enfants sont pluriels. Le musée, le service d'archives ne s'est pas contenté de s'adresser aux scolaires, public dit captif, mais a développé toute une gamme d'offres envers les enfants considérés dans des positions autres que celles d'élèves : enfant accompagné par des animateurs d'une autre structure (accueil de loisirs), enfant avec sa famille, enfant seul (ou plutôt laissé seul par un adulte)... Cette segmentation des positionnements est visible dès les plaquettes d'information mises à la disposition des visiteurs. Le musée de l'imprimerie et de la communication graphique de Lyon distingue ainsi : « activités adultes », « en famille », « activités enfants », « groupes scolaires », « groupes adultes ». Sur son site Internet, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême pratique également une segmentation fine : la rubrique intitulée « espace jeunesse » est subdivisée en « pour les enfants et les familles », et « pour les scolaires et les groupes », chaque proposition étant ensuite largement développée.

Les scolaires peuvent faire l'objet d'une plaquette de présentation complètement isolée. C'est le cas du Rize à Villeurbanne avec un livret papier « Activités éducatives, scolaires et groupes 3 à 18 ans », et aussi celui de nombreux services d'archives dont le site Internet indique une rubrique « service éducatif ». Cependant, ces accueils de scolaires sont toujours mis en valeur – alors

⁴³ DUFRÊNE, Bernadette, IHADJADENE, Madjid, « La médiation documentaire dans les institutions patrimoniales : une approche par la notion de service », *Culture & Musées*, n° 21, 2013, p. 124-125.

⁴⁴ POISSENOT, Claude, « Questions préambulaires sur la médiation en bibliothèque jeunesse », *La Revue des livres pour enfants*, n° 248, 2009, p. 88.

que la bibliothèque les « cache » souvent, comme s'il n'était pas nécessaire de communiquer sur cette activité pourtant chronophage – .

Sur la plaquette pédagogique du musée de l'illustration jeunesse de Moulins, il est à noter une « charte d'accueil des groupes » énumérant une dizaine de consignes de bonne conduite et autant d'interdictions. La teneur est essentiellement logistique : ponctualité, sacs et manteaux au vestiaire, prévoir un accompagnateur pour chaque sous-groupe, etc. Le livret des activités éducatives du Rize consacre deux pages aux « secrets d'un partenariat réussi avec le Rize », qui insiste auprès des adultes : réunions préparatoires, sensibilisation des enfants en amont, et « *confiance réciproque tout au long du projet* » entre les partenaires.

Les établissements culturels sont encore très peu nombreux à indiquer, et donc supposément à proposer, des accueils destinés aux temps d'activités périscolaires (TAP), créés par la réforme des rythmes scolaires de 2013. Les Archives municipales de Lyon font figure de précurseur, en notifiant sur leur plaquette « Les ateliers pédagogiques 2014-2015 : apprendre, grandir, construire, créer » une offre spécifique dans le cadre périscolaire. Les activités proposées ne sont pas les mêmes que celles des ateliers permanents (offre classique pour les scolaires) ni que celles des ateliers temporaires (qui correspondent aux expositions), même si une visite de l'exposition temporaire en cours est possible dans le cadre des TAP.

Sont ainsi offerts un jeu autour des archives (séance unique de 1h30), une découverte des légendes lyonnaises liées à l'eau (trois séances de 1h30), une appréhension de la typographie d'affiches (trois séances de 1h30), ou l'écriture d'une scène de théâtre avec création de maquette (six séances de 1h30). Concernant les modalités pratiques, un certain nombre de précautions sont prises : pas de possibilité de hors les murs, engagement à suivre le cycle dans son intégralité, respect des horaires et du niveau des élèves. Les réservations⁴⁵ se font par périodes scolaires (quatre périodes durant l'année scolaire, qui suivent en général les petites vacances). L'opération « Le patrimoine et moi » s'adresse également aux enfants des ateliers périscolaires, avec un engagement particulier sur toute l'année.

Mais quel que soit le positionnement de l'enfant, « *le but principal de la médiation en musée ou en bibliothèque est avant tout celui de la transmission des connaissances. [...] Elle contribue également à démocratiser l'accès à la culture [...]. Dans les deux types d'institutions – musées et bibliothèques –, la médiation permet aussi de rassurer les publics, en particulier les plus éloignés des univers culturels, en rendant les biens culturels plus accessibles par une démystification des lieux, en donnant du sens aux collections par des discours compréhensibles par tout un chacun et enfin en assurant l'accompagnement vers la connaissance par le développement d'interventions attractives et conviviales.* »⁴⁶ Nous l'avons vu, les musées – et les services d'archives – remplissent cette fonction autour du patrimoine depuis plusieurs décennies. Qu'en est-il des bibliothèques ?

⁴⁵ A Lyon, les ateliers périscolaires, gratuits, sont gérés par les ALAE (Accueils de Loisirs Après l'Ecole).

⁴⁶ CONTENOT, Félicie, *op. cit.*

2. UN MÊME PUBLIC JEUNE, DES SITUATIONS DIFFÉRENTES

2.1. POURQUOI ET COMMENT ACCUEILLIR

2.1.1. les missions de la bibliothèque autour du patrimoine

2.1.1.1. les grandes missions

Nous l'avons déjà dit, la bibliothèque de lecture publique n'est soumise à aucune loi, même si le code du patrimoine précise que les collections patrimoniales d'État qui y sont déposées doivent être préservées. Dès lors, la bibliothèque patrimoniale qui ne souhaite pas valoriser ses fonds n'en a pas obligation.

Cependant, le MCC, dans un décret de 2002⁴⁷, fixe parmi ses missions celle de « *rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France* ». L'idée de mise en valeur est répétée à la ligne suivante du décret, de même que celle d'éducation artistique et culturelle (EAC) que nous retrouverons : « *A ce titre, [le ministre de la culture et de la communication] conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, il favorise [...] le développement des pratiques et des enseignements artistiques.* »

Les bibliothèques ont été l'objet d'un certain nombre de chartes et déclarations dans lesquelles apparaît régulièrement l'idée de transmission d'un patrimoine. Le *Manifeste sur la bibliothèque publique*⁴⁸ de l'UNESCO (1994) exprime ainsi dans la partie des missions que la bibliothèque doit « *développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques* ». La *Charte des bibliothèques*⁴⁹ du Conseil supérieur des bibliothèques (1991) indique dans son article 8 que « *les collections patrimoniales doivent être traitées et mises en valeur par les collectivités publiques qui en ont la propriété ou l'usage.* », avec la précision en note de bas de page « *Par traitées et mises en valeur on entend [...] le signalement spécifique dans les catalogues collectifs, la description et l'étude scientifique, la présentation au public et la communication.* ». Enfin, le *Manifeste « la bibliothèque est une affaire publique »*⁵⁰ de l'ABF (2012) précise que « *les bibliothèques contribuent à la préservation du patrimoine intellectuel et culturel : les bibliothèques qui assurent une mission de conservation jouent un rôle irremplaçable de préservation du patrimoine et de la mémoire qui s'étend aujourd'hui aux ressources d'Internet.* ».

Les missions des conservateurs de bibliothèques, fixées par décrets, donnent quelques indications supplémentaires, toutefois de nature encore généraliste. Un

⁴⁷ Décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2002/5/15/MCCX0200090D/jo/texte/fr>>, consulté le 10 juin 2015.

⁴⁸ UNESCO, *Manifeste sur la bibliothèque publique*, 1994. En ligne : <http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html>, consulté le 20 juin 2015.

⁴⁹ Conseil supérieur des bibliothèques, *Charte des bibliothèques*, 1991. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>>, consulté le 20 juin 2015.

⁵⁰ ABF, *Manifeste du 2 mars 2012 : la bibliothèque est une affaire publique*, 2012. En ligne : <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/manifeste_ABF_2012.pdf>, consulté le 20 juin 2015.

décret de 1991⁵¹ portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques note : « *Les conservateurs territoriaux de bibliothèques constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques. Ils sont responsables de ce patrimoine et du développement de la lecture publique. Ils organisent l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. Les catalogues de collections sont établis sous leur responsabilité.* ».

Avec une certaine symétrie, un décret de 1992, modifié en 2010⁵², précise le statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques (conservateurs d'État) : « *Les membres du corps des conservateurs des bibliothèques constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques. Ils sont responsables de ce patrimoine. Ils organisent l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. Les catalogues des collections sont établis sous leur responsabilité.* ».

2.1.1.2. l'importance de se doter d'outils

Face à ces objectifs assez vagues concernant non seulement la définition du patrimoine des bibliothèques mais aussi leur valorisation, le professionnel n'est pas désarmé : il peut lui-même créer des outils autour de ses missions et objectifs particuliers, et les faire valider par son autorité de tutelle.

En prévision du financement d'un déménagement, Jean-François Delmas a mis en place à la bibliothèque Inguimbertaine (Carpentras) un projet scientifique et culturel (PSC), motivé par l'idée que « *[la rédaction d'un projet scientifique et culturel dans une bibliothèque] milite aussi pour une approche nouvelle des méthodes de travail dans les bibliothèques, intégrant celles des autres filières culturelles, notamment celles en vigueur dans les musées.* »⁵³. Et en effet, les Musées de France ont dans l'obligation depuis la loi de 2002 de rédiger un PSC.

Il définit un PSC de la façon suivante : « *Un projet scientifique et culturel est un document contractuel s'appuyant sur une analyse de la mission et de l'environnement de l'établissement, ainsi que sur l'identification des attentes et des demandes de ses publics, pour y répondre au mieux. [...] il doit dégager une dynamique d'ensemble et déboucher sur des propositions concrètes d'action. [...] Ainsi, la politique à venir d'acquisition, de restauration, d'animation, d'exposition, de programmation et de recherche de l'établissement se fonde sur les orientations*

⁵¹ Décret n°91-841 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000721089>>, consulté le 20 juin 2015.

⁵² Décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078555>>, consulté le 20 juin 2015. Et Décret n° 2010-966 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022743853&categorieLien=id>>, consulté le 20 juin 2015.

⁵³ DELMAS, Jean-François, « Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine : un exemple d'approche muséale au service des bibliothèques », *BBF*, n° 4, 2011. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0026-005>>, consulté le 10 juillet 2015.

2. Un même public jeune, des situations différentes

définies dans le PSC. »⁵⁴ « Animation, exposition » : la valorisation des collections auprès « des publics » – mentionnés dès le début de la définition – est ainsi une composante essentielle du PSC.

La bibliothèque humaniste de Sélestat a suivi le même chemin avec la rédaction d'un PSC en 2013, préfiguration d'un nouvel équipement à venir en 2017 : « *La nouvelle Bibliothèque humaniste doit ainsi développer, autour de la bibliothèque patrimoniale, une nouvelle dimension muséale garante de la sécurité des collections et s'appuyant sur une médiation efficace pour l'inscrire dans une logique de transmission et de dialogue afin de rendre accessible à un large public ce patrimoine unique.* »⁵⁵ Encore une fois, la notion de valorisation est au cœur du PSC.

Les cas très particuliers de l'Inguimbertaine et de la Bibliothèque humaniste de Sélestat, bibliothèques patrimoniales dans leur entier, sont extrapolables selon Hélène Richard à toute bibliothèque : « *Cette politique [patrimoniale] s'élabore au sein de chaque bibliothèque et elle doit trouver son sens dans l'ensemble des missions et des activités de l'établissement. L'enjeu patrimonial, enjeu partagé et non plus isolé dans sa tour d'ivoire, doit être appréhendable par tous, comme chacune des grandes orientations de la bibliothèque.* »⁵⁶

La mise en place d'un PSC est cependant un projet lourd pour les équipes, pas toujours réalisable selon le contexte. Afin de favoriser et/ou pérenniser la valorisation des collections, il convient de trouver des outils donnant une légitimité à cette activité du bibliothécaire : la charte d'action culturelle, document programmatique à thématique unique, est un excellent exemple. Elle définit les missions et les objectifs de la politique d'action culturelle d'un établissement, elle détermine des publics cibles, des axes de travail, des méthodes de travail, etc.⁵⁷. Complément de la charte documentaire, la charte d'action culturelle fait partie de ces documents de référence qui, rassemblés, donnent une vision globale de l'action et de l'identité de l'établissement. Pour Bernard Huchet, l'affaire est d'autant plus nécessaire « *depuis que les tutelles, notamment celles des bibliothèques territoriales, définissent à leur niveau les contours d'une politique générale d'animation culturelle où l'on doit s'intégrer bon gré mal gré : trop souvent, la bibliothèque demeure une parent pauvre de ce dispositif où ses moyens d'intervention n'égalent guère ceux d'un musée, par exemple, ni son crédit comme producteur d'événements.* »⁵⁸

2.1.1.3. le principe de la gratuité

Suivant un principe de démocratisation culturelle qui leur est cher et qui est même à l'origine de leur essor dans les années 1980, les bibliothèques pratiquent dans leur immense majorité la gratuité de l'accueil des groupes. Cette gratuité

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ NAAS, Laurent, « Vers la Nouvelle Bibliothèque humaniste : métamorphose d'une bibliothèque patrimoniale », *Bibliothèque(s)*, n° 79, 2015, p. 18-19.

⁵⁶ RICHARD, Hélène, « Anciens et nouveaux enjeux du patrimoine », dans ALIX, Yves (dir.), *Bibliothèques en France 1998-2013*, Paris : Ed. Du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2013, p. 180.

⁵⁷ PAYEN, Emmanuèle, « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 35.

⁵⁸ HUCHET, Bernard, « Politiques culturelles et pratiques de médiation », *La Revue des livres pour enfants*, n° 248, 2009, p. 90-94.

s'applique envers les scolaires, mais également envers les enfants en situation extra-scolaire : accueils de loisirs ou famille. Le cadre des TAP a sans doute fait bouger légèrement les choses, selon que la commune ait choisi ou non, et ce globalement, de les rendre payants.

Les services d'archives (municipaux ou départementaux) suivent généralement cette voie de la gratuité, mais les musées, *a contrario*, proposent des activités payantes. Il s'agit certes d'une question d'habitude, mais aussi d'image de l'établissement : le musée, « temple de la culture » par excellence, bénéficie d'un consentement à payer immédiat duquel ne participe pas la bibliothèque, espace public avec tous ses « livres gratuits ». L'idée des impôts payés pour justement rendre ces livres gratuits n'intervient qu'ensuite dans l'esprit des habitants...

Cette différence de traitement d'une structure culturelle à l'autre peut se révéler gênante lorsqu'un groupe d'enfants va réaliser un parcours culturel à travers la ville et ses institutions culturelles : musée, bibliothèque, etc. La médiathèque des Ursulines de Quimper se retrouve par exemple confrontée à l'idée sous-entendue par les enseignants que ce qui est payant est de meilleure qualité... Parfois, et afin de faciliter l'organisation du parcours, les structures payantes effectuent gracieusement les visites. Autre exemple : aux Champs libres à Rennes, lieu qui rassemble la médiathèque d'agglomération, un musée, un espace de vulgarisation scientifique et un espace d'exposition, la question de la gratuité se repose chaque année au moment de la préparation du budget. La médiathèque offre des accueils gratuits, le musée de Bretagne a suivi, mais l'espace scientifique demeure payant.

Cependant, certaines bibliothèques ne pratiquent pas la gratuité de leurs accueils de groupes. C'est d'abord le cas de la BnF, qui reçoit des enfants à partir de huit ans⁵⁹. La petite médiathèque intercommunale du Père Castor de Meuzac (Haute-Vienne) réalise aussi des accueils payants pour tous⁶⁰. A la Bibliothèque humaniste de Sélestat, les accueils sont gratuits pour les enfants des établissements scolaires de la communauté d'agglomération, mais payants hors agglomération⁶¹. Enfin, la médiathèque du Grand Troyes ne fait pas payer ses accueils, à l'exception d'un seul, l'atelier enluminure⁶².

Les arguments en faveur d'un coût à payer sont audibles : matériel qui coûte cher (parchemins, pigments, feuilles d'or...), nécessité de faire entrer des recettes pour la collectivité, et aussi de ne pas faire concurrence à des ateliers privés (qui eux seront toujours payants). A cette dernière remarque, Jocelyne Deschaux objecte toutefois que la bibliothèque oriente ses visites à partir de ses collections particulières, et ne réalise pas d'atelier « standard ».⁶³

⁵⁹ En 2014/2015, les tarifs pour une classe oscillent entre 60 et 90 €, conformes à ceux des musées. Les accueils sont gratuits pour les établissements situés en zone ou réseau d'éducation prioritaire.

⁶⁰ En 2015, le tarif est de 5 € par enfant.

⁶¹ En 2013, avant la fermeture de la bibliothèque pour travaux, le tarif était de 70 € pour une classe.

⁶² En 2015, le tarif est de 2 € par enfant.

⁶³ DESCHAUX, Jocelyne, « La valorisation du patrimoine en direction du jeune public », intervention lors de la journée d'étude *Valorisation et médiation du patrimoine auprès du jeune public* organisée par le CRL Bourgogne et Bibliest, Dijon, 7 avril 2011. En ligne : <[http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011\(1\).pdf](http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011(1).pdf)>, consulté le 19 septembre 2015.

2.1.2. l'organisation interne

2.1.2.1. le lieu médiathèque

« Patrimoine et lecture publique : peuvent-ils et doivent-ils cohabiter dans une synergie bienfaisante et efficace ? Faut-il au contraire séparer finalement ce vieux couple un peu infernal et donner ainsi à chacun un nouveau départ, une nouvelle vie ? Vieille scie ! »⁶⁴ Gilles Eboli s'exprime ici à propos de la séparation spatiale qui existe dans certaines villes entre bibliothèque dédiée au patrimoine et bibliothèque de lecture publique, même si elles appartiennent au même réseau. Les lieux dans lesquels les fonds patrimoniaux sont conservés sont certes souvent magnifiques (parfois classés aux monuments historiques), mais une distinction dans l'espace peut se doubler d'une distinction d'ordre idéologique. Ne serait-ce que le terme « étude » peut intimider : bibliothèque d'étude et du patrimoine à Toulouse, bibliothèque d'étude et du patrimoine Carnegie à Reims, bibliothèque d'étude et de recherche Villon à Rouen... Pourtant, ces établissements ne sont pas les derniers à accueillir des enfants.

A l'intérieur de la bibliothèque, la place réservée à la monstration des fonds patrimoniaux est généralement ténue : la « réserve précieuse » se cache – ce qui peut aussi avoir ses avantages en termes de mise en scène d'un accueil –. Des exceptions existent, toujours bienvenues lorsqu'il s'agit de recevoir des groupes. La médiathèque du Grand Troyes dispose ainsi d'un espace d'exposition permanente, « Mille ans de livres à Troyes », avec des vitrines, un espace de projection, des écrans tactiles, qui retrace l'histoire de la constitution des fonds de l'établissement. A la Bibliothèque humaniste de Sélestat, le parcours muséal de présentation des collections va être revu pour une extension dans le nouveau projet de l'équipement. A Rennes, la médiathèque des Champs libres accueille à l'étage du patrimoine le « musée du livre et des lettres Henri Pollès », qui recompose quatre pièces de la maison de l'écrivain et bibliophile : la salle de bains pleine de livres ne manque pas d'impressionner les enfants... L'atelier reliure des bibliothèques, plus commun, est également un lieu quelque peu « magique » qu'il est intéressant de faire visiter.

Le fait de disposer ou pas d'une salle spécifique pour les ateliers, ce qu'on appelle communément une salle d'animation, peut être déterminant. L'espace patrimoine de Rennes dispose d'une salle de médiation spécifique, La Borderie, qui sert à tous les accueils. Le réseau des médiathèques de Brest ne dispose pas pour l'instant d'un espace où recevoir correctement les enfants, ce qui l'amène forcément à limiter les demandes. Le projet de la médiathèque des Capucins devrait remédier à cet écueil. La médiathèque des Ursulines de Quimper dispose pour le moment d'une salle isolée, mais une restructuration des espaces va amener les bibliothécaires à repenser le déroulement des visites et des ateliers. Nous le voyons : « [...] par le lieu s'exprime une conception de la place des publics, et de la relation que ceux-ci entretiennent entre eux et avec les propositions qui leur sont faites. »⁶⁵.

⁶⁴ EBOLI, Gilles, « Pour une théorie du bloc : patrimoine et lecture publique », *BBF*, n°5, 2004. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0024-004>, consulté le 10 juillet 2015.

⁶⁵ CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *La médiation culturelle*, Paris : Armand Colin, (collection U), 2013, p. 44-45.

Evoquons enfin le cas des artothèques : « *L'inclusion en bibliothèque permet également aux artothèques de bénéficier de l'infrastructure dédiée à l'animation : documentation générale, salle de conférences, espace d'exposition... Ainsi l'artothèque de Lyon à la Part-Dieu projette-t-elle, dans le cadre de l'animation 'L'Heure de la découverte', des vidéos d'artistes dans une salle appropriée.* »⁶⁶ Ou encore, cas exceptionnel : « *La spécificité de l'artothèque d'Annecy est d'avoir, depuis janvier 2002, une petite galerie, entièrement dédiée aux enfants. [...] Elle est pour l'instant unique en France, mais d'autres artothèques se penchent actuellement sur la question, notamment celle de Poitiers. Elle a été intégralement pensée pour les enfants : accessibilité, mobilier adapté, petit format des œuvres (ne dépassant pas les 40 cm de côté), cadres colorés. Les œuvres sont en phase avec les préoccupations et les éléments du quotidien des enfants. L'esprit repose notamment sur la narration (séries conçues comme des carnets de voyage), le conte, l'écriture, l'alphabet, les bestiaires, la nature, le jeu et les objets de la vie quotidienne.* »⁶⁷ Cette artothèque pour enfants se situe dans la section jeunesse de la médiathèque ; il suffit d'être abonné et de remplir un contrat (idée de responsabilisation) pour pouvoir emprunter des œuvres.

2.1.2.2. des activités chronophages

Les établissements peuvent proposer des accueils patrimoniaux thématiques « clés en main », mais ils s'adaptent aussi aux demandes particulières des enseignants ou des animateurs. Et même dans le cas d'un accueil « clés en main », la taille et la spécificité de chaque groupe obligent à une réflexion en amont. Quand on rentre dans le cas d'un partenariat, l'ajustement – ne serait-ce que logistique – entre les structures accueillantes est inévitable. Le temps de préparation d'une visite patrimoniale est donc important, ponctué d'échanges, voire de réunions préparatoires.

L'accueil proprement dit se réalise toujours avec au moins deux personnes de la bibliothèque. En effet, après une présentation générale, le groupe est généralement scindé en deux, afin par exemple de pouvoir réaliser des activités de type atelier. Les accompagnateurs de l'enseignant, ou un nombre suffisant d'animateurs, sont appréciés pour un confort de réalisation, et une écoute apportée à chaque enfant.

La durée moyenne constatée d'une visite ou d'un atelier patrimonial est de 1h30, avec un minimum de 1h00 (modulable jusqu'à 30 minutes à Angers en ne faisant que présenter des documents) et un maximum de 2h00 (par exemple pour un atelier enluminure). Ce temps nécessaire peut parfois être difficile à dégager, notamment quand il s'agit de jeunes enfants – enlever les manteaux, passer aux toilettes – ou lorsque le temps de transport jusqu'à la médiathèque est long. Dans le cas d'accueils d'enfants en dehors du cadre scolaire, la durée de l'accueil autour du patrimoine peut être variable : ainsi « les dimanches curieux » de Quimper n'ont-ils pas d'horaires (le public peut aller et venir comme il le souhaite) et les « heures de la découverte » de Lyon oscillent-elles entre 30 minutes et 1h30.

⁶⁶ PETIT, Christelle, « Une artothèque à la bibliothèque ». *BBF*, n° 6, 2015. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0104-011>>, consulté le 21 juillet 2015.

⁶⁷ PONTOIRE, Marie, « Les artothèques ou le prêt d'œuvres comme outil d'expérimentation de l'art contemporain : l'exemple de l'artothèque d'Annecy », *La Revue des livres pour enfants*, n° 272, 2013, p. 131.

2.1.2.3. la question des intervenants

Le profil du professionnel travaillant en bibliothèque et réalisant des accueils d'enfants autour du patrimoine n'est pas figé : les configurations locales sont évidemment très nombreuses.

Hélène Richard regrette le déclin des formations aux questions patrimoniales : « *Pour faire face à [de] nouvelles demandes et laisser la place à de nouvelles problématiques, l'histoire du livre, de l'édition, des bibliothèques, la connaissance des techniques graphiques et de reliure ont cessé de constituer le cœur de la formation des bibliothécaires.* »⁶⁸. Parallèlement, parmi ces « nouvelles problématiques », des interrogations demeurent : « *La question reste en effet de savoir si la bibliothèque est considérée comme un espace médiateur par nature, et si la médiation doit être mieux intégrée dans le métier de bibliothécaire, ou si elle doit être déléguée à des personnels dont le statut, comme on l'a vu, est encore à définir.* »⁶⁹

A Rouen, la bibliothèque d'étude et de recherche Villon emploie ainsi un médiateur du livre spécialisé en patrimoine. A la Bibliothèque humaniste de Sélestat, une animatrice de la ville a été recrutée pour travailler sur la médiation envers les publics. A la médiathèque des Champs libres à Rennes, l'intégralité des accueils de groupes sont pris en charge par le service Médiations Formations. Les bibliothécaires qui en font partie ont reçu une formation au patrimoine et travaillent en complémentarité avec le service Patrimoine. Cette situation se comprend en regard de la localisation de la bibliothèque : les autres structures culturelles des Champs libres disposent toutes d'un service médiation et elles avaient besoin d'un interlocuteur direct⁷⁰. A la médiathèque du Grand Troyes, la situation est plus éclatée : le service jeunesse réalise les accueils d'enfants (dont les accueils patrimoniaux), le service qualité traite les autres demandes de visites de groupes, et le service tourisme mobilise un ensemble de bibliothécaires volontaires pour effectuer ces visites.

Parfois, l'équipe de la médiathèque est tellement petite que la polyvalence est indispensable : c'est le cas à la bibliothèque intercommunale de Meuzac, qui comprend quatre personnes en tout, et à la médiathèque communautaire de Moulins, où l'équipe patrimoine comporte une personne à temps plein et une autre à mi-temps. La polyvalence peut être volontaire, comme à la Bibliothèque humaniste de Sélestat, où l'équipe est certes petite, mais où la médiation mise au cœur du projet de service implique que tout le monde participe aux accueils de groupes.

Si les ressources humaines du service patrimoine sont insuffisantes, ce dernier peut être aidé par les autres équipes. Ainsi, à Saint-Denis, le pôle patrimoine emploie seulement deux personnes (1,8 équivalents temps plein). Afin de favoriser les liens entre les services, l'organisation est faite de telle façon que de nombreux postes sont partagés entre plusieurs sections. Tout le monde est donc

⁶⁸ RICHARD, Hélène, « La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques », *BBF*, n° 5, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009>>, consulté le 12 juillet 2015.

⁶⁹ BORDEAUX, Marie-Christine, « Du service éducatif au service culturel dans les musées », *BBF*, n° 3, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0018-003>>, consulté le 7 juillet 2015.

⁷⁰ La médiathèque comporte également un service Action culturelle, axé sur l'événementiel. Entretien téléphonique avec Dominique MORINEAUX le 24 juillet 2015.

susceptible de participer aux accueils patrimoniaux : bibliothécaires patrimoniaux, jeunesse, musicaux, de quartier... La mobilité interne provoque aussi les échanges : à Troyes comme à Albi, les accueils sont entre autres réalisés par une personne issue du service patrimonial, et passée en section jeunesse au fil des mouvements de personnel.

Puisqu'il s'agit d'accueils d'enfants, l'idée que les bibliothécaires patrimoniaux ont à apprendre des bibliothécaires jeunesse circule forcément : *« Comment transmettre à un large public ? C'est un état d'esprit à rechercher puisqu'il s'agit simplement d'inclure la dimension patrimoniale aux habitudes de transmission et de vulgarisation adoptées depuis toujours en bibliothèque. De ce point de vue, les mentalités ont heureusement évolué. Une approche ludique et une mise en espace, auxquelles les bibliothécaires pour la jeunesse ont l'habitude de recourir, facilitent souvent l'appropriation. Quand, en 1991, l'Heure Joyeuse avait présenté à la bibliothèque Forney 'Livre mon ami', il n'a pas été évident de convaincre qu'il n'était pas sacrilège de mettre en scène le patrimoine par des agrandissements ou des reproductions en trois dimensions [...] pour mieux donner à voir les œuvres. C'est chose faite depuis. »*⁷¹

Le profil « Education nationale » est également recherché : *« Les institutions collaborent, les acteurs également, conscients qu'ils poursuivent bien les mêmes objectifs. À cet égard, il est important de rappeler combien les parcours initiaux des professionnels des bibliothèques et de l'Éducation nationale sont similaires, sans compter le nombre très important de bibliothécaires qui se sont, à un moment donné de leur carrière, détournés de l'enseignement vers la lecture publique afin de mieux pouvoir servir les publics, ou selon des modalités qui leur paraissent plus sereines : mais l'objectif éducatif demeure toujours le même. »*⁷² C'est le cas à Quimper, où des membres de l'équipe patrimoine ont parfois un passé ou des affinités avec l'enseignement, ce qui a un impact déjà sur le fait d'accueillir des groupes de scolaires, et également sur la façon d'accueillir les enfants.

A la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse, les visites et ateliers sont réalisés par trois personnes de la bibliothèque (dont une historienne de l'art responsable de la médiation) et deux étudiants en master 2 Histoire de l'Université de Toulouse, formés aux accueils d'enfants en début d'année scolaire. Ces recrutements complémentaires d'étudiants soulèvent d'ailleurs une autre problématique : est-il plus simple de former un animateur, souvent titulaire d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA), au PEG, ou de former des historiens à la médiation ?

Les actions menées par la bibliothèque tiennent parfois aux compétences extra-professionnelles des bibliothécaires, à leurs goûts personnels. Ainsi, à la médiathèque du Grand Troyes, des ateliers d'enluminure sont réalisés par un collègue amateur et devenu spécialiste. Aux Ursulines à Quimper, un bibliothécaire bretonnant réalise des accueils bilingues en breton, notamment pour les enfants des écoles Diwan. Il va sans dire que le départ de ces personnes peut

⁷¹ EZRATTY, Viviane, « Livres d'hier pour enfants d'aujourd'hui : quelques exemples de passerelles », dans BNF/CNLJ, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, p. 49-58.

⁷² CHAZAUD, Anne-Sophie, DEMESMAY, Agnès, « Médiathèque/école : pour un parcours culturel commun », *BBF*, n° 2, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0007-001>>, consulté le 21 juillet 2015.

remettre en cause la réalisation des accueils, à moins de recruter spécifiquement ou de faire intervenir une personne extérieure (rémunérée).

La médiation autour de l'art contemporain tend à rester un fait particulier : *« Tout ceci donne à l'artothèque en bibliothèque une place à part, qui se traduit également par des responsables dont la dénomination d'artothécaire n'est définie ni par le dictionnaire ni dans le répertoire des métiers territoriaux. »* et *« Ce qui rassemble donc les artothécaires des collectivités territoriales, ce n'est certes pas le statut ni une formation commune, mais bien plutôt leur intérêt pour l'art contemporain, ainsi qu'un engagement intense, voire un véritable militantisme en faveur de l'artothèque »*⁷³. Le livre d'artiste, peut-être parce qu'il s'agit de PEG au sens strict du terme, est plus facilement appréhendable par un bibliothécaire (patrimonial ou pas).

Finalement, *« Le travail autour des fonds patrimoniaux peut être un bon stimulant pour la transversalité des équipes. Ainsi l'aptitude souvent plus grande des bibliothécaires du secteur jeunesse à accueillir des groupes sera mise à profit [...] Ensemble, ils sont susceptibles d'apprendre ce qu'il faut savoir sur les livres anciens pour collectivement imaginer un projet, le mettre en œuvre et le présenter au public. Il faut accepter d'apprendre et de construire en marchant sans se laisser paralyser par la peur de mal faire, même en l'absence en interne d'un spécialiste du patrimoine. »*⁷⁴. Cette ouverture ne doit cependant pas occulter la nécessité pour le bibliothécaire d'acquérir, chemin faisant, des connaissances en histoire lui permettant d'aller plus loin qu'une simple présentation de documents anciens, de proposer un discours scientifique solide derrière la médiation et de répondre sans hésiter aux questions des enfants dans une optique de contextualisation.

2.1.3. des partenaires culturels locaux

2.1.3.1. les autres établissements culturels

L'objectif partagé sera de *« montrer qu'une bibliothèque, un centre d'archives, un centre d'art contemporain peuvent être complémentaires sur un thème et faire découvrir que tout cela est du patrimoine. »*⁷⁵ Comme pour tout partenariat, il peut s'agir d'une action ponctuelle ou régulière, formalisée ou implicite. Nous nous intéressons ici à l'identité de ces acteurs associés.

Le partenariat se fait avec des institutions dépendant de collectivités territoriales, ou avec des structures privées, ou encore associatives. C'est le cas de la médiathèque de Bordeaux qui travaille entre autres avec le musée de l'imprimerie de la ville, de type associatif, et à Toulouse où la bibliothèque d'étude et du patrimoine s'est associée avec la cinémathèque (actions en direction des lycées). Plus originaux, les moulins hydrauliques à papier, tels le moulin Richard

⁷³ PETIT, Christelle, *op. cit.*

⁷⁴ SCHREIBER, Florence, « Exposer le patrimoine », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 89.

⁷⁵ DESCHAUX, Jocelyne, « La valorisation du patrimoine en direction du jeune public », intervention lors de la journée d'étude *Valorisation et médiation du patrimoine auprès du jeune public* organisée par le CRL Bourgogne et Bibliest, Dijon, 7 avril 2011. En ligne : <[http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011\(1\).pdf](http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011(1).pdf)>, consulté le 19 septembre 2015.

de Bas en Auvergne ou le moulin du Got en Limousin, sont aussi des partenaires de choix.

Un partenariat avec une autre structure patrimoniale est envisageable même si la bibliothèque ne comporte pas de fonds patrimoniaux. Par exemple à Viroflay, dans les Hauts-de-Seine, la médiathèque (exclusivement de lecture publique) a initié un partenariat de type « classe patrimoine » avec les archives municipales, chacun valorisant ses collections et ses missions auprès des enfants.⁷⁶

Le partenariat est essentiellement local. La géographie joue un rôle important puisque le groupe d'enfants va devoir se déplacer d'une institution à l'autre. A moins qu'une autre formule n'ait été trouvée, mais bien souvent chaque établissement culturel essaie de faire venir le public dans ses lieux. Ainsi, la commune de Sélestat organise-t-elle des sorties pour les familles sur la journée, entre la Bibliothèque humaniste et le château du Haut-Koenigsbourg. La bibliothèque a également mis en place des partenariats avec le Fonds régional d'art contemporain en Alsace, et avec le pôle archéologique interdépartemental rhénan : les deux structures se situent à Sélestat.

La médiathèque intercommunale du Père Castor à Meuzac (fonds d'illustration jeunesse, notamment russe avec l'artiste Rojankovsky) travaille sur des visites couplées avec le musée d'art naïf Cécile Sabourdy de Vicq-sur-Breuilh, situé dans la même communauté de communes mais assez éloigné (territoire rural). Un partenariat peut aussi viser à valoriser opportunément l'action menée par une structure : lorsque la médiathèque d'Angers a organisé une exposition en 2009 sur « Splendeur de l'enluminure, le roi René et les livres », elle a été présentée au château d'Angers, écrin davantage pertinent.

Encore en Alsace, l'association de coopération documentaire Cordial a mis en place début 2015 une « route du patrimoine écrit » permettant de sillonner la région autour de son histoire du livre : imprimerie (Hagueneau, Strasbourg), imagerie populaire (Wissebourg), Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, nombreux fonds d'alsatiques, etc. Disponible sur un portail⁷⁷, encore à inscrire physiquement dans les lieux, cette route s'adresse à des sorties familiales, mais possiblement aussi à des classes (déplacements sur une semaine...).

Une volonté politique peut amener des acteurs culturels à collaborer, ou plutôt à apparaître dans une même offre culturelle, collaboration ou pas. L'exemple le plus évident est celui des Champs libres à Rennes : parce que la médiathèque de la communauté d'agglomération, le musée de Bretagne et l'espace des sciences partagent les mêmes locaux, ils réalisent en direction des enseignants un livret commun de leurs propositions respectives, le « programme des activités éducatives des Champs Libres ».

Le service Ville d'art et d'histoire de la commune de Châlons-en-Champagne réalise chaque année une brochure « Découvrir les richesses de Châlons-en-Champagne : offre pédagogique », qui recense l'intégralité des offres patrimoniales

⁷⁶ LEJEUNE, Albane, SOURD, Claire-Hélène, « Classe Patrimoine : une expérience à Viroflay », *Bibliothèque(s)*, n° 52, 2010.

⁷⁷ En ligne : <<http://route-patrimoine-ecrit.fr>>, consulté le 2 août 2015.

2. Un même public jeune, des situations différentes

de la ville. Par ailleurs, dans l'organigramme de la ville, un Pôle du patrimoine écrit et bâti rassemble les services de l'Animation du patrimoine (dont Ville d'art et d'histoire), les Archives municipales et la Bibliothèque municipale Pompidou – de surcroît à la même adresse physique –.

A Toulouse, un « Passeport pour l'art » va plus loin en établissant d'emblée des parcours culturels entre les structures. « 1, 2, 3, écrire ! » fait ainsi circuler les enfants en quatre étapes, au musée Saint-Raymond, au musée Georges-Labit, à la Bibliothèque d'étude et du patrimoine, et enfin aux Archives municipales. Le « Bestiaire médiéval : des enluminures aux décors sculptés » associe deux structures : le musée des Augustins et la Bibliothèque d'étude et du patrimoine. La préparation est nécessaire entre les partenaires pour assurer une démarche cohérente aux enfants.

Les partenariats peuvent dépasser le cadre local. La médiathèque de Saint-Denis (réseau de Plaine-Commune) a collaboré de 2010 à 2013 avec le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, l'unité d'archéologie de Saint-Denis de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, mais aussi la BnF Richelieu. Sur une thématique variable (« copistes et enlumineurs », « Chrétien de Troyes », etc) et sur toute l'année scolaire, un circuit découverte était proposé à des enfants de cycle 3. Les visites étaient ponctuées d'ateliers et de rencontres avec des professionnels du Moyen-Age (historienne, calligraphe...). A la fin de l'année scolaire, les familles – qui parfois avaient rarement l'occasion de quitter la ville de Saint-Denis – venaient à la BnF Richelieu afin que les enfants leur présentent les travaux qu'ils avaient réalisés : la valorisation était immense.

Pas exclusivement destiné aux enfants mais largement exploité en direction des scolaires, un autre exemple de collaboration a concerné un cycle d'expositions autour de la légende du roi Arthur, réalisé de 2008 à 2011 par trois médiathèques majeures de France. Une convention de partenariat a été établie entre la BnF, la médiathèque des Champs libres à Rennes et la médiathèque du Grand Troyes afin de mettre en valeur cette riche matière selon différentes approches. Rennes a inauguré le cycle en 2008 avec une exposition centrée sur les croisements contemporains de la légende, et aussi sur la forêt, touche régionale. La BnF a continué le partenariat en 2009, sur l'axe des manuscrits, des textes, des documents « sensibles ». Troyes a fini la trilogie en insistant sur les sources de la légende arthurienne, et avec un accent sur Chrétien de Troyes. Un site web commun a été mis en place afin de garder une trace de cet exceptionnel partenariat⁷⁸.

2.1.3.2. les prestataires extérieurs

On pense évidemment aux métiers d'art : enlumineur, calligraphe, relieur, restaurateur, professionnel de la marbrure... Il n'est en effet pas évident que la médiathèque emploie de tels professionnels (le relieur-restaurateur est cependant plus commun), ni que son personnel ait développé à titre personnel de telles compétences exploitables ensuite dans le cadre de son travail. Peu nombreux sur un territoire, ces artisans sont souvent régulièrement sollicités. Autour du livre

⁷⁸ En ligne : <<http://expositions.bnf.fr/arthur/index.htm>>, consulté le 29 juillet 2015. Voir aussi l'article de RIGOGNE, Anne-Hélène, « Le Graal à la BnF ou 'la légende du roi Arthur' », *BBF*, n° 1, 2011. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0060-012>>, consulté le 29 juillet 2015.

d'artiste, la médiathèque fera appel à un artiste plasticien. L'artothèque peut encore être le lieu de rencontres avec des artistes dont on a acquis des œuvres.

Mais d'autres corps de métiers artistiques peuvent être nécessaires. A la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse, un comédien a ainsi travaillé une année durant avec une classe dans le projet de monter une représentation publique d'un spectacle « comme au temps de Louis XIV ». Cette initiative s'accompagnait évidemment de la présentation de textes et pièces d'époque. La BnF propose des visites théâtralisées du site François Mitterrand par deux comédiens, et des ateliers de « mise en voix, mise en corps de grands textes patrimoniaux » à partir de neuf ans.

Un illustrateur jeunesse peut également être sollicité : la médiathèque intercommunale du Père Castor à Meuzac a demandé à May Angeli de réaliser avec les enfants des ateliers de gravure sur bois, technique ancienne qu'utilise souvent l'illustratrice dans ses albums. A Roubaix, des « classes patrimoine écrit et graphique » travaillent autour du patrimoine sur huit ateliers dans l'année, afin de préparer *in fine* la rencontre avec un auteur-illustrateur d'aujourd'hui, en l'occurrence Rascal en 2013, Louis Rigaud et Anouck Boisrobert (créateurs de livres animés) ainsi qu'Hervé Tullet en 2011.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'intervenant en atelier jeune public doit combiner deux types de qualité : *« Il faut le choisir sur sa compétence concernant le sujet, mais aussi sur ses qualités de pédagogue, ou pour le moins sur sa capacité à partager de façon ouverte et exigeante avec le groupe. C'est un des facteurs de réussite pour que les participants sortent du rôle de lecteur du patrimoine et endossent celui de producteur d'un objet nouveau, individuel et/ou collectif. »*⁷⁹

2.2. LE CADRE SCOLAIRE

Sans ambiguïté et en quelques mots, Florence Schreiber exprime l'importance du partenariat entre l'Education nationale et la bibliothèque : *« Et personne n'étant assez naïf au point de penser qu'un superbe atelier de calligraphie caroline ou d'initiation à la restauration va mobiliser spontanément les enfants et les adolescents, l'école et le collège s'avèrent des voies de passage obligées. L'intérêt est aussi que tous, jusqu'à seize ans, les fréquentent. »*⁸⁰

2.2.1. les demandes des enseignants

2.2.1.1. les programmes scolaires

Les enfants doivent acquérir au cours de leur scolarité un « socle commun de connaissances et de compétences ». Un décret de 2006⁸¹ est à ce sujet toujours en vigueur. Le socle sera remplacé à la rentrée scolaire 2016 par la voie d'un décret

⁷⁹ SCHREIBER, Florence, *op.cit.*, p. 95.

⁸⁰ SCHREIBER, Florence, *op.cit.*, p. 90.

⁸¹ Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 sur le socle commun de connaissances et de compétences. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm>, consulté le 10 juillet 2015. (actuellement en vigueur)

2. Un même public jeune, des situations différentes

paru en 2015⁸², dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République de 2013⁸³.

Le décret de 2006 fait s'organiser le socle en sept compétences. L'une d'entre elles concerne la « culture humaniste ». *« En donnant des repères communs pour comprendre, la culture humaniste participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté de citoyens, aide à la formation d'opinions raisonnées, prépare chacun à la construction de sa propre culture et conditionne son ouverture au monde. »*. On lit plus loin : *« Elle a pour but de développer une attitude de curiosité pour les productions artistiques, patrimoniales et contemporaines, françaises et étrangères, pour les autres pays du monde (histoire, civilisation, actualité) »*. Sont également présentes des compétences autour de la « culture scientifique et technologique », qui comprend une perspective historique, et autour de la « culture numérique », avec des outils numériques dont nous verrons que le patrimoine peut s'emparer.

Le décret de 2015 propose un socle plus ou moins similaire, avec une insistance sur la citoyenneté d'une part, le numérique d'autre part. Le terme « culture humaniste » n'apparaît plus, mais est remplacé par des attentes du même ordre dans le domaine « les représentations du monde et de l'activité humaine ». Est précisé : *« [L'élève] s'approprie, de façon directe ou indirecte, notamment dans le cadre de sorties scolaires culturelles, des œuvres littéraires et artistiques appartenant au patrimoine national et mondial comme à la création contemporaine. »*

Les programmes scolaires, par cycles⁸⁴, développent ce socle commun de connaissances et de compétences. Les programmes en vigueur datent de 2008 et seront remplacés à la rentrée 2016. Par ailleurs, la tranche d'âge des six-dix ans que nous privilégions correspond aux cycles 2 et 3 de l'école.

A la rentrée 2015, les enfants du cycle 2 doivent apprendre à « se repérer dans l'espace et le temps ». A cet effet, ils « découvrent des formes usuelles de représentation de l'espace (photographies, cartes, mappemondes, planisphères, globe) », et ils « découvrent et mémorisent des repères plus éloignés dans le temps : quelques dates et personnages de l'histoire de France ; ils prennent conscience de l'évolution des modes de vie. ». Les enfants du cycle 3, dans le cadre de la « culture humaniste » doivent acquérir des repères en histoire-géographie et en histoire des arts. « Jalons de l'histoire nationale, ils forment la base d'une culture commune ». Le programme est ambitieux puisque les périodes concernées sont : la Préhistoire, l'Antiquité, le Moyen-Age, les Lumières, la Révolution française et le Premier Empire, l'installation de la démocratie et la République, le XXème siècle et notre époque, la Vème République. A chaque fois sont indiqués des « personnages et événements représentatifs » que l'élève doit connaître.

⁸² Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834>, consulté le 10 juillet 2015.

⁸³ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>>, consulté le 20 juin 2015.

⁸⁴ A partir de la rentrée 2016 : le cycle 1 correspond à l'école maternelle ; le cycle 2, des apprentissages fondamentaux, au cours préparatoire et au cours élémentaire (1 et 2) ; le cycle 3, de consolidation, au cours moyen (1 et 2) et à la sixième ; le cycle 4, des approfondissements, à la cinquième, la quatrième et la troisième.

Dans les nouveaux programmes scolaires, l'enseignement de l'histoire évoluera. Une importance nouvelle sera accordée à la chronologie – alors que nous avons vu que les thèmes, les épisodes marquants étaient privilégiés jusqu'à présent en termes de transmission des connaissances –. Il était prévu une plus grande liberté dans le choix des époques étudiées (sous réserve de cohérence globale sur le cycle), mais devant l'inquiétude des enseignants, le Conseil supérieur des programmes est finalement revenu à des périodes obligatoires (dont les Lumières), en insistant simplement sur une liberté pédagogique⁸⁵.

2.2.1.2. l'éducation artistique et culturelle

Depuis les années 1980, l'Education nationale encourage l'acquisition d'une EAC (dans laquelle rentre l'éducation au patrimoine) par les élèves, et légifère à ce propos. La circulaire la plus récente date de 2013⁸⁶, sur les parcours d'EAC. « *Le parcours d'EAC a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier* ». La notion de partenariat est présente, avec la constitution de « *comités territoriaux de pilotage* », définissant des axes stratégiques et réunissant annuellement « *le recteur, le préfet de région et le DRAC [directeur régional des affaires culturelles], [...], le président du conseil régional, les présidents des conseils généraux, les présidents des associations départementales des maires ou leurs représentants* ». Les Chartes « adopter son patrimoine » (« adopter » au sens de « choisir », « faire sien »), issues d'une circulaire de 2002⁸⁷, allaient dans le même sens de travail en collaboration étroite entre le ministère de l'Education nationale, les services déconcentrés de l'Etat en matière culturelle, et les collectivités territoriales.

La circulaire de 2013 sur l'EAC dépasse même le cadre scolaire : « *Le parcours d'EAC conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire.* » Plus loin, il est indiqué qu'« *ancrer leur démarche de projet dans une logique de territoire [c'est-à-dire de partenariats] permet aux équipes éducatives [les enseignants]* » de « *participer au renforcement du lien entre les activités menées sur le temps scolaire et les expériences personnelles menées sur le temps extrascolaire* », ainsi que d'« *impliquer plus facilement les familles dans les projets artistiques et culturels de leurs enfants* ». Autrement dit, les structures culturelles du territoire, quand elles sont fréquentées par les mêmes enfants dans des positionnements différents (élève, enfant de la famille...), aident à la constitution globale d'une culture artistique et patrimoniale, le tout sous le couvert général de l'école.

⁸⁵ L'enseignement de l'histoire reste un sujet délicat. Voir à ce sujet par exemple : BERTRAND, Anne-Marie, « Difficile enseignement de l'histoire », *BBF*, n° 5, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0099-006>>, consulté le 8 juillet 2015. Ou encore : VENAYRE, Sylvain, « L'école ne doit pas donner un sens à l'histoire », *L'Express*, 11 juin 2015. En ligne : <http://www.lexpress.fr/education/reforme-des-programmes-l-ecole-ne-doit-pas-donner-un-sens-a-l-histoire_1688563.html>, consulté le 8 juillet 2015. Ou enfin : « Nouvelle querelle sur l'histoire de France : entretien avec Michel Winock, Benjamin Stora, Patrick Boucheron et Olivier Loubes », *L'Histoire*, n° 413-414, juillet-août 2015, p. 6-18.

⁸⁶ Circulaire du MEN n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673>, consulté le 20 juillet 2015.

⁸⁷ Circulaire du MEN n° 2002-086 du 22 avril 2002 relative aux Chartes pour une éducation au patrimoine « adopter son patrimoine ». En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020502/MENE0200882C.htm>>, consulté le 18 juillet 2015.

Ainsi sollicité, ou du moins interpellé par le MEN, le MCC n'est pas en reste et a développé ses propositions en matière d'EAC sur son site Internet⁸⁸. Il est précisé : « *Le ministère de la Culture a joué un rôle majeur dans l'impulsion et l'accompagnement des actions engagées localement par les enseignants.* ». Les projets éducatifs doivent s'élaborer autour de trois pôles : « *le rapport direct aux œuvres (représentations de spectacles, expositions)* », « *l'approche analytique de l'appropriation des œuvres (conférences, répétitions publiques, rencontres avec les artistes, etc)* », « *la pratique effective dans le cadre d'ateliers* ». Sont ensuite déclinées les actions possibles pour chaque type d'établissements culturels. Les attendus pour les musées et les archives sont assez classiques. Dans la partie « *livre et lecture* » cependant, il n'est fait mention que de la lecture publique (existence des associations du type Lire et faire lire, possibilités de financement pour inviter un auteur, littérature jeunesse...), et pas des fonds patrimoniaux des bibliothèques.

Précisons un dernier mot sur le terme « *classe patrimoine* », souvent revenu dans nos entretiens avec des professionnels. Il tend à désigner tout accueil d'enfants scolarisés autour du patrimoine. Il correspond cependant à une réalité formalisée par une circulaire du MEN de 2001 sur les classes à projet artistique et culturel (PAC)⁸⁹. Parmi les assez nombreux domaines concernés est indiqué le patrimoine, et donc « *le domaine du patrimoine peut aussi bien conduire à s'intéresser à un monument local, à l'école ou à l'établissement lui-même dans son architecture et avec ses 'archives', à une bibliothèque possédant un fonds ancien, à un musée proche, etc.* ». Annuelles, les classes à PAC ont droit à des financements, sous réserve de validation de leur projet par le rectorat et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

2.2.1.3. les relations directes avec les enseignants

Le préalable est la communication des actions proposées par la bibliothèque en direction des scolaires. Toutes les modalités sont envisageables : envoi du programme à toutes les écoles de la collectivité (en papier ou mailing), réunion d'information en début d'année scolaire, site Internet de la bibliothèque... La communication peut être conjointe avec le service jeunesse de la bibliothèque, élaborée également avec d'autres structures culturelles partenaires comme nous l'avons vu. Un livret spécifique aux actions éducatives est courant, mais la diffusion peut être élargie. A la rentrée scolaire 2015, la médiathèque d'Albi a ainsi décidé une visite de ses collections patrimoniales en direction des enseignants, et l'a annoncée à la fois dans la brochure des activités pédagogiques et dans l'agenda culturel tout public. Cependant, devant des moyens humains limités ou un succès trop important, la communication peut volontairement être réduite : c'est le cas à Toulouse, où le « bouche à oreille » fonctionne suffisamment depuis des années pour que le planning des accueils soit rempli sans publicité. A Quimper où la demande est également très forte, les bibliothécaires ont décidé de limiter les accueils à deux jours par semaine.

⁸⁸ En ligne : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Education-artistique-et-culturelle/Mission-educative>>, consulté le 20 juillet 2015.

⁸⁹ Circulaire du MEN n° 2001-104 du 14 juin 2001 sur les classes à projet artistique et culturel. En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010614/MENE0101242C.htm>>, consulté le 20 juillet 2015.

Une fois l'accueil décidé, il faut le préparer. Les bibliothécaires sont unanimes sur l'importance d'une préparation de la classe à la visite : où va-t-on, que va-t-on voir, quelques notions d'histoire du livre et une initiation aux termes spécifiques (lettrine, nerf, incunable, etc, selon l'âge des enfants). Ces préliminaires font gagner du temps pendant un accueil déjà minuté, et valorisent les enfants contents de savoir des éléments. Pour ce faire, les bibliothécaires n'hésitent pas à préparer des supports pédagogiques à destination des enseignants, qu'ils pourront exploiter en classe avant la rencontre (et aussi en prolongement). La médiathèque de L'Heure Joyeuse organise même des sessions de formation en présentiel sur les animations patrimoniales qu'elle va proposer. Souvent sous forme numérique, ces supports se retrouvent parfois en ligne directement sur le site Internet de la bibliothèque⁹⁰. Ils sont différents du livret de l'élève, qui existe aussi et est donné à remplir par l'élève pendant l'accueil. Richement illustrés, dupliqués selon les âges, s'adressant directement à l'enfant (« connais-tu... »), ces derniers fonctionnent généralement sous la forme d'explications, de questions-réponses, de petits jeux type mots à relier, etc.

Les bibliothécaires insistent sur cet aspect de formation des enseignants au patrimoine en général, et au patrimoine des bibliothèques en particulier. Une bonne connaissance des adultes est la clé de la transmission aux enfants. Rarement, les bibliothécaires patrimoniaux sont invités à intervenir à l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'université la plus proche afin de sensibiliser les enseignants en formation initiale. Ce fut le cas à la médiathèque de Limoges une année seulement. A Toulouse, la responsable des fonds patrimoniaux intervenait lors de stages de formation continue destinés aux professeurs d'histoire, jusqu'à suppression du stage. Plus facilement, les bibliothécaires organiseront eux-même des temps de présentation des collections à la bibliothèque, à destination des professeurs déjà en poste (formation continue), comme à la bibliothèque Villon de Rouen. La BnF propose des « vernissages pédagogiques » et des visites guidées de ses expositions aux enseignants, documentalistes, médiateurs. Concernant le patrimoine de la littérature jeunesse, le CNLJ organise les « matinées du patrimoine » au rythme de sept conférences par an. Mobiliser les conseillers pédagogiques peut se révéler alors facilitant et motivant pour les enseignants. Dans tous les cas, les bibliothécaires constatent l'effet positif de ces formations sur les demandes de visites patrimoniales.

2.2.2. les réponses du bibliothécaire

2.2.2.1. les thématiques et les formes proposées

« Du fait de sa polysémie, le document source invite l'élève, dans nombre d'ateliers, à extraire des savoirs historiques, mais aussi littéraires, artistiques ou scientifiques. Par conséquent, participer à un atelier suppose, de la part des élèves, le recours à diverses disciplines et donc le maniement de processus de contextualisation et de décontextualisation nécessaires à tout changement d'une discipline à l'autre. »⁹¹

⁹⁰ C'est le cas des bibliothèques municipales de Chambéry. En ligne : <<http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/index.aspx?idpage=940>>, consulté le 29 juillet 2015.

⁹¹ BARRET, Christophe, CASTAGNET, Véronique, PEGEON, Annick, *Le service éducatif des Archives nationales : par chemins de traverse*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2012, p 63.

2. Un même public jeune, des situations différentes

Les bibliothécaires proposent tous des « basiques » : histoire du livre, et très souvent Moyen-Age (à condition que la bibliothèque conserve des manuscrits). L'histoire du livre s'attache à l'objet livre, permet de montrer et éventuellement de faire toucher. La médiathèque de Roubaix a mis en place des cycles de visite sur huit séances au cours de l'année. L'histoire du livre se déroule chronologiquement, de l'Antiquité (invention de l'alphabet) au XXème siècle (la dématérialisation), avec en point d'orgue l'invitation d'un illustrateur jeunesse. Le manuscrit permet quant à lui de décliner le Moyen-Age sous tous ses aspects, utilisable en tant que support (une peau d'animal), en tant qu'écriture, et comportant parfois des enluminures esthétiques...

Les sciences reviennent souvent parmi les thèmes proposés, et on s'appropriera la géographie (cartes et plans, récits de voyage), les découvertes scientifiques (encore les récits de voyage, ou bien des manuels scientifiques). La BnF propose des présentations des globes géants conçus par Coronelli pour Louis XIV... Le monde des collectionneurs, vu sous l'angle du cabinet de curiosités, est un thème abordé à la médiathèque de Rennes, qui a emprunté à cet effet des objets patrimoniaux de l'université de Rennes 1 : on aborde le monde volant, le monde aquatique, celui des mammifères...

Les thèmes dépendent bien sûr étroitement des collections conservées. Fonds Jules Verne à Nantes, fonds Hetzel à Sèvres, fonds du Père Castor à Meuzac... sont autant de prétextes à des visites très ciblées. Ces fonds emblématiques peuvent se révéler embarrassants lorsque les classes reviennent chaque année, comme c'est le cas à Meuzac : comment être sûr de varier le discours tenu à chaque enfant ? Que l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert soit présente dans les fonds, et la médiathèque s'emparera du XVIIIème siècle et des Lumières. De manière plus originale, la bibliothèque de Nantes a monté des accueils autour du surréalisme (présence d'un fonds Breton) et autour de Jacques Demy, natif de la ville, et partant de l'univers des contes.

Il arrive que l'actualité, et une incitation ministérielle, provoquent la mise en place d'accueils thématiques : la Première Guerre Mondiale est un exemple actuel. Beaucoup de bibliothèques ont développé des supports autour de cette thématique, adaptant parfois avec les collections dont elles disposent. C'est le cas au centre l'Île aux livres de la bibliothèque de l'Alcazar à Marseille. Spécialisé en patrimoine de littérature pour la jeunesse, le centre a élaboré en 2014 une exposition autour de André Hellé (1871-1945), auteur d'un *Alphabet de la grande guerre : 1914-1916* (1916), tandis que le service patrimoine de la bibliothèque travaillait également sur la Guerre de 1914-1918 à travers d'autres documents.

Les visites patrimoniales peuvent encore être le support d'une découverte du métier de conservateur de bibliothèque ou/et du patrimoine : ses missions, ses outils, du catalogue informatisé à la restauration... Et puis, au début ou à la fin, la présence des enfants est l'occasion de leur faire visiter rapidement la bibliothèque dans son ensemble, afin de montrer que le service patrimoine n'est pas isolé.

Les formes que peuvent prendre les accueils autour du patrimoine sont donc variées : visite d'une exposition (permanente ou temporaire, avec une adaptation à

l'enfant), visite de la réserve et/ou de la bibliothèque, présentation de documents, ateliers. Les bibliothèques offrent plus rarement le prêt d'expositions itinérantes (à Albi, Angers, Toulouse, Troyes) ou « des malles pédagogiques » (à Angers, Roubaix), alors que ces modalités sont très développées dans les archives. Signalons que l'idée de « jeu », y compris en direction des scolaires, revient souvent dans les propos des bibliothécaires⁹².

2.2.2.2. mettre en place des passerelles

Par « passerelles », nous entendons ici l'idée de tisser des liens à travers les époques grâce à la diversité des documents présentés. Il s'agit de « *voyager dans le temps et comparer* »⁹³.

L'exposition se prête aisément à cet échange historique. A L'Heure Joyeuse, Viviane Ezratty prend l'exemple de l'exposition « MIAM » réalisée en 2007, qui faisait voisiner dans une même vitrine des ouvrages du XIX^{ème} siècle et du début du XXI^{ème} siècle. De la même façon, Olivier Piffault parle de l'exposition « Babar, Harry Potter & cie : livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui », réalisée en 2008 à la BnF : « *L'idée était de faire dialoguer les genres, dialoguer les époques, dialoguer les auteurs, les différents statuts des œuvres.* »⁹⁴. Ainsi, le visiteur pouvait trouver des pièces prestigieuses à côté d'autres plus populaires : *Les aventures de Télémaque* (1694) et *le Tour de la France par deux enfants* (1877), le *Journal de Spirou* avec *Johan et Pirlouit* (1951). Enfin, à Rouen, dans le cadre d'une thématique « culture geek », le réseau des bibliothèques est en train de construire une exposition sur les représentations du dragon, mêlant documents patrimoniaux de la bibliothèque Villon et illustrations contemporaines.

La médiathèque des Champs libres de Rennes réalise une animation « les livres sont-ils tous pareils ? » en direction des scolaires et des familles. Les bibliothécaires ont travaillé sur la forme extérieure du livre et le lien avec son contenu. Des *flipbooks*, des *kamishibai*, des livres *pop up* sont présentés, et aussi des livres anciens à l'aspect visuel remarquable. Nous avons également évoqué à Roubaix un cycle sur l'histoire du livre avançant dans le temps et terminant à la fois par des tablettes numériques et l'invitation d'un illustrateur jeunesse.

2.2.2.3. toucher la sensibilité des enfants

« Les collections patrimoniales des bibliothèques ne sont pas toutes aisément compréhensibles [...]. La langue, l'écriture, l'approche des domaines scientifiques concernés [...], la masse des informations mises en ligne sur Internet avec une structure peu lisible... sont autant d'obstacles à la prise en compte du patrimoine conservé dans les bibliothèques. La force esthétique des enluminures, les informations que, de manière secondaire, offrent les images sur la vie quotidienne des époques anciennes, l'ancrage territorial des documents ou des informations

⁹² Cette idée sera développée en troisième partie.

⁹³ EZRATTY, Viviane, « Livres d'hier pour enfants d'aujourd'hui : quelques exemples de passerelles », dans BnF/CNLJ, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, p. 49-58.

⁹⁴ PIFFAULT, Olivier, « 'Holy God ! Dougal and Hector !' : mais avez-vous vu Harry Potter ? », dans BnF/CNLJ, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, p. 65-78.

numériques sont à l'inverse des éléments qui leur confèrent un caractère plus facile à appréhender [...]. »⁹⁵

Le patrimoine a longtemps eu une image sacralisée, voire poussiéreuse : il est intéressant d'en jouer dans un processus de mise en scène. Le bibliothécaire se munit de gants en coton blanc, et sort cérémonieusement de sa protection le document qu'il veut présenter. Les enfants sont intrigués, impressionnés par cette occasion exceptionnelle, et cela permet aussi d'aborder le thème de la fragilité et de la conservation. De même, montrer des caractères en plomb, des peaux de parchemins, tout artefact que les enfants n'ont pas l'habitude de voir dans leur quotidien, peut se révéler très efficace pour capter l'attention. Jocelyne Deschaux parle ainsi d'une « *démarche de découverte sensitive* »⁹⁶ à propos des visites autour du patrimoine.

Le livre d'artiste se prête également à cette appropriation par l'éveil des sens et de la curiosité : « *Le livre d'artiste est sacralisé par son statut d'œuvre, la manipulation – quand elle est autorisée – en devient autre, le spectateur/lecteur trouve une autre attitude vis-à-vis du livre. Le geste alors ganté devient plus lent, plus précautionneux, une relation intime se crée entre l'objet et le spectateur pour un moment de partage avec l'artiste... approche intime d'une œuvre d'art.* »⁹⁷

La médiation autour du livre d'artiste fonctionne très bien aux Ursulines à Quimper. Un fonds de bibliophilie a été constitué dans les années 1990, et se diversifie maintenant autour de la jeunesse : livres en tissu, livres *pop up*... Un partenariat avec la section jeunesse de la bibliothèque est d'ailleurs en train de se construire à partir de ces nouvelles acquisitions. A l'inverse, à Rennes, les présentations de livres d'artiste n'ont pas fonctionné. La responsable du service Médiations/Formations invoque le manque de formation du personnel qui réalise ces accueils : il leur faudrait acquérir des compétences en techniques graphiques, styles de papiers, etc.

Et pourtant, l'action des bibliothèques autour du livre d'artiste, un patrimoine sensible à l'économie, semble indispensable. Luc Brévar, artiste plasticien et cofondateur de la biennale internationale du livre d'artiste d'Arras, distingue « *trois enjeux principaux* : - la notion de renouvellement chez les artistes : il s'agit d'affirmer une nouvelle génération d'artistes du livre issue du fanzine et des nouvelles technologies, vers laquelle viendront de jeunes collectionneurs. Pour cela, il faut passer par l'aide à la création, le montage d'expositions et l'acquisition ; - la conservation et la monstration : les bibliothèques doivent être en première ligne, avec les musées et les quelques associations qui défendent le livre d'artiste ; - l'éducation au livre d'artiste : par la médiation et la pratique artistique dès le plus jeune âge. »⁹⁸

⁹⁵ RICHARD, Hélène, « La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques », *BBF*, n° 5, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009>>, consulté le 12 juillet 2015.

⁹⁶ DESCHAUX, Jocelyne, « La valorisation du patrimoine en direction du jeune public », intervention lors de la journée d'étude *Valorisation et médiation du patrimoine auprès du jeune public* organisée par le CRL Bourgogne et Bibliest, Dijon, 7 avril 2011. En ligne : <[http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011\(1\).pdf](http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011(1).pdf)>, consulté le 19 septembre 2015.

⁹⁷ BRÉVART, Luc, « Voir, toucher, lire... le livre d'artiste dans les marges », *BBF*, n° 6, 2015. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0058-007>>, consulté le 26 juillet 2015.

⁹⁸ *Ibid.*

Notons enfin, dépassant ces positions qui pourraient dissocier les intérêts documentaire, historique et esthétique du patrimoine, que des bibliothécaires insistent sur l'importance du discours de l'intervenant : il s'agit avant tout de faire vivre les documents quel qu'ils soient.

2.2.2.4. l'évaluation

L'évaluation est la question délicate par excellence à propos des accueils d'enfants à la bibliothèque. Quelques remarques sur les sections jeunesse peuvent tout à fait s'appliquer au patrimoine dès lors qu'il s'agit d'enfants : *« L'exigence d'évaluation, qui s'est fait jour elle aussi progressivement, pose en section pour la jeunesse des difficultés supplémentaires. L'enquête par questionnaire est inadaptée, le sondage oral est faussé par les distorsions dans les attentes, la réception et l'appréciation entre adultes et enfants. Il n'y a pas d'indication intéressante donnée par la fréquentation car elle est le plus souvent tributaire des accompagnateurs, et que reste-t-il de la fidélisation, significative chez les adultes, pour un public composé d'individus en évolution ? Ces difficultés renvoient au problème plus largement posé en section jeunesse de la pertinence des choix définis pour un public d'enfants par des médiateurs adultes. Restent, fort heureusement, l'observation et l'écoute qui nourrissent la réflexion et la capacité à la remise en cause des professionnels sur le terrain. »*⁹⁹ A rebours, le service jeunesse de la bibliothèque de Vénissieux a adopté une démarche dynamique et élaborée vis-à-vis de ses accueils de classe, en se dotant d'outils d'évaluation susceptibles de réorienter la politique d'accueil.¹⁰⁰

Puisqu'il s'agit de scolaires, la présence d'un enseignant détaché à la bibliothèque peut aider à évaluer les accueils, que ce soit pour la collecte d'informations ou leur interprétation. Mais il est très rare que les bibliothèques bénéficient d'un tel soutien humain, ou même aient constitué un « service éducatif » en leur sein avec du personnel dédié. A Quimper, un professeur avait été détaché pour préparer l'ouverture de la bibliothèque en 2007, puis l'Education nationale a repris le poste. Sur plus de vingt bibliothèques que nous avons étudiées, seules cinq bénéficient d'un enseignant détaché : Troyes, Reims, Châlons, Sélestat, Nantes. Très organisée, la bibliothèque Pompidou de Châlons-en-Champagne propose aux enseignants de remplir un formulaire d'évaluation en ligne après leur visite. On peut également contacter le professeur directement à travers le site Internet de la bibliothèque. La Bibliothèque humaniste de Sélestat cumule la présence d'une animatrice chargée de la médiation (personnel de la bibliothèque) et d'un professeur détaché quelques heures par semaine, permettant de développer une riche offre d'accueils et... de l'évaluer.

⁹⁹ HERVOUËT, Claudine, « L'action culturelle en direction des enfants », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 139-144..

¹⁰⁰ DERIOZ, Cécile, VERNAY, Valérie, « Du bilan à l'outil de pilotage : évaluation des accueils de classes à Vénissieux », *La Revue des livres pour enfants*, n° 248, 2009, p. 104-107.

2.3. LE CADRE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

2.3.1. le cadre du dispositif

Les TAP interviennent dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013. Il s'agit d'une réorganisation du temps scolaire hebdomadaire en neuf demi-journées, afin de mieux répartir les temps d'apprentissage et les temps de détente des enfants. La volonté est celle d'un équilibre sur la semaine, et se combine avec la réduction de la durée du temps scolaire intervenue en 2008 (passage de 26 à 24 heures hebdomadaires).

Concrètement, les communes ont été chargées de mettre en place des parcours éducatifs, avec une continuité entre les temps scolaires et périscolaires : la collaboration avec l'Education nationale est sous-entendue. Anne-Sophie Benoît, vice-présidente de l'Andev (Association nationale des directeurs de l'éducation des villes) indique pourtant : « *Si nous voulons une continuité éducative – qui fait défaut aujourd'hui – il faut que nous travaillions ensemble sur des contenus communs, avec des enseignements et des apprentissages formalisés autour du savoir d'un côté, et une déclinaison de ses apprentissages sous la forme d'activités ludiques, de l'autre.* »¹⁰¹ Car il s'agit d'un vrai changement d'objectifs pour les communes, comme le rappelle l'adjoint au maire délégué à l'éducation de Besançon : « *Nous sommes passés d'une notion de garderie à une notion de périscolaire doté de contenus* »¹⁰².

L'attribution de subventions à la commune est conditionnée à la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEDT), plus ciblé que le projet éducatif local (PEL) qui reste à l'initiative des collectivités. Dans les villes où un PEL était déjà en place, le passage aux nouveaux rythmes scolaires a été plus simple. Ainsi à Troyes, où un « village éducatif » existait déjà, la bibliothèque était prête à participer aux ateliers périscolaires : un quizz dans l'exposition patrimoniale permanente, et un atelier enluminures à la rentrée 2015. Cependant les PEL ne sont pas nombreux sur le territoire français. De multiples autres dispositifs réglementaires existent, plus ou moins aboutis.

La réforme des rythmes scolaires a induit des bouleversements dans l'organisation interne des collectivités (développement du mode projet entre les services, découplage), ainsi que des évolutions dans les métiers de l'animation, avec une reconnaissance de la profession mais aussi l'apparition de nouveaux enjeux (management, travail en partenariat).

Une question centrale demeure la reconnaissance d'un rôle pédagogique aux collectivités. Anne-Sophie Benoît note encore que « *la mission éducative est une responsabilité partagée entre l'Etat, les enseignants, les collectivités locales, les*

¹⁰¹ « Les collectivités, nouveaux acteurs éducatifs ? », *La Lettre du cadre territorial*, n° 489, juin-juillet 2015, p. 30-36.

¹⁰² « Les services dans le bon rythme... scolaire », *La Gazette des communes, des départements, des régions*, n°24/2274, juin 2015, p. 24-25.

associations et la famille, sur des temps différents. »¹⁰³. De la même façon, le chercheur Jean Caune indique que l'école ne peut « continuer à se définir uniquement comme l'espace de transmission d'un savoir sans réévaluer la relation spécifique enseignant/enseigné qui resterait protégée des influences extérieures [...] Elle doit s'ouvrir à des pratiques qui suscitent l'expression singulière des membres de la communauté scolaire. »¹⁰⁴

La demande de formation des agents publics territoriaux est logiquement forte. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose un accompagnement à la mise en place de la réforme et à l'élaboration d'activités périscolaires. Un accord-cadre de mai 2015 entre le CNFPT et le MEN devrait permettre prochainement de proposer des formations conjointes aux agents des deux fonctions publiques. En attendant, sous la responsabilité scientifique de l'Enssib et du Service du livre et de la lecture du MCC, une formation en présentiel de deux jours a été proposée en juin 2015 aux agents territoriaux : « Nouveaux rythmes scolaires et éducation artistique et culturelle : quels enjeux et stratégies pour les bibliothèques ? »¹⁰⁵. Elle incluait des temps de théorie, et la visite de bibliothèques parisiennes ainsi que du CNLJ en tant que lieu-ressource. Notons encore une journée d'étude organisée en novembre 2015 à Limoges par l'Enssib et le centre régional du livre en Limousin, « La bibliothèque et les élèves : comment (re)définir la place de la bibliothèque dans la pluralité des temps éducatifs ? »¹⁰⁶. Cette manifestation fait effectivement intervenir des professionnels de bibliothèques de lecture publique et de l'Education nationale (inspecteurs d'académie, membres du réseau Canopé...). Bien que certainement insuffisantes, ces initiatives constituent un début de prise en compte de la participation des bibliothèques aux TAP.

En juin 2015, le MEN a remis un « point d'étape »¹⁰⁷ sur la réforme des rythmes scolaires, en précisant que « *s'il est encore trop tôt pour mesurer scientifiquement le bénéfice des nouveaux rythmes sur les apprentissages scolaires, des protocoles d'évaluation seront mis en place dès la rentrée prochaine à cette fin.* »¹⁰⁸ Les études porteront d'une part sur les résultats des élèves en français et en mathématiques, et d'autre part sur les différentes organisations des TAP et leur impact sur les apprentissages. L'analyse des études ne sera prête que pour 2017.

¹⁰³ « Les collectivités, nouveaux acteurs éducatifs ? », *La Lettre du cadre territorial*, n° 489, juin-juillet 2015, p. 30-36.

¹⁰⁴ CAUNE, Jean, *La médiation culturelle : une construction du lien social*. En ligne : <http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2000/Caune/index.php>, consulté le 21 juillet 2015. Cité dans LACROIX-SPINNEWYN, Florence, *Aller à la bibliothèque après la classe : la réforme des rythmes scolaires, nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2014, 102 p.

¹⁰⁵ En ligne : <<http://www.enssib.fr/offre-de-formation/formation-continue/15c13-nouveaux-rythmes-scolaires-et-education-artistique-et->>, consulté le 30 juillet 2015.

¹⁰⁶ En ligne : <<http://www.enssib.fr/je-la-bibliotheque-et-les-eleves>>, consulté le 31 octobre 2015.

¹⁰⁷ FRANCE, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, « Rythmes éducatifs : point d'étape – juin 2015 ». En ligne : <http://cache.media.education.gouv.fr/file/06_-_juin/50/8/Rythmes_educatifs_-_Point_etape_440508.pdf>, consulté le 15 juillet 2015.

¹⁰⁸ En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/cid90583/rythmes-educatifs-point-d-etape-au-25-juin.html>>, consulté le 15 juillet 2015.

2.3.2. un type d'accueil qui reste à explorer

L'ABF s'est emparé du sujet dès 2014 en proposant des recommandations¹⁰⁹. Pour l'association, « *la participation à ces accompagnements périscolaires est une chance pour les bibliothèques de toucher un public d'enfants diversifié dans un cadre plus souple que pendant le temps scolaire* », mais « *les conséquences naturelles de ces engagements impliquent une réflexion globale sur l'organisation, les contenus de l'accueil des enfants en bibliothèque (temps scolaire/périscolaire), les publics prioritaires et les ressources nécessaires.* ». A cette fin, la voie privilégiée est celle de la concertation et du partenariat. Par la suite, l'ABF a élaboré un vademecum¹¹⁰ complet qui permet pas à pas au bibliothécaire de se situer et de faire des propositions à sa collectivité.

Les bibliothèques patrimoniales de notre étude participent encore peu aux TAP. Deux d'entre elles, Bordeaux et Limoges, ont cependant commencé des activités autour du patrimoine dès la rentrée scolaire 2014. Trois ont évoqué un programme à venir pour la rentrée 2015 : Rouen, Strasbourg, et Lyon.

A Bordeaux, trois animateurs (deux équivalents temps plein) ont été recrutés pour développer les ateliers périscolaires sur le réseau des bibliothèques. Chaque groupe d'enfants est donc reçu par un animateur d'un accueil de loisirs (interfaces de gestion des TAP), un bibliothécaire, et un des trois animateurs de la bibliothèque. En 2014, un parcours littéraire, musical et artistique autour des *Mille et une nuits* a été mis en place, avec une présentation de recueils de voyages anciens, une initiation à la calligraphie, à la danse orientale... En 2015, le parcours « trésors et vieux grimoires » permettra la découverte des trésors des fonds patrimoniaux et l'utilisation des fonds de la section jeunesse.

Possédant une presse ancienne, la médiathèque de Limoges a proposé un atelier de linogravure en utilisant à la fois des gravures anciennes et des illustrations jeunesse contemporaines : un bestiaire fantastique a été réalisé, sous la forme d'un petit livret imprimé pour chacun des enfants. Etaient présents pour chacune des six séances deux bibliothécaires – un du pôle patrimoine, un du pôle jeunesse – et l'accompagnateur des enfants. Il est à noter avec ces deux exemples que les TAP en bibliothèque semblent favoriser le travail en partenariat entre les sections (patrimoine, jeunesse).

La bibliothèque municipale de Lyon débutera des accueils en janvier 2016 ; elle a ainsi bénéficié des conseils des collègues des archives municipales, structure participante dès septembre 2014. Deux bibliothécaires patrimoniaux voire trois – cas d'un atelier co-construit avec un autre département – seront mobilisés, pour un maximum de deux séances durant chacune 1h30 (pas de cycle long). Les groupes seront denses : dix-huit à vingt enfants et un animateur. Outre une découverte de la bibliothèque, il est envisagé soit de valoriser une exposition temporaire, soit de travailler sur une thématique. Une séance sur le Rhône et ses bateaux et une autre sur les cartes postales anciennes sont en cours de finalisation. L'idée générale est

¹⁰⁹ ABF, *Recommandations de l'ABF concernant l'application pour les bibliothèques du décret réformant les rythmes scolaires*, 2014. En ligne : <<http://www.abf.asso.fr/6/46/366/ABF/recommandations-de-labf-concernant-lapplication-pour-les-bibliotheques-du-decret-reformant-les-rythmes-scolaires>>, consulté le 20 juillet 2015.

¹¹⁰ ABF, *Vademecum sur la place des bibliothèques dans la réforme des rythmes scolaires*, 2014. En ligne : <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_rythmes_scolaires.pdf>, consulté le 20 juillet 2015.

d'amorcer une curiosité à partir d'un nombre restreint de documents, de faire découvrir dans le plaisir tout en transmettant des connaissances.

Remarquons que les modalités choisies par la commune, la plage de temps disponible est très variable, d'autant qu'il faut compter les temps de transport des enfants jusqu'à la bibliothèque (comme pour les scolaires). La médiathèque de Saint-Denis, qui ne dispose que de tranches de trois quarts d'heure, estime que le format des TAP n'est pas adapté au patrimoine tout en y participant avec la création d'un mini-livre.

Revient également l'importance du « *lieu médiateur* »¹¹¹. Montrer le patrimoine dans son lieu de conservation permet d'en faire saisir tous les enjeux, et le bibliothécaire a aussi l'espoir de faire revenir les jeunes. Cependant, ce n'est pas toujours possible : la petite équipe de la médiathèque du Père Castor, dépendante de la communauté de communes Briance Sud, n'a ni le temps de se déplacer, ni de faire venir les enfants (problème des rotations de cars). Autre difficulté, quand on travaille sur un réseau, les bibliothèques de quartier n'ont pas toutes la taille suffisante pour accueillir des ateliers patrimoniaux : c'est le cas à Limoges, où la presse (ateliers linogravure) occupe déjà une belle place... Et pourtant, l'ABF insistait dans ses recommandations : « *Pour favoriser la rencontre entre l'enfant, la lecture, les multiples pratiques culturelles et ludiques, ces actions se situeront prioritairement dans les locaux de la bibliothèque. Il s'agit pour les professionnels de proposer des activités dans les conditions optimales et plus propice à la convivialité.* ». L'environnement est donc plus ou moins propice à la rencontre entre les enfants et les objets patrimoniaux : « [...] *le lieu culturel est d'abord un lieu de vie, et [...] s'y sentir chez soi participe de cette familiarité qui offre à la médiation ses conditions d'exercice et de réussite.* »¹¹²

2.3.3. le positionnement en référence aux scolaires

« *Les interventions durant les temps d'activité périscolaire et en centres de loisirs se ressemblent, car les techniques d'animation sont les mêmes. Mais les finalités diffèrent : l'extrascolaire relève plus du loisir, tandis que le périscolaire cherche la complémentarité avec les projets d'école, tout en tendant vers la découverte d'activités.* »¹¹³ La Bibliothèque humaniste de Sélestat, L'Heure Joyeuse à Paris, les bibliothèques de Toulouse et Strasbourg sont unanimes : elles utilisent dans le cadre scolaire et extra-scolaire (et a fortiori périscolaire) les mêmes outils pédagogiques, conçus en fait plus généralement comme des outils de médiation. Cependant, en accueillant des enfants hors du cadre strictement scolaire, elles s'autorisent plus de liberté, de temps passé sur un axe précis – alors qu'un programme scolaire copieux doit être balayé dans son entier –. La bibliothèque de Toulouse invoquait d'ailleurs déjà la notion de plaisir avec les scolaires (à ce titre, l'établissement n'est pas favorable à présence d'un enseignant relais dont le discours ne serait qu'une simple illustration du cours)¹¹⁴.

¹¹¹ CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *La médiation culturelle*, Paris : Armand Colin, (collection U), 2013, p. 43.

¹¹² CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *op. cit.*, p. 47.

¹¹³ « Les services dans le bon rythme... scolaire », *La Gazette des communes, des départements, des régions*, n°24/2274, juin 2015, p. 24.

¹¹⁴ Entretien téléphonique avec Valérie-Alice DUMOULIN le 9 juin 2015.

2. Un même public jeune, des situations différentes

Comment alors nettement différencier les TAP des accueils de scolaires ? Un ouvrage d'Emilie Flon¹¹⁵ propose de « mettre en scène le patrimoine ». Cela se fait déjà pour les scolaires mais, accentué, le dispositif peut justement être un lien entre l'école et les TAP. La fiction et l'immersion¹¹⁶ constituent une forme de médiation : « *la fiction permettrait de percevoir et d'enrichir la dimension symbolique du patrimoine en assimilant les savoirs qui le constituent, et en élaborant l'univers symbolique auquel il se réfère.* »¹¹⁷. Il ne s'agit pas de simplement raconter une histoire : « *La fiction n'est [...] pas appréciée en elle-même mais pour la possibilité qu'elle offre d'être comparée avec des éléments qui relèvent de la réalité [notre époque] ou de la connaissance [du passé dont il est question].* »¹¹⁸. L'enfant (ou l'adulte) s'immerge dans un univers historique et utilise inconsciemment l'émotion, l'identification pour effectuer des allers et retours entre le passé et le présent, et ainsi acquérir des connaissances. Au final, la fiction est un « *outil heuristique, qui traduit la cohérence d'un monde étranger, et qui le rend familier* »¹¹⁹. Le service Médiations/Formations de la médiathèque de Rennes utilise fréquemment cette implication personnelle de l'enfant afin de le faire réagir : il s' imagine écrivain, et où va-t-il ranger son livre à la bibliothèque ?

L'exemple des personnages est ensuite pris : « *Les personnages, totalement fictifs ou ayant une dimension historique, acquièrent un rôle essentiel de médiation entre l'univers du passé et le visiteur.* »¹²⁰. La Bibliothèque humaniste de Sélestat utilise ainsi la figure de Beatus Rhenanus, et dans son partenariat avec le musée Unterlinden de Colmar, celle de Mathias Grünewald : les deux personnages historiques illustrent l'Europe de la Renaissance et le mouvement de l'Humanisme. De son côté, la médiathèque du Grand Troyes a créé des dossiers pédagogiques sur « Les Pithou, une famille troyenne de la Renaissance, entre humanisme et guerres de religion », « Rachi et les Juifs de Troyes au Moyen-Age », « Très sage Héloïse ».

Il semble que les personnages purement fictifs ne soient pas beaucoup utilisés. Cependant, la récente bibliothèque virtuelle de Clairvaux propose des ateliers éducatifs en ligne pour découvrir les connaissances et techniques de l'époque de la Bibliothèque de Clairvaux : ils mettent en scène le copiste Gui, le relieur Béranger, l'enlumineur Gautier, jeunes gens tout droit sortis du XII^{ème} siècle. Plus amusant, la BnF propose une visite découverte du site François Mitterrand autour de l'histoire de Rature, le petit rat de la bibliothèque, ou une enquête collective après la disparition d'une bibliothécaire, mademoiselle Scripto. Le Scriptorial d'Avranches propose de suivre dans un livret d'accueil « il était une fois les manuscrits » le diabolin Titivillus, qui volait au Moyen-Age les mots des copistes du scriptorium ou ceux des moines lors des chants des messes...

Dans le cas d'accueils d'enfants habitant (sauf exception) sur un territoire proche, l'utilisation de la fiction et de l'identification à des personnages se combine avec l'importance du local. Les collections patrimoniales de la bibliothèque sont toujours, de par leur constitution historique, liées à un moment ou un autre à

¹¹⁵ FLON, Emilie, *Les mises en scène du patrimoine : savoir, fiction et médiation*, Paris : Lavoisier, 2012, 223 p. Centré sur les expositions, l'ouvrage peut s'extrapoler à toute activité pédagogique patrimoniale.

¹¹⁶ que nous retrouverons avec l'idée de jeu en troisième partie.

¹¹⁷ FLON, Emilie, *op.cit.*, p. 89.

¹¹⁸ FLON, Emilie, *op.cit.*, p. 97.

¹¹⁹ FLON, Emilie, *op.cit.*, p. 99.

¹²⁰ FLON, Emilie, *op.cit.*, p. 161.

l'histoire de la commune ou de la région. Les employer lors des accueils fera résonner des noms de lieux : connus par les enfants aujourd'hui, on expliquera leur évolution, leurs usages, leurs habitants... La médiathèque de Quimper, avec ses accueils en breton, va encore plus loin dans l'appropriation d'un territoire par les enfants. Le point d'accroche est sensible, aisé. Cependant, « délocaliser » les enfants, comme par exemple la médiathèque de Saint-Denis qui a emmené des classes visiter de fameuses bibliothèques parisiennes, peut aussi avoir un intérêt en marquant profondément les esprits.

2.4. LE CADRE EXTRA-SCOLAIRE

Le cadre extra-scolaire peut concerner les accueils de loisirs (groupe d'enfants encadré par des animateurs territoriaux) et le cadre familial (enfant ou fratrie encadré(e) par ses parents, ses grands-parents, un proche...), auquel nous nous intéresserons davantage. Si beaucoup de bibliothèques reçoivent des accueils de loisirs – pas forcément dans le cadre du patrimoine, mais la possibilité est offerte –, elles sont en effet moins nombreuses à avoir spécifiquement développé des animations en direction des familles. Et pourtant, la « *médiation culturelle familiale* »¹²¹ demeure la voie principale d'accès à la culture malgré tous les efforts de l'école¹²².

2.4.1. la famille « entre effort et plaisir »

Depuis l'« *émoi patrimonial* »¹²³ des années 1980, symbolisé par la création des Journées du patrimoine, désormais européennes, en 1983, le patrimoine a trouvé sa place parmi les sorties familiales. De plus, les façons d'appréhender la culture ont bien changé : « *La politique et la conception de l'art défendues par Malraux ont institué une séparation administrative entre activités de loisir et activités culturelles. Cette distinction n'a plus aujourd'hui de grande pertinence dans les comportements sociaux.* »¹²⁴. Parallèlement, « *le temps libéré par la réduction du temps de travail et du temps scolaire s'est reporté sur le temps de loisirs des familles et sur les activités extra-scolaires des enfants* »¹²⁵. Mais les inégalités sociales demeurent fortes dans l'utilisation du temps libre (ce qui, cercle vicieux, a des conséquences sur la réussite scolaire).

La sortie culturelle combine la notion de plaisir de la découverte, et d'effort de l'apprentissage. Citons la jolie phrase de Paul Valéry inscrite sur les façades du Palais du Trocadéro en 1937 : « *Il dépend de celui qui passe – que je sois tombe ou trésor – que je parle ou que je me taise – ceci ne tient qu'à toi – ami, n'entre pas sans désir* ». Sans tomber dans le cliché, il est certain que nos sociétés de l'immédiateté n'invitent pas au temps nécessaire, aux efforts pour se cultiver : la bibliothèque et sa lenteur constituent un contre-poids propice.

¹²¹ CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *op. cit.*, p 14.

¹²² A ce sujet, voir les travaux de Pierre Bourdieu, et notamment BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude, *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris : Ed. De Minuit, 1964.

¹²³ RIOUX, Jean-Pierre, « L'émoi patrimonial », *Le temps de la réflexion*, n° 6, 1985, p. 39-48.

¹²⁴ CAUNE, Jean, *La démocratisation culturelle : une médiation à bout de souffle*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 99.

¹²⁵ LACROIX-SPINNEWYN, Florence, *Aller à la bibliothèque après la classe : la réforme des rythmes scolaires, nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Ensib, 2014, p. 31.

2. Un même public jeune, des situations différentes

Cela fait donc longtemps que les bibliothécaires sont sensibilisés au fait de « *sortir de l'entre-soi patrimonial pour 'offrir une lecture humaine du monde'* »¹²⁶. L'idée sous-jacente est de taille : la transmission du patrimoine aux familles permettrait d'inscrire les enfants dans une éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble. Inscrite dans un territoire, la bibliothèque retrouve ici un rôle social : « *Le patrimoine fait d'une collectivité une véritable communauté* »¹²⁷. Devant l'objectif idéal d'une culture égalitaire, accessible à tous, le bibliothécaire doit donner des clés à chacun afin qu'il trouve les moyens de s'approprier les biens culturels, dont le PEG fait partie.

Encore une fois, les passerelles jetées entre les genres et les générations peuvent se révéler pertinentes. « *La mise en valeur du patrimoine [jeunesse] contribue également à abolir la frontière des publics en proposant une accroche qui touche aussi bien les enfants que les adultes (qu'il s'agisse de parents, accompagnateurs, professionnels de l'enfance, nostalgiques ou professionnels et spécialistes du livre pour enfants).* »¹²⁸.

Au centre l'Île aux livres à Marseille, on décomplexe le sacro-saint lien des activités aux collections. A l'occasion de l'exposition sur André Hellé liée à la Grande Guerre en 2014, il a été proposé un atelier de découpage d'images d'Epinal pour habiller un petit soldat, et un autre atelier de fabrication de personnages porte-bonheur en laine (Nénette et Rintintin). Ils ont séduit filles aussi bien que garçons ! Autre exemple, la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse a fait réaliser des costumes à partir des enluminures de ses manuscrits, qu'elle propose aux enfants de porter en fin de séance. Ce faisant, le jeune public s'approprie à sa façon un patrimoine qu'il n'aurait pas découvert par ailleurs.

Utilisée avec les scolaires comme parcours d'histoire du livre et de la restauration, mais conçue pour être prise en main par des non professionnels du patrimoine (animateurs, ou bien parents), la « malle à Etienne » de la médiathèque d'Angers offre elle un large choix de livres de fiction jeunesse, de films d'animation que l'on peut trouver dans le réseau des bibliothèques, et qui résonnent avec le patrimoine proposé : un documentaire adulte sur le livre de Kells côtoie l'adaptation en bande dessinée du film *Brendan et le secret de Kells*¹²⁹.

Enfin, à Béziers, le Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) a mené un partenariat inventif avec une pâtisserie pour recréer des gâteaux à partir d'un livre ancien de recettes en occitan. Les recettes ont été adaptées aux goûts actuels, et les gâteaux sont désormais vendus par le pâtissier. La collaboration alléchante s'adresse aux grands autant qu'aux petits... tout en renouvelant l'image que l'on se fait du patrimoine.

¹²⁶ SCHREIBER, Florence, « Exposer le patrimoine », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 88.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ EZRATTY, Viviane, « Livres d'hier pour enfants d'aujourd'hui : quelques exemples de passerelles », dans BNF/CNLJ, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, p. 49-58.

¹²⁹ MOORE, Tom, *Brendan et le secret de Kells*, Grenoble : Glénat, 2009, 2 tomes.

2.4.2. des dispositifs culturels « indirects »

Les activités proposées dans le cadre extra-scolaire et familial ont un caractère « indirect » de par leurs objectifs – pédagogiques au fond, mais atteints par des biais différents de l'école –, et de par leurs publics-cibles – l'enfant n'est pas toujours visé expressément –.

Il faut tenir compte du fait que les participants ne sont pas obligatoirement « préparés » à la rencontre avec des documents patrimoniaux¹³⁰. Les participants à l'activité arrivent avec leur propre horizon d'attente, qui « *est fixé par un système de références objectivement formulables qui résulte de trois facteurs principaux : l'expérience préalable que le public a du genre dont relève l'œuvre ; la forme et la thématique d'œuvres antérieures dont elle présuppose la connaissance et, enfin, l'opposition entre monde imaginaire et réalité quotidienne* »¹³¹. De même, si les inscriptions à l'activité ont été annoncées par tranches d'âges, le jeune public sera disparate. Or, le bagage historique d'un enfant de six ou de huit ans n'est pas similaire...

L'approche du patrimoine sera plus ludique (et non pas légère) : les enjeux pédagogiques imposés par le cadre scolaire ou même celui des TAP sont absents. A cet égard, le PEG n'est pas dénué d'atouts : « *C'est une richesse dont les établissements connaissent la valeur, non seulement documentaire, mais aussi 'sensible' et qui sont facilement appréhendables pour des citoyens à la recherche d'un passé visible et d'une identité matérielle.* »¹³² Une distinction entre différents « types » de documents peut se révéler une piste intéressante de préparation d'une activité familiale : il y aurait les « *documents-clés* » qui permettent de comprendre une notion historique générale, les « *documents-témoins* » qui enregistrent un événement important et les « *documents-humains* » qui renseignent sur la vie quotidienne.¹³³

A Moulins, chaque premier samedi du mois en fin de journée, l'animation « Tournez la page » propose la présentation de documents anciens que chacun peut manipuler avec des gants blancs qui lui sont remis en début de séance, puis des jeux de société patrimoniaux, et enfin la lecture de contes jeunesse en lien avec le thème proposé. Le dispositif s'adresse à toute la famille à partir de cinq ans.

Les Ursulines à Quimper propose depuis sept ans « les dimanches curieux » (après-midi, sans horaires fixes). Au milieu des espaces, les bibliothécaires installent un choix de documents anciens et entament des échanges avec les usagers. Les enfants peuvent être concernés à partir de neuf ou dix ans, ainsi que leurs parents. Les thèmes sont très variés : le livre de médecine, les vieux livres ménagers, l'aventure au XVII^e siècle, etc. L'approche est chaleureuse, sans

¹³⁰ Les enfants sont *a priori* toujours sensibilisés par l'enseignant, plus rarement par des animateurs d'accueils de loisirs, et de manière très variable par leur famille.

¹³¹ JAUSS, H.R., *Pour une esthétique de la réception*, Paris : Gallimard, 1978, cité dans CAUNE, Jean, *La démocratisation culturelle : une médiation à bout de souffle*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 146.

¹³² RICHARD, Hélène, « Anciens et nouveaux enjeux du patrimoine », dans ALIX, Yves (dir.), *Bibliothèques en France 1998-2013*, Paris : Ed. Du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2013, p. 177.

¹³³ selon P. Maréchal, cité dans CRDP de Franche-Comté, *Etudier le patrimoine à l'école, au collège, au lycée*, Besançon : CRDP de Franche-Comté, 1999, p. 96.

2. Un même public jeune, des situations différentes

attentes précises de connaissances. Le thème de la typographie a ainsi donné lieu à des jeux sur tablettes où les jeunes ont aidé les plus âgés...

Les Champs libres à Rennes ont mis en place à la rentrée scolaire 2015 de nouvelles activités à destination des familles, les matins des petites vacances, deux fois par semaine. En ce qui concerne le PEG, l'action « enluminures et manuscrits », déjà utilisée pour les scolaires, sera reprise : présentation approfondie de cinq manuscrits des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, introduction au travail d'écriture, d'enlumineur, au matériel, et démonstration des Tablettes rennaises, le portail des fonds patrimoniaux numérisés de la médiathèque.

A propos des activités familiales, les situations entre les bibliothèques sont en fait très diverses. A Lyon, pour la saison 2015-2016, une petite partie seulement des « Heures de la découverte » concernent les enfants entre six et dix ans : « Œuvres et dragons : découverte ludique de l'art contemporain » (à partir de l'artothèque et du fonds d'albums jeunesse), « Dans les contrées lointaines : l'univers de François Place », « Manuscrits et imprimés : entre rupture et continuité », « Bande dessinée en Chine : des illustrés très populaires », soit sept séances sur l'année. A Bordeaux, les « Zooms » du samedi, présentant des documents, un fonds particulier, et pouvant concerner le cas échéant les enfants (notamment une séance sur les contes) n'ont pas bien fonctionné.

D'autres dispositifs visant indirectement les enfants existent, par exemple dans le cas assez fréquent d'expositions patrimoniales conçues pour un public d'adultes. La médiathèque d'Angers, à l'occasion de l'exposition « Splendeur de l'enluminure, le roi René et les livres » en 2009, avait réalisé un livret-jeu axé sur le travail de copiste, tandis que le service Ville d'art et d'histoire imaginait un livret « Raconte-moi Angers et le roi René ». A Bordeaux, l'exposition « Ripailles » (2014) a donné lieu à la conception d'une visite spécialement adaptée aux enfants, et à la création d'un salon de lecture autour de la nourriture, à côté du parcours proprement dit. Un projet d'exposition sur Montaigne en 2016 devrait permettre l'extension de cette optique : une partie de l'exposition se trouvera dans l'espace jeunesse, des goûters-philo seront organisés, etc.

Signalons encore, cas atypique car hors-les murs, la présentation d'un puzzle médiéval sur le stand des médiathèques au festival du livre jeunesse de Rouen. Très peu d'activités sont prévues pour être exportables : les produits dérivés en font partie, et notamment les jeux de société « patrimoniaux ». La « malle à Etienne » à Angers procède de la même intention.

Si l'ensemble des bibliothécaires patrimoniaux voient l'intérêt de cette « médiation culturelle familiale », et s'ils multiplient les tentatives auprès des publics, ils continuent à s'interroger sur leurs approches. Lorsque le succès n'est pas là, est-ce à dire que l'axe était trop pédagogique, et donc rebutant ? Mais en s'extrayant de toute intention éducative, que deviennent les objectifs de la bibliothèque ? Alors que le musée propose un rapport direct et facile à l'œuvre, toujours exposée, la médiathèque doit fournir l'acte supplémentaire de sortir les œuvres des réserves, faisant de l'animation un événement particulier aux enjeux et aux attentes supérieures¹³⁴.

¹³⁴ Entretien téléphonique avec Jocelyne DESCHAUX le 12 août 2015.

3. DES POLITIQUES CULTURELLES PATRIMONIALES DYNAMISÉES

3.1. UNE INFLUENCE SUR LA GESTION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES

Généralement, la nature et le contenu des collections patrimoniales d'une bibliothèque sont les éléments qui président à la façon dont on les valorise. Effectivement, des collections d'importance, comme celles de Rouen ou Lyon, un label obtenu (l'inscription au registre Mémoire du monde de l'UNESCO des collections de l'abbaye de Clairvaux à Troyes, de la Mappa mundi de la médiathèque d'Albi) incitent à une valorisation poussée – et permettent d'obtenir des moyens : enseignant détaché, poste de médiateur du patrimoine à Rouen...

Des petites collections, mais renfermant des « trésors », sont également des facteurs de valorisation : c'est le cas des archives du Père Castor à Meuzac, ou des premières éditions des œuvres complètes de Shakespeare (*first-folio*) découvertes en 2014 à la bibliothèque d'agglomération de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Ces deux bibliothèques mettent en avant leur patrimoine rare, et les accueils d'enfants ont lieu parce qu'il est conservé là.

Nous postulons ici l'effet inverse pour en vérifier la pertinence : les accueils d'enfants, parce qu'ils ont lieu d'abord, auraient une influence ensuite sur la gestion du PEG des bibliothèques.

3.1.1. les acquisitions

Les exemples d'acquisitions dictées par et pour des visites de groupes sont évidemment rares ; ils existent cependant. La Bibliothèque humaniste de Sélestat, pour laquelle les accueils d'enfants correspondent à une volonté politique de la ville, n'a pas hésité à enrichir ses fonds d'herbiers lorsqu'un projet de valorisation sur la nature et les jardins s'est fait jour. La médiathèque communautaire de Moulins, qui a choisi de valoriser son patrimoine notamment auprès des enfants depuis la restructuration des espaces en 2013, a acquis une Bible illustrée par Gustave Doré avec l'idée concomitante d'organiser des accueils jeune public autour des gravures contenues dans les livres de ses collections. D'une manière générale, des médiathèques qui effectuent des visites de groupes d'enfants ont toujours à l'esprit ces animations : faire du rangement dans les magasins, vérifier des notices... sont autant de façons de repérer des documents pouvant donner lieu à de nouvelles thématiques¹³⁵.

Viviane Ezratty à L'Heure Joyeuse l'affirme également : « *Expositions et animations peuvent découler d'un achat, comme les dessins originaux de Patapoufs et Filifers ou ceux de L'Île rose, mais elles peuvent également susciter des dons. Une amie éditrice de Claire Huchet, première directrice de L'Heure joyeuse, a ainsi offert les dessins originaux et la maquette originale par Kurt Wiese des Cinq frères chinois, qu'elle a publié en 1938 aux Etats-Unis.* »¹³⁶ Les accueils d'enfants autour du patrimoine – lorsqu'ils sont donnés à voir auprès du grand public – seraient donc de nature à inciter des particuliers à faire des dons. C'est le cas

¹³⁵ Entretien téléphonique avec Marie DIDERICH le 19 juin 2015.

¹³⁶ EZRATTY, Viviane, *op. cit.*, p. 49-58.

(certes exceptionnel) à la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse, où une enseignante bénéficiant elle-même d'accueils pour sa classe, a offert deux beaux ouvrages lui appartenant.

3.1.2. la conservation

« [...] il est indéniable que l'obligation de conservation – par nature irréductible – ne pourra jamais faire de la bibliothèque patrimoniale une bibliothèque totalement 'orientée-usagers' »¹³⁷. Et pourtant, les bibliothécaires insistent sur l'importance de montrer des documents originaux – toujours cette optique de la matérialité, de la sensibilité –. Des solutions sont donc envisageables afin de favoriser malgré tout les accueils d'enfants.

La fragilité des documents patrimoniaux et la conservation sont des thèmes très souvent abordés pendant les visites, aussi bien *per se* (dès que l'on sort les gants blancs...) que dans le cadre d'une initiation aux métiers du patrimoine. Puis, on fera prioritairement manipuler des ouvrages déjà abîmés, avec des pages déchirées, à la reliure défaite... ce qui n'enlève rien à l'intérêt de leur contenu et à ce qu'ils disent en tant qu'objets. Si on veut mettre en avant des documents uniques, le fac-similé (qui a son coût) trouve une utilité. La solution de dernier recours est la projection du document numérisé.

Il est à noter que le corpus utilisé dans des présentations est relativement restreint, pour des raisons simples : une séance ne dure pas très longtemps, et raconter l'histoire d'un document prend du temps. Or, en employant peu de livres, on peut plus facilement les alterner ; il suffit de chercher dans les collections des ouvrages sur la même thématique. Jocelyne Deschaux donne l'exemple de manuscrits utilisés pour des visites sur le Moyen-Age, un thème souvent retenu par les enseignants. Pour une présentation, il est possible de sélectionner seulement six livres : trois pour montrer la reliure, trois pour l'intérieur. En constituant plusieurs listes d'ouvrages autour du Moyen-Age, un ouvrage peut ne finalement sortir que quelques fois par année scolaire, présenté quinze minutes à chaque fois : l'impact de la lumière est donc annuellement très limité.¹³⁸

Dans une exposition, au contraire d'un atelier, il n'est pas prévu de toucher, ce qui peut être difficile à respecter pour un enfant devant déjà s'appropriier les codes d'une manifestation souvent conçue pour les adultes. Un contournement possible est la création d'un espace dans l'exposition avec des livres en résonance (ou des fac-similés, ou des rééditions) qui peuvent eux être touchés. L'impression de passer « sous la vitrine » de l'exposition est par ailleurs très agréable.

Restent d'autres problématiques pour lesquelles il faut inventer à chaque fois des procédures : la valorisation du patrimoine dans les bibliothèques de quartier, alors que les documents sont conservés ailleurs (souvent à la médiathèque du centre-ville), implique par exemple des transports délicats. Or, d'une part ces

¹³⁷ BELOT, Florence, « Silences et représentations autour du public du patrimoine », *BBF*, n° 5, 2004. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0051-009>>, consulté le 7 juillet 2015.

¹³⁸ DESCHAUX, Jocelyne, « La valorisation du patrimoine en direction du jeune public », intervention lors de la journée d'étude *Valorisation et médiation du patrimoine auprès du jeune public* organisée par le CRL Bourgogne et Bibliest, Dijon, 7 avril 2011. En ligne : <[http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011\(1\).pdf](http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011(1).pdf)>, consulté le 19 septembre 2015.

présentations dans les quartiers participent souvent d'une politique volontaire de réseau, d'autre part elles pourraient tendre à se développer avec les accueils périscolaires. Camionnette de la ville, boîtes de conservation, bibliothécaire attentif... La logistique un peu lourde en vaut parfois le jeu, comme à Limoges où, suite à la présentation du Graduel de Fontevault et un travail sur la calligraphie dans une bibliothèque de quartier (la Bastide), le responsable du fonds patrimonial avait entamé avec des enfants de confession musulmane un débat passionnant sur l'islam, les écoles coraniques...

3.1.3. la valorisation des fonds numérisés

La majorité des groupes d'enfants accueillis dans les bibliothèques autour du patrimoine sont des élèves, et l'Education nationale encourage l'utilisation des technologies de l'information pour l'enseignement. « *Favoriser l'accès de tous les élèves aux ressources numériques est l'un des moyens privilégiés de réduire les inégalités, d'élargir les domaines artistiques abordés, de diversifier les approches pédagogiques et de favoriser la démarche de projet. L'accès aux ressources numériques des établissements artistiques et culturels permet en effet de s'affranchir des distances, d'effectuer des visites virtuelles d'expositions ou de lieux, d'entrer en contact avec des œuvres [...].* »¹³⁹.

Dans le contexte de l'éducation aux médias, le « regard » devient aussi une notion pédagogique. Développer une aptitude à voir, apprendre à lire des images permet de savoir leur donner du sens¹⁴⁰. La BnF a compris ces enjeux dans le domaine de la photographie : « *L'éducation du regard [...] gagne à s'appuyer sur une pratique personnelle : [une] plasticienne-enseignante, avec les conservateurs du département des Estampes et de la Photographie, explore depuis plusieurs années le fonds photographique de la BnF avec pour objectif de créer des cheminements pour les jeunes dans cette collection, de permettre l'acquisition de notions clés, d'amorcer une réflexion sur les usages de la photographie et d'éveiller le désir de la pratiquer soi-même.* »¹⁴¹.

Or, un document patrimonial numérisé devient lui aussi une image, comme une photographie de l'œuvre originale, et l'enfant devra apprendre à la décrypter dans son environnement virtuel (nous entendons ici une bibliothèque numérique constituée, et non des images isolées, montrées une par une). Les professionnels doivent donc s'emparer de ce nouveau dispositif de médiation et connaître les ressorts du langage visuel¹⁴². Il y a des limites immédiates : le changement d'échelle du document, par exemple, ou l'interprétation d'images esthétiques sans compromettre leur dimension documentaire. D'autres écueils sont plus subtils, liés aux contraintes du média Internet et à l'écran.

¹³⁹ Circulaire du MEN n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673>, consulté le 20 juillet 2015.

¹⁴⁰ FLON, Emilie, TROUCHE, Dominique, « Photographie et médiation muséale en archéologie : mettre en regard images et vestiges », dans TARDY, Cécile (dir.), *Les médiations documentaires des patrimoines*, Paris : L'Harmattan, 2014, p. 53.

¹⁴¹ JUHEL, Françoise, « De l'action culturelle en ligne aux pratiques en réseau », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 117.

¹⁴² Nous sommes loin ici des diapositives des sections jeunesse des bibliothèques, apparues dans les années 1950. A vocation explicitement pédagogique, elles ont cependant eu leur succès et leur utilité. Voir EZRATTY, Viviane, « L'usage des diapositives dans les bibliothèques jeunesse », dans COLLARD, Claude (dir.), MELOT, Michel (dir.), *Images et bibliothèques*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2011, p. 27-29.

Par exemple, une exposition virtuelle ne doit pas être une simple accumulation de documents sur le même thème, mais bénéficier d'une scénographie, d'un processus de « *documentarisation* »¹⁴³. Pour ce faire, le choix d'ordonnement des documents, les relations dynamiques entre les images a toute son importance. « *Quel est le cheminement intellectuel de leurs lecteurs à travers leurs collections ? Comment piquer la curiosité pour déclencher le besoin d'une investigation plus approfondie ? Comment articuler démarches sensibles et développements rationnels ?* »¹⁴⁴

A cet égard, les expositions virtuelles de la BnF¹⁴⁵ sont des exemples de réussites. Une grande partie se décline dans une version adulte et dans une version enfants : « Les mille et une nuits »¹⁴⁶, « La légende du roi Arthur »¹⁴⁷, « François Ier »¹⁴⁸... D'autres ont visiblement été pensées directement pour les classes (« L'aventure du livre »¹⁴⁹, « L'aventure des écritures »¹⁵⁰) ou bien leur matière même s'adresse aux jeunes : « Il était une fois... les contes de fées »¹⁵¹ ou « Babar, Harry Potter et cie : livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui »¹⁵².

A ce jour, aucun portail numérique patrimonial de bibliothèque française n'a été pensé directement et dans sa globalité pour les enfants, à l'exception notable de la Bibliothèque numérique des enFants¹⁵³ de la BnF, créée en 2010, et de la bibliothèque virtuelle de l'abbaye de Clairvaux¹⁵⁴ de la médiathèque du Grand Troyes, créée en 2015, volontairement très pédagogique.

Depuis quelque temps est évoquée l'idée sur le long terme d'un Gallica¹⁵⁵ pour les enfants : « *Un des enjeux sera de pouvoir accéder le plus rapidement possible au corpus de littérature pour la jeunesse dans Gallica : les équipes de la BnF songent à un Gallica jeunesse, qui serait un accès privilégié à cette offre thématique avec une page de présentation dédiée et un accompagnement éditorial* »¹⁵⁶. Mais le site ne propose pour le moment que d'accéder à des rassemblements thématiques de documents jeunesse patrimoniaux, tels les abécédaires numérisés de l'Heure Joyeuse. Pour la première édition estivale de Lire en short, fête nationale du livre jeunesse, le blog de Gallica proposait de télécharger un livre patrimonial jeunesse disponible dans la base : *Fables*

¹⁴³ SALAÛN, Jean-Michel, cité dans TARDY, Cécile (dir.), *Les médiations documentaires des patrimoines*, Paris : L'Harmattan, 2014, p. 17.

¹⁴⁴ JUHEL, Françoise, *op. cit.*, p. 115.

¹⁴⁵ En ligne : <<http://expositions.bnf.fr/index.php>>, consulté le 20 septembre 2015.

¹⁴⁶ En ligne : <<http://expositions.bnf.fr/1001nuits/>> (adultes) et <<http://expositions.bnf.fr/1001nuits/arret/enfants.htm>> (enfants), consultés le 20 septembre 2015.

¹⁴⁷ En ligne : <<http://expositions.bnf.fr/arthur/>> (adultes) et <<http://enfants.bnf.fr/parcours/arthur/index.html>> (enfants), consultés le 20 septembre 2015.

¹⁴⁸ En ligne : <<http://expositions.bnf.fr/francoisier/>> (adultes) et <<http://enfants.bnf.fr/parcours/tory/index.html>> (enfants : un parcours avec Geoffroy Tory, l'imprimeur de François Ier), consultés le 20 septembre 2015.

¹⁴⁹ En ligne : <<http://classes.bnf.fr/livre/>>, consulté le 20 septembre 2015.

¹⁵⁰ En ligne : <<http://classes.bnf.fr/ecritures/>>, consulté le 20 septembre 2015.

¹⁵¹ En ligne : <<http://expositions.bnf.fr/contes/>>, consulté le 20 septembre 2015.

¹⁵² En ligne : <<http://expositions.bnf.fr/livres-enfants/>>, consulté le 20 septembre 2015.

¹⁵³ En ligne : <<http://enfants.bnf.fr/>>, consulté le 15 juillet 2015.

¹⁵⁴ En ligne : <<https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/>>, consulté le 2 août 2015.

¹⁵⁵ En ligne : <<http://gallica.bnf.fr/>>, consulté le 8 août 2015.

¹⁵⁶ GIRARD, Aline, « numérisation et valorisation concertées : une opportunité pour la diffusion et la conservation des fonds patrimoniaux de littérature pour la jeunesse », dans BNF/CNLJ, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, p. 93.

comiques de Benjamin Rabier, *Peter Pan* de J.M. Barrie illustré par Rackham, *Poils de carotte* de Jules Renard avec des dessins de Félix Vallotton, *Contes d'Andersen*...¹⁵⁷

Notons cependant l'existence du site L'Histoire par l'image¹⁵⁸, créé en 2001, qui « *s'inscrit dans la politique de valorisation des ressources culturelles et éducatives en ligne du MCC* »¹⁵⁹. Publié par les Directions des Musées de France et des Archives nationales, il propose plus de 2 500 œuvres numérisées, chacune accompagnée d'une étude descriptive et/ou comparative, associant aspect historique, analyse de l'image, interprétation. Le site s'adresse directement aux enseignants, pour une utilisation en classe. Autre ressource, coproduite par le Service du livre et de la lecture du MCC et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), la base Enluminures¹⁶⁰ met à disposition du grand public plus de 120 000 clichés d'enluminures provenant de manuscrits d'une centaine de bibliothèques municipales. Cette base est parfois utilisée par les bibliothécaires recevant des enfants, notamment dans les établissements possédant peu de manuscrits médiévaux¹⁶¹.

Lors des accueils, la bibliothèque numérique patrimoniale est toujours montrée aux enfants, à côté des documents originaux et généralement à la fin de la visite. On expliquera de vive voix son fonctionnement, ses subtilités, ses originalités, ses à-côtés sur Internet (page Facebook, albums Pinterest...). Il est toutefois possible de l'exploiter davantage encore. Trois cadres de référence appartenant à des univers professionnels différents peuvent être présentés : celui de la conservation du patrimoine (production de notices de catalogues), celui de l'ingénierie informatique (cadres formels et graphiques), celui de la médiation culturelle « *qui a en partie réécrit le projet de départ pour tenter de représenter le catalogue à travers divers parcours de découvertes faisant plutôt référence à l'exposition* »¹⁶². Ce faisant, l'enfant « *découvre en quelque sorte l'envers du décor, en passant de l'autre côté du musée [ou de la bibliothèque]*. »¹⁶³

Mais il est évident que l'accès à distance est pensé d'abord sans médiation humaine directe, et « *[...] La difficulté est d'autant plus grande que le public concerné n'est pas le public habituel de la bibliothèque.* »¹⁶⁴. On se doute bien que les statistiques de consultation et d'utilisation des portails numériques patrimoniaux ne permettent pas de savoir si l'internaute était un enfant, seul ou accompagné d'un parent... D'où l'intérêt de développer des volets pensés spécifiquement pour les enfants sur des portails déjà existants, perspective qu'un certain nombre de bibliothèques de notre étude ont évoqué sur le long terme : Lyon, Quimper, Meuzac. La médiathèque de Bordeaux développe à l'inverse un

¹⁵⁷ En ligne : <<http://blog.bnf.fr/gallica/index.php/2015/07/17/lire-en-short-avec-gallica/>>, consulté le 8 août 2015.

¹⁵⁸ En ligne : <<http://www.histoire-image.org/>>, consulté le 10 juin 2015.

¹⁵⁹ Voir VIELFAURE, Florence, « L'Histoire par l'image », dans BARRET, Christophe, CASTAGNET, Véronique, PEGEON, Annick, *Le service éducatif des Archives nationales : par chemins de traverse*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 172-173.

¹⁶⁰ En ligne : <<http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr>>, consulté le 10 juin 2015.

¹⁶¹ Aline Girard va même jusqu'à prédire : « *Le numérique permet de faire entrer le patrimoine dans toutes les bibliothèques, y compris dans les bibliothèques qui n'ont pas de collections patrimoniales.* ». GIRARD, Aline, *op. cit.*, p. 95.

¹⁶² DESPRES-LONNET, Marie, « L'écriture numérique du patrimoine, de l'inventaire à l'exposition », *Culture & Musées*, n° 14, 2009, p. 31.

¹⁶³ DESPRES-LONNET, Marie, *op. cit.*, p. 32.

¹⁶⁴ JUHEL, Françoise, *op. cit.*, p. 115.

projet de site Internet jeunesse transversal, dans lequel le patrimoine trouverait sa place. La médiathèque Françoise Sagan (Heure Joyeuse) est engagée dans sa participation au portail des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris, mais compte sur sa présence sur Gallica pour développer la visibilité de ses collections numérisées. La manipulation du patrimoine numérisé n'a donc pas encore déployé toutes ses potentialités, et la jeunesse en fait partie.

3.2. L'ÉDUCATION AU PATRIMOINE

Nous l'avons déjà vu, *« l'éducation au patrimoine est partie intégrante de l'éducation artistique et culturelle des élèves. A ce titre, elle figure au sein de l'enseignement d'histoire des arts, dans les écoles primaires, collèges et lycées. »*¹⁶⁵. Mais il est vrai aussi que *« connaître ces dispositifs [de partenariats], les comprendre, s'orienter dans le maquis des sigles relève d'une vraie gageure. Les utiliser nécessite une démarche volontariste, tant du côté des enseignants que des services culturels. »*¹⁶⁶, ce qui ne facilite pas un partenariat déjà tumultueux...

3.2.1. l'indispensable partenariat avec l'Éducation Nationale

Les relations parfois compliquées entre la bibliothèque et l'école n'ont pas commencé avec les services patrimoniaux, mais avec les sections jeunesse. Un bref rappel historique est utile pour comprendre les conditions des partenariats actuels.

La bibliothèque pour enfants naît en France dans les années 1920, avec la création des Heures Joyeuses à Paris et partout en France. Si une vocation pédagogique est présente dès le départ dans le projet des fondateurs, les animations en direction des enfants vont aussi se construire en opposition avec l'école : c'est la notion de « lecture-plaisir » des bibliothécaires contre la notion de « lecture-obligée » des enseignants. Dans les années 1970/1980, le militantisme des professionnels des sections jeunesse se confirme tandis que les bibliothèques publiques se construisent sur le territoire. Toutefois, en même temps que la bibliothèque est légitimée politiquement, elle est invitée à collaborer avec les institutions existant autour d'elle : bon gré mal gré, école et bibliothèque vont concevoir des projets ensemble. Et *« ces deux univers volontiers autocentrés connaissent des difficultés récurrentes à partager des objectifs communs : les bibliothécaires espèrent toujours l'enfant derrière l'élève, et les enseignants considèrent la bibliothèque comme un supplétif de l'école. »*¹⁶⁷

En effet, *« Les enseignants voient dans l'école une institution tout à fait à part des deux autres [le musée et la bibliothèque], dans la mesure où l'obligation scolaire en a fait un passage obligé pour chaque enfant, passage dont la durée est allée sans cesse croissant tout au long de ce siècle. A l'inverse, le musée et la bibliothèque restent des équipements culturels qu'aucune obligation de fréquentation ne vient soutenir et qui doivent donc régulièrement faire la preuve de l'efficacité de leurs missions culturelles, qu'on les conçoive de façon éducative*

¹⁶⁵ En ligne : <<http://eduscol.education.fr/cid53087/patrimoine.html>>, consulté le 18 juillet 2015.

¹⁶⁶ NEUSCHWANDER, Isabelle, « Conclusion », dans CASTAGNET-LARS, Véronique (dir.), *L'éducation au patrimoine : de la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 392.

¹⁶⁷ CALENGE, Bertrand, *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2015, p. 83.

ou récréative. »¹⁶⁸ Fort de son « public » assuré, il est facile pour l'enseignant de penser le partenariat comme une simple adaptation à ses demandes, et non comme une co-construction afin que chaque institution remplisse justement ses missions.

Malgré ces difficultés, Claudine Hervouët insiste sur « [...] le constat qui est fait actuellement de la nécessité, pour mettre en phase l'action culturelle et le public des enfants et des jeunes, de s'adresser à des groupes déjà constitués, pour les actions de longue durée comme pour l'événementiel. L'importance de la fréquentation des sections jeunesse via les classes à PAC (classes à projet artistique et culturel, décliné sur une année scolaire) et l'accueil régulier de groupes des centres de loisirs en sont des exemples significatifs. C'en est fini du 'cercle enchanté' de la communauté des jeunes lecteurs tel qu'il existait à L'Heure Joyeuse, et sans doute la section jeunesse devra-t-elle, de plus en plus, tenir compte des insertions de l'enfant dans des structures autres. Il existe là un paradoxe, puisque le travail de transmission autour du livre continue à s'adresser à l'individuel et à privilégier le contact avec le lecteur. »¹⁶⁹

Partenariat inévitable, forcément difficile... Assurément, les relations entre la bibliothèque et l'école sont ponctuées d'incompréhensions. Mais, pour renverser le proverbe, « la forêt cache l'arbre », et chaque bibliothécaire jeunesse – ou patrimonial – garde en souvenir de belles expériences avec tel ou tel enseignant impliqué dans le parcours culturel de ses élèves.

3.2.2. le renouvellement d'une problématique ancienne des bibliothèques

3.2.2.1. des organisateurs à égalité

Pragmatiquement, Sarah de Bogui identifie trois cadres dans la préparation d'une activité pédagogique patrimoniale¹⁷⁰. Le premier est le cadre institutionnel, celui de la bibliothèque : de quelles collections, de quel(s) espace(s) d'accueil dispose-t-elle, etc. Le deuxième cadre, qui entoure le premier, est le cadre pédagogique, celui de l'enseignant, lequel définit des éléments comme les objectifs pédagogiques de l'activité, la taille du groupe d'enfants... Le dernier cadre, le plus englobant, est le cadre culturel, celui de l'enfant et de ses références : sa familiarité avec le patrimoine, ses origines, etc.

Tous les cadres ont donc de nombreuses variables, qui vont orienter la construction de l'activité pédagogique. L'attention portée aux spécificités de chacun des cadres est égale, même s'ils fonctionnent par cercles concentriques. En effet, l'enseignant (cadre second) peut vouloir travailler sur le siècle des Lumières, mais si la bibliothèque (cadre premier) ne possède aucun fonds du XVIII^e siècle, la présentation risque d'être assez théorique... Deux observations ressortent :

¹⁶⁸ HEBRARD, Jean, « L'école, le musée et la bibliothèque », dans *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*, Paris : Bibliothèque Publique d'Information, (Etudes et recherches), 1997, p. 82.

¹⁶⁹ HERVOUËT, Claudine, « L'action culturelle en direction des enfants », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 139-144.

¹⁷⁰ BOGUI, Sarah de, « Abolir la distance entre documents patrimoniaux et publics scolaires : des pratiques à géométrie variable » dans CASTAGNET-LARS, Véronique, « Introduction » dans CASTAGNET-LARS, Véronique (dir.), *L'éducation au patrimoine : de la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 165-176.

un accueil de classe autour du patrimoine est toujours unique, et il se prépare forcément à l'avance.

A nouveau, la préparation de la visite se retrouve donc au cœur d'une réussite du partenariat. Appels téléphoniques, échanges de messages électroniques, voire réunion(s) de vive voix sont autant de moyens de fixer les éléments logistiques d'une part, de contenu d'autre part. Ces temps préalables sont chronophages, comme nous l'avons dit, mais essentiels pour un déroulement fluide et transparent aux yeux des enfants. L'enseignant, parce qu'il voit les enfants tous les jours, est peut-être d'ailleurs celui qui fournira le travail de fond le plus important : appréhension et retransmission au bibliothécaire de l'horizon culturel des enfants (cadre troisième), sensibilisation en amont et approfondissement en aval : « *L'effet de la participation, de l'adhésion des élèves, à une visite ou à un atelier, s'accroît si la séance éducative au musée, aux archives ou à la bibliothèque a une place programmée et pertinente dans une séquence plus large d'enseignement dispensé en classe.* »¹⁷¹

Il est par ailleurs intéressant de noter qu'une préparation des enfants au contenu de la visite est certes nécessaire, mais peut-être pas suffisante : « *Une éducation au musée, aux archives, à la bibliothèque doit précéder une éducation au patrimoine qu'ils conservent et valorisent auprès des publics scolaires.* »¹⁷². De fait, la simple visite découverte du lieu bibliothèque, généralement effectuée par les sections jeunesse, peut précéder utilement une autre visite patrimoniale de type thématique : aux bibliothécaires des différents services de collaborer entre eux, et avec l'enseignant.

3.2.2.2. la question du public captif

Malgré toute la bonne volonté et la préparation des organisateurs, il reste que les enfants ne seront pas venus spontanément à la bibliothèque. Or, « *Un autre aspect essentiel de la médiation porte sur son caractère volontaire. [...] Ce sont là les limites de l'action contrainte, lorsque l'on conduit par exemple des publics captifs, comme peuvent l'être les scolaires, dans des rencontres ou des opérations de médiation. Si la plupart s'y laissent conduire et peuvent en retirer des bénéfices certains, d'autres plus rétifs à ce qui émane de l'institution en général se cambrent dans la défensive [...] Le conflit n'est pas dans ce cas avec l'œuvre [...] mais dans le rapport aux savoirs en général, voire au pouvoir.* »¹⁷³

Cet écueil peut tenter d'être contourné par une pédagogie active, utilisant par exemple le jeu. Le « jeu éducatif » apparaît à l'école dès le début du XX^e siècle, afin de concilier le besoin naturel de jeu de l'enfant avec le devoir d'éducation. Un artifice est trouvé : le jeu va devenir le moyen d'éduquer l'enfant¹⁷⁴. Cependant, des détracteurs demeurent : « *Des voix continuent et continueront à préconiser une place accrue pour le jeu libre ; mais qu'une telle notion de jeu libre ait été forgée montre bien que le jeu au contact de l'école maternelle prend de nouvelles*

¹⁷¹ CASTAGNET-LARS, Véronique, « Introduction » dans CASTAGNET-LARS, Véronique (dir.), *L'éducation au patrimoine : de la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 40.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *La médiation culturelle*, Paris : Armand Colin, (collection U), 2013, p. 73.

¹⁷⁴ BROUGERE, Gilles, *Jeu et éducation*, Paris : L'Harmattan, 1995, p. 158.

significations qui se condenseront dans la notion de jeu éducatif. Le jeu y change de forme, soumis à des exigences pédagogiques tant au niveau du contenu, que de la forme (forme collective et contrôlée par la maîtresse). En quoi s'agit-il d'un jeu ? Sans doute n'y a-t-il qu'analogie de structure. »¹⁷⁵. Mais, personnellement dégagé des impératifs des programmes scolaires et des débats sur les méthodes d'apprentissage, le bibliothécaire peut s'approprier à sa manière cet outil du jeu afin de stimuler l'intérêt de l'enfant¹⁷⁶.

3.2.2.3. l'espoir d'une co-construction nouvelle

Faisant fi des difficultés inhérentes au partenariat école/bibliothèque, des chercheurs ont souhaité dépasser les différences de discours pour apercevoir une façon nouvelle de s'emparer de la culture et de la transmettre aux enfants. A propos de la lecture, mais pouvant s'extrapoler à toute forme de collaboration entre les deux institutions, Max Butlen émet ainsi l'hypothèse que les transformations de l'offre culturelle de lecture en bibliothèque ont contribué à faire évoluer les manières de lire et de faire lire à l'école. Il parle de « la nécessité de réévaluer l'influence des partenaires de la Culture sur l'évolution du ministère de l'Éducation. Les partenaires de la Culture, relayés par la Direction du livre et de la lecture et par l'ensemble de l'appareil ministériel de la Culture, ont appelé l'école (avec beaucoup de constance) à développer ses ambitions culturelles. Ils ont atteint leur but pour une bonne part [...]. La '(re) scolarisation' de la lecture s'est réalisée avec un retour aux codes et un renforcement des apprentissages techniques fondamentaux, mais une 'acculturation' de l'école s'est accomplie également, dans un mouvement symétrique qui a conduit le système éducatif à accorder une part croissante à des démarches et préoccupations culturelles (ce qui, bien sûr, les a scolarisées) dans les domaines de la réception comme de l'écriture. »¹⁷⁷

Relativement récents, les accueils de classe autour du patrimoine ressortent bien de questions pédagogiques, et parfois délicates comme celle de l'enseignement de l'histoire, mais ne sont pas héritiers de tous les débats sur la lecture. Au contraire, ils pourraient bénéficier de l'apaisement des différences qui semble pour Max Butlen se dessiner depuis une décennie. La construction d'une troisième voie, issue alors peut-être du modèle des musées, est sans aucun doute possible. A côté de la « lecture-savoir » des enseignants, et de la « lecture-plaisir » des bibliothécaires jeunesse, Jocelyne Deschaux propose ainsi de faire appel à la notion de « lecture-découverte » de l'objet patrimonial¹⁷⁸.

3.3. LA MÉDIATION CULTURELLE

Le terme est apparu au sein des structures culturelles dans les années 1990, remplaçant vite celui devenu désuet d' « animation ». La médiation gomme d'emblée certains aspects politiques que porte l'animation, avec son caractère associatif, ses ambitions de libération par la culture. La « médiation » est plus

¹⁷⁵ BROUGERE, Gilles, *op. cit.*, p. 165.

¹⁷⁶ Voir infra : 3.4. LA PISTE DU JEU.

¹⁷⁷ BUTLEN, Max, « Lire en bibliothèque, lire à l'école », *BBF*, n° 1, 2004. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0005-001>>, consulté le 21 juillet 2015.

¹⁷⁸ DESCHAUX, Jocelyne, « La valorisation du patrimoine en direction du jeune public », intervention lors de la journée d'étude *Valorisation et médiation du patrimoine auprès du jeune public* organisée par le CRL Bourgogne et Bibliest, Dijon, 7 avril 2011. En ligne : <[http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011\(1\).pdf](http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011(1).pdf)>, consulté le 19 septembre 2015.

consensuelle, car sa mise en œuvre appartient à l'institution au sein de laquelle elle s'exerce.¹⁷⁹

Des voix sceptiques se sont élevées : « *on rebaptise ici, avec un terme soudain devenu à la mode, une forme très ancienne du travail des bibliothécaires.* »¹⁸⁰. Et puis, la fortune d'un mot est toujours suspecte, « *au risque que [sa] réussite émousse [sa] signification et masque les problèmes qu'[il] étai[.]t censé[.] résoudre* »¹⁸¹. A tout le moins, la médiation, et la médiation culturelle, ne se laissent pas aisément définir et ont donné lieu à une littérature de théorie pléthorique.

3.3.1. une notion complexe

3.3.1.1. se centrer sur l'individu

Aujourd'hui, une mission évidente des bibliothèques est la médiation des connaissances. « *La médiation des connaissances est un dispositif humain, fonctionnel, et continu, activement organisé pour l'accroissement des connaissances d'une population, mobilisé par l'identification des besoins cognitifs des personnes concernées, et s'inscrivant dans leurs pratiques et dans la communauté qu'elles constituent.* »¹⁸². S'il est bien question d'une adaptation aux « *personnes concernées* », il s'agit encore d'une « *médiation descendante* »¹⁸³ partant plutôt des documents (sources de connaissances) et de la bibliothèque comme établissement culturel.

La médiation culturelle met moins l'accent sur la transmission des connaissances que sur les conditions d'appropriation par les publics. « *Se focaliser sur le phénomène de médiation, c'est mettre l'accent sur la relation plutôt que sur l'objet ; c'est s'interroger sur l'énonciation, plutôt que sur le contenu de l'énoncé ; c'est privilégier la réception plutôt que la diffusion.* »¹⁸⁴. On peut donc parler de « *médiation ascendante* », partant d'abord des publics pour atteindre ensuite à la culture¹⁸⁵. Ne cachons pas que la position est encore nouvelle, un peu craintive pour les professionnels : « *Cet ensemble de possibilités non limitatives est quelque peu perturbant car il ne se résume pas, comme précédemment, à quelques valeurs déclinables pour tous. Les objectifs oscillent entre l'individuel et le collectif, ils sont différenciés* »¹⁸⁶. Nous retrouvons l'idée d'adaptation de chaque visite patrimoniale à son public particulier, et même à chaque individu.

¹⁷⁹ CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *op. cit.*, p. 107.

¹⁸⁰ UTARD, Jean-Claude, « Quelles médiations pour les bibliothèques ? », dans SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS, *Médiations, médiateurs, médias : du concept à la pratique, comment penser la médiation en littérature jeunesse, Actes du colloque organisé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis les 27 et 28 avril 2006*, Montreuil : Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, 2007, p. 100.

¹⁸¹ UTARD, Jean-Claude, *op. cit.*, p. 99.

¹⁸² CALENGE, Bertrand, *op. cit.*, p. 38.

¹⁸³ POISSENOT, Claude, « Questions préambulaires sur la médiation en bibliothèque jeunesse », *La Revue des livres pour enfants*, n° 248, 2009, p. 86.

¹⁸⁴ CAUNE, Jean, *La démocratisation culturelle : une médiation à bout de souffle*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 132.

¹⁸⁵ POISSENOT, Claude, *op. cit.*, p. 86.

¹⁸⁶ UTARD, Jean-Claude, *op. cit.*, p. 107.

3. Des politiques culturelles patrimoniales dynamisées

Comment se positionner alors ? « *La figure du médiateur diffère de celle de l'animateur en ce que son discours ne véhicule pas de normes mais s'appuie sur les représentations du public.* »¹⁸⁷ Une interprétation collective est construite par la discussion, la mise en relation des expériences des enfants avec les documents présentés. La compétence du bibliothécaire devenu médiateur repose donc à la fois sur la maîtrise de contenus et sur des techniques de communication. Mais le plus important est d'abord la capacité à connaître et écouter celui auquel on s'adresse.

« *Pour faire de la médiation aujourd'hui, on est obligé de tenir compte de ce qu'est l'individu et de ce qu'il entend faire reconnaître. [...] Pour faire passer quelque chose à des enfants, il faut que l'on puisse les reconnaître comme individus – sachant que la grande majorité d'entre eux est dans cette logique-là de construction. On est donc obligé de parler leur langage et de s'appuyer sur les références qu'ils souhaitent voir reconnues. En ce sens, la culture est forcément dynamique. Et dans le processus de médiation, on est obligé de reconnaître ce que les destinataires souhaitent voir reconnu.* »¹⁸⁸. Citons un exemple éclairant à la médiathèque de Rennes : lors d'une visite du musée du livre et des lettres Henri Pollès, un enfant a fait opportunément remarquer à la bibliothécaire en charge de la visite que les initiales d'Henri Pollès étaient aussi celles d'Harry Potter. Dans le cadre muséal d'un appartement reconstitué, il était alors facile de penser à un petit parc d'attraction autour de Poudlard...

Cependant, il convient de nuancer une pratique qui serait totalement orientée vers le public. Sans forcément aller jusqu'à affirmer que « *la thématique de la médiation culturelle a été instrumentalisée au point de faire fonction de voie d'entrée dans la sphère de la culture cultivée* »¹⁸⁹, la réalité des situations prouve que le médiateur, mandaté par l'institution, a toujours des connaissances, un message à faire passer. Au fond, une certaine conception de l'ordre social, et de l'altérité (je sais/tu ne sais pas) reste en jeu dans la médiation.

3.3.1.2. la mise en œuvre

Serge Chaumier et François Mairesse¹⁹⁰ considèrent que la médiation se définit par la vulgarisation (expliquer), par une idée d'accouchement (faire comprendre), et par une interprétation (une vision). Souhaitant aller plus loin, les deux sociologues proposent aussi les idées d'activation (faire partager), de découverte (interrelations culturelles), et de développement de la médiation (inventer de nouvelles formes, notamment en ligne selon les auteurs). Au fil de ces critères, nous retrouvons quelque part la maïeutique et la dialectique de Socrate...

L'association MCA (Association Médiation Culturelle), qui fédère des professionnels de la culture (toutes disciplines confondues), mais également des chercheurs et des étudiants autour des enjeux de la médiation culturelle et des

¹⁸⁷ DUFRÊNE, Bernadette, IHADJADENE, Madjid, « La médiation documentaire dans les institutions patrimoniales : une approche par la notion de service », *Culture & Musées*, n° 21, 2013, p. 117.

¹⁸⁸ LUCAS, Jean-Michel, « La reconnaissance de l'individu : un enjeu de la médiation ? Débat avec le public », dans SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS, *Médiations, médiateurs, médias : du concept à la pratique, comment penser la médiation en littérature jeunesse, Actes du colloque organisé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis les 27 et 28 avril 2006*, Montreuil : Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, 2007, p. 134.

¹⁸⁹ CAUNE, Jean, *op. cit.*, p. 132.

¹⁹⁰ CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *La médiation culturelle*, Paris : Armand Colin, (collection U), 2013, 267 p.

moyens de sa mise en œuvre, a rédigé en 2008 (revue en 2010), une « charte déontologique de la médiation culturelle »¹⁹¹. Elle contient sept principes fondamentaux :

- La médiation est une éthique (« *valeurs universelles et humanistes de la médiation* »),
- Elle s'inscrit dans un contexte, celui de l'institution culturelle qui est à son origine,
- Elle investit le temps et perdure (« *un hic et nunc qui à la fois ouvre, légitime et contraint* »),
- Elle accueille la compétence culturelle de chacun (« *prise en compte du vécu et des compétences des publics récepteurs* »),
- Elle compose par le truchement de l'objet (« *positionnement du médiateur 'entre savoir et présence'* »),
- Elle exprime une dynamique transversale (« *irrigation par la médiation de l'ensemble du processus* »¹⁹²),
- Elle suppose des professionnels engagés.

Clotilde Charreton et Adeline Lépine, deux membres de MCA, insistent sur la prise en compte de l'établissement dans lequel on exerce – ses missions et ce qui légitime son action –.

Au-delà du patrimoine, la médiathèque de Rennes a mis en place un « labo des médiations » depuis 2013. Les bibliothécaires y sont à la recherche d'innovations : appui sur une compagnie de théâtre pour imaginer de nouvelles formes de médiation, travail sur la participation de chacun des individus dans le groupe. L'initiative « Biblio Remix », nationale mais également partie de Rennes, développe elle aussi sous forme de « labs » de nouvelles façons d'appréhender les publics¹⁹³ : pourquoi pas ceux du patrimoine ? La médiathèque des Champs libres désire aller encore plus loin avec son projet « 4C » (création, citoyenneté, collaboration, Champs libres), inspiré du modèle québécois des projets « 3C » menés directement par un usager de la bibliothèque. A cet effet, le service Médiations/Formations n'a pas hésité à embaucher une animatrice territoriale pour « confronter médiation des contenus et attentes du public »¹⁹⁴.

3.3.2. le cas des temps d'activités périscolaires

3.3.2.1. une place pour l'éducation artistique et culturelle

Les principes de l'EAC tels qu'énoncés dans la circulaire du MEN du 3 mai 2013 se retrouvent dans les objectifs de la réforme des rythmes scolaires¹⁹⁵. Dans les deux cas, le ministère y reconnaît toutes les pratiques culturelles des jeunes et pas seulement celles considérées comme légitimes par l'école. Egalement, il insiste sur la mise en place de partenariats entre les acteurs culturels d'un territoire afin de

¹⁹¹ En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/64255-charte-deontologique-de-la-mediation-culturelle>>, consulté le 18 juillet 2015.

¹⁹² CHARRETON, Clotilde, LEPINE, Adeline, « Ethique de la médiation culturelle et actions en bibliothèque », *La Revue des livres pour enfants*, n° 272, 2013, p. 106.

¹⁹³ Voir à ce sujet : En ligne : <<https://biblioremix.wordpress.com/>> et <www.enssib.fr/biblio-remix-esprit-lab-en-bibliotheque>, consultés le 2 août 2015.

¹⁹⁴ Entretien téléphonique avec Dominique MORINEAUX le 24 juillet 2015.

¹⁹⁵ LACROIX-SPINNEWYN, Florence, *Aller à la bibliothèque après la classe : la réforme des rythmes scolaires, nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Esssib, 2014, p. 29.

donner du sens à ces pratiques jeunes. Chemin faisant, le patrimoine aurait bien sa place dans le cadre des TAP, mais une place différente de celle d'une « médiation descendante », et tenant compte des références des enfants : nous revenons à l'idée de médiation culturelle précédemment exposée.

Avec les ateliers périscolaires conçus comme forme aboutie de médiation culturelle, les collections s'oublieraient un peu, ou plutôt deviendraient prétexte. *« Ce changement [la médiation à partir de l'individu] met l'accent sur l'être aux dépens de l'avoir ; il privilégie la relation et la participation et ne se réfère plus à la notion d'œuvre comme forme s'inscrivant dans des classements et des hiérarchies »*¹⁹⁶. Pour le patrimoine, c'est un retournement de position qui a son intérêt heuristique. En provoquant à dessein, on pourrait imaginer que l'enluminure n'est qu'un discret graffiti du Moyen-Age... et mettre en place un atelier de typographie entre art précieux de l'écriture et art moderne des rues. Mieux, *« Le fait de travestir la fonction d'un objet est en fait une preuve de liberté créative de l'enfant dont il faut se réjouir. »*¹⁹⁷

Sur un temps court et formaté, qui correspond à celui des visites scolaires, la prescription parvient à donner une « bonne » culture qui saura enrichir. Le temps des ateliers périscolaires est plus long, puisque les enfants peuvent être suivis sur une période scolaire (soit environ six semaines entre deux petites vacances). Cela permet l'appropriation lente des thématiques proposées, et cette imprégnation est favorable pour un enfant au retour sur soi, à la construction de son identité culturelle. Qu'importe si durant plusieurs séances autour de *L'Encyclopédie*, l'enfant n'a toujours pas retenu les noms de Diderot et d'Alembert ? L'essentiel réside davantage dans les idées de progrès et de tolérance qu'il aura comprises. Le bibliothécaire rentre alors pleinement dans une « dynamique servicielle », c'est-à-dire *« l'investissement dans la durabilité de la relation de service et dans l'adaptabilité des artefacts, des supports. »*¹⁹⁸

3.3.2.2. un cadre propice à l'éducation civique ?

Il est patent que la médiation culturelle telle que nous l'avons définie est « un projet dans lequel s'enracine la liberté de penser, d'échanger et ce faisant de construire l'espace civique de la démocratie »¹⁹⁹. Spécialiste du sujet de la médiation, Jean Caune ajoute : *« Le discours de la culture doit se réapproprier le thème de la formation de la personne à travers les processus par lesquels se réalise le sujet : une affirmation de soi et une reconnaissance de l'autre. »*²⁰⁰. Parallèlement, les TAP, bien que dispositif particulier, se raccrochent au socle commun de connaissances et de compétences que doit posséder le jeune à la fin de sa scolarité. Les préconisations à propos de l'éducation civique sont claires : l'enfant doit « se préparer à sa vie de citoyen » grâce à la « compréhension des

¹⁹⁶ CAUNE, Jean, « La médiation culturelle : une construction du sens dans une société en crise », dans SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS, *Médiations, médiateurs, médias : du concept à la pratique, comment penser la médiation en littérature jeunesse, Actes du colloque organisé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis les 27 et 28 avril 2006*, Montreuil : Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, 2007, p. 139.

¹⁹⁷ BOSSE, Béatrice, « Jeu(x) de l'enfant et développement », dans SAUTOT, Jean-Pierre (dir.), *Jouer à l'école : socialisation, culture, apprentissages*, Grenoble : SCEREN-CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006, p. 54.

¹⁹⁸ ZACKLAD, Manuel, cité dans DUFRÈNE, Bernadette, IHADJADENE, Madjid, « La médiation documentaire dans les institutions patrimoniales : une approche par la notion de service », *Culture & Musées*, n° 21, 2013, p. 122.

¹⁹⁹ CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *op. cit.*, p. 48.

²⁰⁰ CAUNE, Jean, *La démocratisation culturelle : une médiation à bout de souffle*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 60.

institutions d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et des règles qui fondent la République ».

Et les bibliothécaires identifient bien un rôle social derrière la transmission du patrimoine. La médiathèque Malraux de Strasbourg se revendique ainsi d'« un patrimoine pour tous, un patrimoine public »²⁰¹, et, face à des enfants particulièrement turbulents, n'a pas hésité à sortir de ses fonds les trois pages de la Bible de Gutenberg qu'elle possède : devant le premier livre imprimé, les insupportables sont restés cois... La médiathèque de Saint-Denis insiste sur le fait de s'accrocher au vécu des enfants pour les intéresser : le patrimoine a trait aux origines, aux racines et, lorsque les jeunes participants, parfois issus de nationalités très diverses, découvrent des documents historiques, leur sensibilité est touchée ; les connaissances peuvent venir ensuite. A ce titre, des cartes géographiques anciennes, des récits de voyage constituent une approche intéressante en ce qu'ils offrent des aperçus sur d'autres cultures (même s'il s'agit d'une vision historiquement datée...). Pareillement, un manuscrit en latin fera prendre conscience de la difficulté d'apprentissage d'une nouvelle langue, et pourra générer des échanges avec par exemple des enfants primo-arrivants d'une classe.

La médiathèque Françoise Sagan (Heure Joyeuse) distingue clairement deux dimensions dans son action autour du patrimoine de littérature pour la jeunesse : une nationale, orientée recherche, et une locale sur le quartier où est implanté l'établissement. Le Xème arrondissement de Paris compte des habitants de nombreuses nationalités, et l'idée de communauté vivant ensemble n'est pas forcément évidente. Les enfants viennent souvent seuls à la bibliothèque, et c'est à eux prioritairement que l'on va montrer tel livre animé russe, tel ABCdaire scolaire des années passées permettant d'entamer le dialogue autour de la culture slave, de l'école d'autrefois ou d'ailleurs. La valorisation de l'enfant dans ses connaissances culturelles personnelles pourra aussi enclencher un intérêt plus large pour le patrimoine. Après, toucher la famille par l'enfant est une ambition déjà vieille... La fameuse phrase « *Un livre pour enfants est un bon livre quand il est un bon livre pour tout le monde* » d'un François Ruy-Vidal dans les années 1970 devient simplement « Ce qui est bon pour un enfant est bon pour un adulte »²⁰².

3.4. LA PISTE DU JEU

Jean Perrot, fondateur de l'Institut Charles Perrault pour la littérature de jeunesse, écrit : « *Le jeu est la culture de l'enfant* »²⁰³.

Pauline Kergomard (1838-1925), professionnelle de l'éducation et fondatrice de l'école maternelle en France, disait : « *Le jeu est le travail de l'enfant* »²⁰⁴.

Que ces deux personnalités, une engagée du côté du monde du livre et l'autre du côté de l'éducation, se retrouvent dans des termes similaires interpelle : la bibliothèque et l'école seraient d'accord pour proposer à l'enfant des activités ludiques afin de servir leurs objectifs pédagogiques et culturels.

²⁰¹ Echange de messages électroniques avec Agathe BISCHOFF-MORALES, juin 2015.

²⁰² Entretien téléphonique avec Hélène VALOTTEAU le 30 mai 2015.

²⁰³ PERROT, Jean, *Du jeu, des enfants et des livres : à l'heure de la mondialisation*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2011, p. 17.

²⁰⁴ cité dans BROUGERE, Gilles, *Jeu et éducation*, Paris : L'Harmattan, 1995, p. 158.

Mais l'idée du jeu qui éduque est ancienne, et déjà Fénelon, dans *De l'éducation des filles* (1696), pariait sur le plaisir d'apprendre : « *Laissez donc jouer un enfant, et mêlez l'instruction avec le jeu : que la sagesse ne se montre à lui que par intervalle et avec un visage riant ; gardez-vous de la fatiguer avec une exactitude indiscrete.* »²⁰⁵

3.4.1. une tendance sociétale : « la ludification de la société »

Le psychologue Eric Berne²⁰⁶ considère le jeu comme consubstantiel à l'être humain : chacun de ses comportements, de la scène de ménage à l'alcoolisme, se construit comme un jeu. Pour le sociologue Roger Caillois (1913-1978)²⁰⁷, « *le jeu est un principe permanent de la vie sociale* », qui conduirait à se socialiser en construisant son identité culturelle au travers d'une activité partagée. Dans les années 1960, le sociologue Joffre Dumazedier (1915-2002)²⁰⁸ a même théorisé la place du loisir dans la société de masse en lui donnant un objectif de démocratie culturelle : le temps libre peut être utilement consacré à l'éducation des jeunes et à la création de valeurs nouvelles. Dès qu'on lie le jeu à la société de consommation, on peut aussi l'identifier comme découlant de la fatigue et de l'ennui provoqués par le travail (position de l'économiste Alain Cotta²⁰⁹). Dans toutes les théories citées ici, force est de constater que le jeu irrigue en profondeur les sociétés, et les activités humaines adultes.

*« En définitive, le jeu bien que communément perçu comme une activité peu sérieuse, tout au plus tolérée chez les enfants, est en fait une composante essentielle du comportement humain. Elle dépasse très largement le cadre de l'enfance et tend à satisfaire dans l'instant des besoins instinctifs profonds. [...] Exercice agréable et naturel, manifestation spontanée et libre choix, la pratique ludique détermine en partie le processus de substitution du paraître (l'avoir) à l'être. Incontestablement, l'expérience ludique est d'une importance majeure dans la constitution de la personnalité. »*²¹⁰

Aujourd'hui, le philosophe Mathieu Triclot explique qu'« *aucune société, à [s]a connaissance, n'a fait du jeu son phénomène central. Jouer reste une activité sociale secondaire, résiduelle, logée dans les interstices.* »²¹¹. Pourtant, fin 2013 ouvrait à Paris le musée Art ludique, dédié aux artistes contemporains de la bande dessinée, du manga, du cinéma, de l'animation et du jeu vidéo²¹². La même année débutait à la Cité des sciences et de l'industrie l'exposition « Jeux vidéo : l'expo »²¹³. Début 2014, la BnF organisait un colloque « *Serious games : peut-on jouer sérieusement ?* »²¹⁴, série de manifestations autour des « *serious games* » ou « jeux sérieux », ces jeux vidéos se situant à mi-chemin entre le jeu pur et

²⁰⁵ Cité dans PERROT, Jean, *op. cit.*, p. 100.

²⁰⁶ BERNE, Eric, *Des jeux et des hommes*, Paris : Stock, 1967.

²⁰⁷ CAILLOIS, Roger, *Les jeux et les hommes*, Paris : Gallimard, 1958.

²⁰⁸ DUMAZEDIER, Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris : Ed. du Seuil, 1962.

²⁰⁹ COTTA, Alain, *La société ludique*, Paris : Grasset et Fasquelle, 1980. Nouvelle édition revue et corrigée sous le titre *La société du jeu*, Paris : Fayard, 1993.

²¹⁰ BERNHARD, Jean-Jacques, *Jouer le jeu : pour une nouvelle dimension éducative et sociale*, Paris : Nathan, (Les Repères pédagogiques), 1994, p. 47-48.

²¹¹ TRICLOT, Mathieu, « A quoi on joue ? », *Télérama*, n° 3336-3337, 18 décembre 2013.

²¹² En ligne : <<http://artludique.com/index.html>>, consulté le 25 juillet 2015.

²¹³ En ligne : <<http://www.cite-sciences.fr/fr/ressources/jeux-videos/archives/lexposition-temporaire/>>, consulté le 25 juillet 2015.

²¹⁴ En ligne : <http://www.bnf.fr/fr/evenements_et_culture/auditoriums/f.jeux_serieux.html?seance=1223914237698>, consulté le 25 juillet 2015.

l'application utilitaire. Des formes artistiques considérées jusque là comme mineures, ou plutôt invisibles, sont légitimées par l'institution culturelle : ce qui est jeu, « ludique », devient noble, « sérieux ».

Le positionnement ludique reste un entre-deux qui peut perturber la rationalité adulte : « *Pour exister, le jeu demande un engagement total, sérieux, mais qui doit se doubler de la conscience que c'est pour de faux, que l'activité est fictive, irréaliste.* »²¹⁵. Bien utilisé, il serait toutefois pertinent à la fois pour l'individu (« *une grande manière d'être et de devenir humain* »²¹⁶), et pour la société qui le détourne, l'instrumentalise à des fins productives. Du côté de la bibliothéconomie, les fameux « labs » de « Biblio Remix » ne sont-ils pas des jeux géants tout à fait efficaces, avec leurs rendus de projets de bibliothèques sous forme de maquettes Lego ?

3.4.2. une notion opérante chez les enfants

3.4.2.1. le jeu qui apprend, naturel chez l'enfant

Jean Piaget (1896-1980) a mis en évidence l'importance du jeu dans le développement mental et intellectuel de l'enfant. Ce dernier passe du jeu sensorimoteur de sa petite enfance au jeu symbolique (de représentation), avant d'atteindre le jeu de construction vers six ans, lui-même prélude au jeu réglé qui perdure jusqu'à l'adolescence sous la forme de jeux sociaux. « *Le jeu, mode privilégié d'interaction de l'enfant avec son environnement [...] constitue donc le moteur essentiel de l'apprentissage.* »²¹⁷

Dans *Les jeux et les hommes*, Roger Caillois parle lui du passage de la *païdia* (la turbulence enfantine, c'est-à-dire les manifestations spontanées de l'instinct du jeu) au *ludus* (le jeu réglé avec la manifestation du plaisir de résoudre un problème). Le *ludus* discipline et enrichit la *païdia*, dans une perspective de progrès et d'apprentissage culturel, social.²¹⁸

Toujours selon Roger Caillois, six critères définissent l'activité ludique : elle est libre (pas d'obligation), séparée (circonscrite dans le temps et dans l'espace), incertaine (on ne connaît pas le résultat à l'avance), improductive (pas de création de biens ou de richesse), réglée (soumise à des conventions), et enfin fictive²¹⁹ (avec la conscience d'une double réalité). Deux qualificatifs deviennent délicats lorsque les adultes s'emparent du jeu de l'enfant – à l'école ou justement dans un établissement culturel – : la liberté et l'improductivité. On ne peut pas enjoindre à un enfant de jouer à un jeu (qu'on devine pédagogique), car aussitôt ce dernier perd sa saveur, son plaisir. De même, l'improductivité immédiate est contradictoire avec les objectifs d'apprentissage dans l'année scolaire de l'enseignant.

²¹⁵ TRICLOT, Mathieu, *op. cit.*

²¹⁶ TRICLOT, Mathieu, *op. cit.*

²¹⁷ BERNHARD, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 41.

²¹⁸ Cité dans PERROT, Jean, *Du jeu, des enfants et des livres : à l'heure de la mondialisation*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2011, p. 115.

²¹⁹ Nous avons déjà abordé ce dernier aspect avec la mise en scène du patrimoine, que l'on peut finalement considérer comme une forme de jeu autour du patrimoine.

Un parallèle entre jeu et lecture éclaire toute l'ambiguïté du « jeu qui apprend ». François de Singly a montré que la maîtrise des compétences techniques de la lecture est essentielle à l'émergence d'un sentiment de plaisir : « *Le plaisir n'est pas consubstantiel à la lecture. Il apparaît dans certaines conditions techniques et sociologiques qu'il faut connaître si on cherche à la promouvoir.* »²²⁰. Il s'agit donc d'un jeu réglé, pratiqué lorsque l'enfant a atteint une certaine maturité, et qu'il a eu le temps de suivre un processus d'apprentissage (d'ailleurs le plus souvent à l'école, déjà une controverse au jeu libre). La satisfaction de lecture peut seulement alors devenir intense. Michel Picard la fait tenir à des éléments tenant à la fois du jeu au sens anglais de « *play* », symbolique – avec une identification aux personnages, l'implication dans une intrigue qui nous émeut –, et du jeu au sens de « *game* », c'est-à-dire qui fait intervenir tout ce qui touche aux règles : l'appréciation de l'écriture, la construction du récit²²¹. Le plaisir de lire est donc très personnel. Peut-on le mêler à l'institutionnel ? L'expérience montre que plus il y a de discours sur la lecture-plaisir, plus il y a de possibilité de rejet de la lecture par les enfants, qui préfèrent jouer tout seuls...

3.4.2.2. le jeu qui apprend, une construction des adultes

Ainsi, « *Dans cette société où chaque acte éducatif doit être réfléchi, rentable, il n'est pas facile pour un adulte qui exerce une responsabilité éducative d'accepter sans se culpabiliser de regarder l'enfant jouer ou de se laisser guider par lui.* »²²². L'enfant joue à quelque chose, et s'inscrit dans l'immédiat, alors que l'adulte joue pour quelque chose, avec une motivation éducative sur le long terme.²²³

Nous l'avons vu, le jeu éducatif, apparu à l'école dans les années 1900, est à la fois très utilisé et controversé. Les solutions viennent peut-être alors hors de l'école, avec des adultes soucieux d'éducation, mais désinvestis des obligations des programmes scolaires. A la fois pédagogue (membre actif de la mouvance de l'éducation nouvelle) et éditeur de livres pour enfants, Paul Faucher (1898-1967) à travers son alias le Père Castor a voulu faire l'expérience de mettre en scène des jeux éducatifs qui redeviendraient spontanés une fois le livre dans les mains de l'enfant. Aujourd'hui, les archives de la médiathèque de Meuzac rendent compte de cette prise en compte globale de l'enfant : « *Donner à chaque enfant l'envie de grandir et d'entreprendre dans l'enthousiasme* ». Conçus par Nathalie Parain, deux premiers albums paraissent en 1931. *Je fais mes masques* et *Je découpe* sont des jeux d'activités manuelles constructifs²²⁴ pour l'enfant, qui comportent tous les éléments nécessaires à la réalisation des activités : pas besoin de l'adulte, d'autant que le narrateur s'adresse directement au jeune lecteur pour le guider.

²²⁰ POISSENOT, Claude, « Médiation, lecture et ordre social », dans SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS, *Médiations, médiateurs, médias : du concept à la pratique, comment penser la médiation en littérature jeunesse, Actes du colloque organisé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis les 27 et 28 avril 2006*, Montreuil : Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, 2007, p. 90.

²²¹ PICARD, Michel, *La lecture comme jeu*, Paris : Ed. de Minuit, 1986, 319 p.

²²² BOSSE, Béatrice, « Jeu(x) de l'enfant et développement », dans SAUTOT, Jean-Pierre (dir.), *Jouer à l'école : socialisation, culture, apprentissages*, Grenoble : SCEREN-CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006, p. 54.

²²³ BARRERE, Yann, « Les valeurs du jeu », dans SAUTOT, Jean-Pierre (dir.), *Jouer à l'école : socialisation, culture, apprentissages*, Grenoble : SCEREN-CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006, p. 69.

²²⁴ D'où le choix du parrainage du castor, animal voué d'instinct à la construction.

De nombreux autres ouvrages proposeront aussi des jeux (de lecture, de réflexion : nous sommes dans le « game ») : « *La plupart de ces jeux posent des problèmes amusants. Vous en trouverez les solutions dans la seconde moitié de l'album... Mais là doucement... Ne vous précipitez pas sur les solutions... Cherchez d'abord !* »²²⁵. Nous retiendrons des coloriages patrimoniaux : *Belles poteries*²²⁶ illustre des poteries anciennes du monde entier. *Le Carroussel du Roy, une frise à colorier*²²⁷ évoque une fête donnée en l'honneur de la naissance du dauphin en 1662. Si Le Père Castor a durablement marqué l'édition jeunesse, il n'existe plus beaucoup de collections directement centrées sur la présentation du patrimoine à travers le jeu. Citons la co-édition entre L'Elan vert et Canopé (anciennement CNDP, Centre national de la documentation pédagogique) pour la collection « Le pont des arts ». Y est récemment paru un livre sur le manuscrit des Riches Heures du duc de Berry, sous forme d'enquête policière²²⁸. Le PEG des bibliothèques pourrait y être présenté...

Cependant, Le Père Castor reste toujours un « père » qui veut que l'enfant s'éduque, et à ce titre, nous retrouvons bien dans ses ouvrages les trois finalités du jeu à l'école : « *favoriser le développement affectif et relationnel* », « *favoriser le développement cognitif de l'élève* », « *favoriser l'accès à la culture* »²²⁹. Tout se passe comme si, dès qu'un adulte se mêlait du jeu des enfants, ce dernier était voué à ne plus être libre... Actons la problématique. Il n'empêche que les professionnels du patrimoine, avec leur vision non-scolaire, utilisent énormément le jeu pour s'adresser aux enfants, et la plupart du temps avec succès.

3.4.3. des exemples patrimoniaux de plus en plus nombreux

3.4.3.1. les jeux traditionnels

En grande partie grâce à la numérisation (qui permet la reproduction d'images), le jeu de société a trouvé sa place dans les accueils d'enfants autour du patrimoine : puzzles, memory, jeu de l'oie, jeu de taquin, jeu des différences, domino, jeu de sept familles... Certains de ces jeux ne sont d'ailleurs plus énormément pratiqués de nos jours et s'apparentent eux-mêmes à du patrimoine. Les bibliothèques que nous avons interrogées sont assez nombreuses à les proposer ; la réalisation des jeux s'effectue la plupart du temps en interne. Mais des établissements bénéficient aussi de supports extérieurs. La médiathèque de Saint-Denis a ainsi créé avec l'aide d'un graphiste un jeu de sept familles « Et si on inversait les rôles ? », mettant en scène des femmes célèbres (écrivains, scientifiques, issues de légendes...) : à l'initiation au patrimoine se combine celle à l'égalité des droits.

La médiathèque de Moulins a choisi de faire entièrement réaliser un jeu des sept familles patrimonial en externe (graphisme, impression) pour pouvoir ensuite

²²⁵ Préface du Père Castor à COEUR, Ferdinand, *Quinze jeux sur table*, Paris : Flammarion, 1936.

²²⁶ BELVES, Pierre, *Belles poteries*, Paris : Flammarion, 1945.

²²⁷ BELVES, Pierre, *Le Carroussel du Roy, une frise à colorier*, Paris : Flammarion, 1947.

²²⁸ BEIGEL, Christine, JACQUOT, Delphine, *L'assassin du calendrier : les très riches heures du duc de Berry*, L'Elan vert, Canopé, 2015.

²²⁹ GONDONNEAU, Jean, SAUTOT, Jean-Pierre, « Quels objectifs pédagogiques ? », dans SAUTOT, Jean-Pierre (dir.), *Jouer à l'école : socialisation, culture, apprentissages*, Grenoble : SCEREN-CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006, p. 93-109.

le vendre. Dans le même esprit, la médiathèque de Meuzac a créé des produits dérivés autour du Père Castor : cartes postales à collectionner pour reconstituer les animaux d'une collection (« La vie des bêtes » de Lida Durdikova et Feodor Rojankovsky), toupies artisanales – fabriquées dans la région – décorées avec des personnages des albums du Père Castor... Ces jeux sont vendus et permettent de financer la réimpression à l'original d'albums du Père Castor, qui sont donc souvent eux-mêmes des jeux.

Le jeu se manifeste aussi sous la forme d'ateliers qu'on dirait presque dégagés dans l'instant de toute intention éducative ou de transmission de connaissances. Rappelons la confection de figurines en laine au centre l'Île aux livres à Marseille, les costumes « enluminures » de Toulouse. La médiathèque de Rennes propose un « jeu de piste avec Henri » (Pollès) pour retrouver un objet du musée dans la bibliothèque (six étages...). Parce qu'elle dispose d'un terrain campagnard, la médiathèque de Meuzac offre un parcours nature et/ou des ateliers nature inspirés à la fois de la pédagogie ouverte de Paul Faucher et des albums animaliers du Père Castor. Rennes toujours a fait visiter son espace patrimoine à des étudiants dans le noir, avec une lampe frontale, et envisage le même jeu avec des enfants. Saint-Denis organise des visites aux chandelles (petites lampes) de l'espace patrimoine le soir en hiver... Toutes ces visites atypiques contribuent d'une part à l'image dynamique des collections patrimoniales, d'autre part à une sensibilisation sur le long terme.

Glissons enfin un mot sur les ludothèques, de la fréquentation desquelles les médiathèques pourraient gagner en termes de renouvellement de leurs approches des publics. La ludomédiathèque de Fosses (la LuMé) dans le Val-d'Oise se veut une structure atypique, un nouveau modèle : « *Une ludomédiathèque, qu'est-ce que c'est ? Ni une bibliothèque. Ni une ludothèque. Pas une médiathèque non plus... Mais un nouveau lieu, une parenthèse.* »²³⁰. A Poitiers, la ludothèque fait partie du réseau des médiathèques, et un futur projet de service envisage une meilleure intégration de la structure dans le réseau ainsi qu'une dissémination du jeu dans les autres bibliothèques. A l'égal des collections patrimoniales dont les classifications sont différentes de la lecture publique, les ludothèques aussi utilisent un système particulier (ESAR qui distingue des jeux d'Exercices, Symboliques, d'Assemblage et de Règles²³¹)... un point commun qui place le patrimoine et le jeu de côté, mais promet une ouverture et des échanges profitables.

3.4.3.2. les jeux numériques

D'emblée, les enfants vont vers le jeu numérique : il s'agit de s'en emparer pour leur donner accès à des contenus vers lesquels ils n'iraient par contre pas spontanément²³². Pourtant, le plus important site patrimonial dédié aux enfants en France, la Bibliothèque numérique des enFants de la BnF a été conçue pour les enfants mais avec une médiation par les adultes. En témoigne la possibilité de construire un parcours individualisé et progressif pour l'enfant, possibilité très intéressante mais aux critères complexes, maîtrisables par un adulte averti²³³. Est-ce à dire qu'à nouveau, le jeu ne peut se passer de prescripteur ?

²³⁰ En ligne : <<http://biblioludofosses.jimdo.com/>>, consulté le 28 juillet 2015.

²³¹ CHIASSON, Robert, FILION, Rolande, GARON, Denise, *Guide d'analyse, de classification et d'organisation d'une collection de jeux et de jouets*, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2002.

²³² Entretien téléphonique avec Anne-Marie FAURE le 22 juillet 2015.

²³³ En ligne : <<http://enfants.bnf.fr/parcours/parcoursEnseignants/form.htm>>, consulté le 20 septembre 2015.

A tout le moins des contraintes existent : « *Ce dispositif ne devrait [...] pas se contenter de mimer à l'écran les pratiques de médiation culturelle en cours dans les espaces physiques du musée ou de mobiliser les outils et pratiques d'écriture des conservateurs chargés de l'inventaire. Il devrait avoir comme intention constitutive de passer [...] de la raison graphique – qui amène à reproduire à l'écran des pratiques et des objets qui appartiennent à un autre ordre matériel et médiatique – à la raison computationnelle, qui permettrait de faire 'advenir de nouvelles formations du sens', tirant directement parti de l'existence d'une unité électronique et permettant au visiteur du site d'y inscrire son propre parcours.* »²³⁴

Les jeux de société patrimoniaux existant sous forme physique se retrouvent sous forme numérique. La médiathèque de Rouen avait mis en ligne toute une série de petits jeux pour les enfants dont les images étaient régulièrement changées²³⁵. Jocelyne Deschaux en donne une description réjouissante : « *des puzzles (gravure d'une vipère d'eau du XVIIIème siècle ou gravure de l'entrée de Henri II à Rouen en 1550), un mémo images (carte postale du début du XXème siècle), un memory (sur des dessins orientaux de personnages ou sur des peintures chinoises), un jeu de taquin (à partir de portraits de Pierre Corneille ou Gustave Flaubert)* »²³⁶. La médiathèque de Nantes propose également aux curieux des jeux de puzzle, des mémos à partir d'aquarelles de champignons du XIXème siècle²³⁷, et la médiathèque Stanislas de Nancy a inventé des jeux des sept différences et de combinaisons autour des œuvres du caricaturiste Grandville (gravures des *Fables* de La Fontaine)²³⁸ et des puzzles (dont un en perspective) ainsi qu'un memory autour de documents de la Renaissance²³⁹.

Sont encore rappelés à Rouen « *des créations multimédia, produites seules ou en partenariat : un abécédaire multimédia à partir d'enluminures issues d'un manuscrit du XVème siècle ('l'ABC décoiffé du dragon ailé'), un visioscope (machine à voir des images, mêlant des collections patrimoniales sur un même thème, mais d'époques différentes : les animaux, Jeanne d'Arc, à table...), une machine à remonter le temps, un atelier de création d'écriture avec comme fil conducteur le brouillon ('lis tes ratures'), un dossier sur l'histoire du rire ('rigolarium').* »²⁴⁰. Lorsque les possibilités techniques existent, il suffit de concevoir la mise en scène. Réfléchies en cohérence, les dimensions sérieuse et ludique s'enrichissent mutuellement.

A l'Île aux livres (Marseille), depuis quelques années, chaque exposition patrimoniale donne lieu à la production d'un livret-jeu papier de type « mon premier catalogue d'exposition » et également d'un jeu numérisé. En 2014, le

²³⁴ DESPRES-LONNET, Marie, « L'écriture numérique du patrimoine, de l'inventaire à l'exposition », *Culture & Musées*, n° 14, 2009, p. 33.

²³⁵ Ils n'ont à ce jour pas encore été réintégrés sur le nouveau site Internet du réseau des bibliothèques : <<http://rnbi.rouen.fr/>>, consulté le 20 juillet 2015.

²³⁶ DESCHAUX, Jocelyne, « La valorisation du patrimoine en direction du jeune public », intervention lors de la journée d'étude *Valorisation et médiation du patrimoine auprès du jeune public* organisée par le CRL Bourgogne et Bibliest, Dijon, 7 avril 2011. En ligne : <[http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011\(1\).pdf](http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011(1).pdf)>, consulté le 19 septembre 2015.

²³⁷ En ligne : <<https://bm.nantes.fr/home/espaces-dedies/patrimoine/jeux.html#>>, consulté le 5 août 2015.

²³⁸ En ligne : <<http://www.grandville.nancy.fr/animation.php>>, consulté le 5 septembre 2015.

²³⁹ En ligne : <<http://bmn-rennaissance.nancy.fr/jeuxbmn>>, consulté le 5 septembre 2015.

²⁴⁰ DESCHAUX, Jocelyne, *op. cit.*

3. Des politiques culturelles patrimoniales dynamisées

centre a mené un partenariat avec un lycée de la ville (étudiants en arts appliqués avec une spécialisation jeux numériques) : après numérisation de *l'Alphabet de la grande guerre : 1914-1916* (1916) d'André Hellé, un jeu a été élaboré autour d'un soldat qui passe des épreuves pour porter une lettre d'amour à sa fiancée²⁴¹.

La médiathèque de Saint-Denis a le projet d'un jeu à partir d'un plan d'une bataille ayant eu lieu en 1540 à Saint-Denis entre catholiques et protestants. Le document extrêmement détaillé se prête particulièrement au jeu de reconstitution du déroulement du conflit. La médiathèque d'Albi avait également imaginé un temps de mettre en valeur un de ses trésors, la Mappa mundi, en faisant appel à un éditeur de jeux de rôles. Le public visé est ici celui d'adolescents et de jeunes adultes, et nous nous rapprochons du *serious game*, jeu vidéo à application utilitaire (ici l'apprentissage de l'histoire)²⁴².

Le jeu numérique peut prendre la forme de l'application, le rendant facilement disponible sur les outils nomades que sont les tablettes et les smartphones. La médiathèque de Meuzac, dont le fonds d'archives est numérisé, envisage de développer une application autour du Père Castor. A Rouen, une application « La Comtesse de Cagliostro »²⁴³ offre de lire intégralement le roman de Maurice Leblanc sous la forme d'un feuilleton (tel qu'il fut publié à l'époque). Les décors ont été créés avec le fonds de photographies anciennes, et les personnages, choisis eux aussi dans les fonds patrimoniaux, se retrouvent sur Facebook.

Très récente (juin 2015), la bibliothèque virtuelle de Clairvaux²⁴⁴ de la médiathèque du Grand Troyes a clairement opté pour une approche pédagogique, adaptée aux enfants et au grand public. On y trouve des vidéos sur l'histoire de la bibliothèque, des ateliers faisant suivre un personnage, des dossiers (expositions virtuelles, tests de connaissances téléchargeables et imprimables), etc. A partir de la page Facebook²⁴⁵, on accède à l'application « Claravallis », parcours dans l'univers de l'abbaye et la bibliothèque sous la forme d'un jeu d'indices où il s'agit de faire le meilleur score.

Les réseaux sociaux sont assez couramment exploités. Sur le site de Facebook, la page de Gallica fait figure de précurseur avec sa désormais fameuse énigme du vendredi : destiné aux adultes, le jeu propose de retrouver la provenance d'une image présente dans la base, en résonance avec l'actualité de la semaine. Les albums (« tableaux ») du site Pinterest permettent de contourner des difficultés techniques : c'est le cas pour L'Heure Joyeuse²⁴⁶ qui désirait une visibilité plus

²⁴¹ En ligne : <<http://www.bmvr.marseille.fr/in/sites/marseille/bibliotheques/alcazar/ileauxlivres>>, voir la rubrique « Expositions » et « Les jouets font la guerre : André Hellé, 1914-1918 », consulté le 5 septembre 2015.

²⁴² Le jeu vidéo de type ludo-culturel est apparu dans les années 1990, avec quelques produits phares tels que *L'Ange et le démon* (Philips, 1992) se déroulant au Mont-Saint-Michel, *Versailles : complot à la cour du Roi Soleil* (Cryo, 1996). Mais aucun ne s'est encore intéressé au patrimoine numérisé des établissements culturels...

²⁴³ En ligne : <<http://rnbi.rouen.fr/fr/page-descriptive/la-comtesse-de-cagliostro>>, consulté le 20 juillet 2015. A noter que l'application est présentée dans la rubrique Labothèque (et non Patrimoine) du nouveau site Internet.

²⁴⁴ En ligne : <<https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/>>, consulté le 5 août 2015.

²⁴⁵ Signalons toutefois que le réseau social Facebook n'est légalement accessible qu'à partir de treize ans, d'où une nouvelle fois la nécessité de l'accompagnement par un adulte...

²⁴⁶ En ligne : <<https://fr.pinterest.com/BibSagan/>>, consulté le 25 août 2015.

précise que dans Gallica²⁴⁷, et pour Limoges²⁴⁸ dont le portail numérique ne permet pas le regroupement de documents. Ce faisant, il est possible de mettre en place des thématiques insolites, amusantes pour les enfants en fonction des fonds conservés. Limoges a ainsi inventé un album « do it yourself (DIY) » patrimonial et limousin consacré à ce que nous appelons aujourd'hui loisirs créatifs.

Les ateliers en présentiel liés au patrimoine numérisé commencent à se développer. A destination des collégiens, la BnF propose depuis peu un atelier numérique « *story maps* » : à partir des fonds cartographiques de l'établissement et des ressources accessibles dans Gallica, les enfants créent des cartes dynamiques sur ordinateur. L'Heure Joyeuse dispose depuis sa réouverture au printemps 2015 (médiathèque Françoise Sagan à Paris) d'un pôle numérique et compte exploiter les compétences des professionnels présents. Un premier projet, imprimer des images libres de droits du fonds numérisé, a déjà été testé avec des scènes du *Petit Chaperon rouge* qui permettaient de reconstituer la maison du conte, et devrait se poursuivre avec des livres anciens de coloriage. Plus élaboré, un atelier ferait créer par les enfants une application de livre enrichi (animations visuelles, sons...) à partir de livres en tissu patrimoniaux numérisés. Autre piste utilisable notamment dans les expositions, une tablette passée directement devant des documents physiques génère du contenu par le biais d'une application spécifique.

Signalons quelques initiatives intéressantes du côté d'autres institutions culturelles. La Ville de Paris a développé un jeu éducatif disponible en ligne et sur tablette, « Mission Zigomar »²⁴⁹, permettant de faire découvrir les collections des musées. Le joueur suit trois enfants devant résoudre des énigmes afin d'empêcher un affreux personnage, Zigomar, de confisquer des œuvres. Les archives départementales de l'Aube proposent un jeu en ligne « Le mystère de la Cordelière ». Lors d'un parcours gradué, les enfants explorent les archives pour contrer d'horribles « archiphages », voleurs d'une précieuse charte du XII^{ème} siècle²⁵⁰. Le Centre Interrégional de Développement de l'Occitan a conçu une mallette numérique pour les scolaires (et les néophytes) : « La Maleta, mille ans de culture occitane ». Elle se compose d'un ensemble de modules de découverte de la culture et de la langue occitanes : quizz, chronologie, imagier sonore, portraits, webdocumentaire à partir d'images d'archives... Toutes les ressources numérisées sont issues de la médiathèque numérique Occitanica²⁵¹.

Reste un dernier point, celui des moyens non seulement financiers, mais aussi humains. La création de jeux numériques nécessite des compétences particulières, et souvent pointues. Faut-il recruter des profils spécialisés ? Multiplier les partenariats avec des ressources locales ?²⁵² La question reste pour le moment ouverte.

²⁴⁷ « Il y a aussi des périodiques (revues de lecture et d'éducation), de l'iconographie, des partitions de berceuses ou de chansons pour enfants, et bien d'autres ressources cachées, car il faut savoir explorer Gallica pour découvrir tout ce qu'il recèle ». GIRARD, Aline, « numérisation et valorisation concertées : une opportunité pour la diffusion et la conservation des fonds patrimoniaux de littérature pour la jeunesse », dans BnF/CNLJ, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, p. 93.

²⁴⁸ En ligne : <<https://fr.pinterest.com/bfmpatrimoine/>>, consulté le 25 août 2015.

²⁴⁹ En ligne : <<http://www.parismuseesjuniors.paris.fr/mission-zigomar/>>, consulté le 20 septembre 2015.

²⁵⁰ En ligne : <<http://www.archives-aube.fr/a/155/le-mystere-de-la-cordeliere/>>, consulté le 5 septembre 2015.

²⁵¹ En ligne : <<http://occitanica.eu/>> et <<http://maleta.occitanica.eu/>>, consultés le 20 novembre 2015. La Maleta a été sélectionnée en 2014 dans le cadre de l'appel à projets « services numériques culturels innovants » du MCC.

²⁵² Entretien téléphonique avec Anne-Marie FAURE le 22 juillet 2015.

CONCLUSION

La valorisation du PEG des bibliothèques s'adresse facilement à l'enfant en tant qu'élève, dans le cadre d'un apprentissage autour du patrimoine, de l'histoire et de l'éducation artistique et culturelle portée par l'école. Mais elle s'adresse profondément à l'enfant en tant que personne : au-delà des documents, de leur métier, les bibliothécaires veulent toucher la sensibilité des plus jeunes, leur faire comprendre les notions d'origines et de transmission.

Les bibliothécaires patrimoniaux s'appuient sur différents modèles. Celui du musée et des archives d'abord, où les accueils de jeune public ont commencé avant les bibliothèques. Celui de la section jeunesse de la bibliothèque ensuite, dont les relations avec les enfants ont eu le temps de s'élaborer depuis presque un siècle. Et puis, il y a bien sûr le modèle sous-jacent de l'école, qui, par ses programmes scolaires, par ses orientations pédagogiques, donne le ton général.

Cependant, à partir de ces exemples, le bibliothécaire patrimonial construit sa propre voie de la valorisation, ses façons de faire personnelles avec des documents dont la richesse n'a pas fini d'être explorée. Ce faisant, les relations entre l'enfant et la bibliothèque sont renouvelées. A ce titre, le cadre des ateliers périscolaires peut être, ou pas, un laboratoire d'essais.

Nous finirons en insistant certes sur les spécificités du patrimoine, du PEG, et du PEG dans les bibliothèques. Entre missions scientifiques du patrimoine, missions de médiation auprès des publics et missions propres à l'institution bibliothèque, le métier de bibliothécaire patrimonial s'exerce à part entière. Mais il convient de rappeler avec force que l'intérêt réside essentiellement dans l'échange entre les professionnels, lesquels ne sont pas si courants.

Depuis 2003, la BnF propose des colloques annuels, Chemins d'accès et Chemins de la médiation. S'y rencontrent des services d'actions éducatives de musées, d'archives, de bibliothèques et de théâtres, « *autour des nouveaux enjeux de la pédagogie et des nouveaux chemins d'accès au patrimoine culturel* ». Les thèmes proposés sont riches : « quelle(s) médiation(s) pour les sciences ? », « Approcher l'œuvre : entre original et virtuel, quels défis ? », « L'enfance au cœur de la médiation », « Sur le chemin du patrimoine : l'artiste », etc²⁵³.

Autre initiative, le programme de recherche Edupatrimoine, « A la recherche d'une éducation au patrimoine » se développe depuis 2011 autour de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de Midi-Pyrénées. Il réunit conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, enseignants et chercheurs, autour de trois axes de réflexion : la nature des documents patrimoniaux susceptibles d'intéresser les enseignants, les modalités de la transposition de certains d'entre eux pour un usage pédagogique, et la réflexion pédagogique autour de leur utilisation en classe²⁵⁴.

²⁵³ Les actes des colloques sont disponibles en ligne. En ligne : <<http://classes.bnf.fr/rendezvous/colloques.htm>>, consulté le 28 juillet 2015.

²⁵⁴ En ligne : <<http://edupatrimoine.hypotheses.org>>, consulté le 5 août 2015.

Ce sont de ces confrontations des différentes pratiques d'accompagnement des enfants que naîtront les propositions pédagogiques et culturelles innovantes. Et la transmission du patrimoine est bien un enjeu public, citoyen ; la belle phrase de Victor Hugo à propos des monuments historiques paraît alors appropriée : « *Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Si son usage appartient à son propriétaire, sa beauté appartient à tout le monde* »²⁵⁵.

²⁵⁵ HUGO, Victor, « Guerre aux démolisseurs », *Revue des Deux Mondes*, tome V, 1^{er} mars 1832, p. 606-607.

BIBLIOGRAPHIE

L'ordre de présentation des thématiques tend à suivre le plan du mémoire.

Textes législatifs :

→ concernant les établissements culturels (MCC) :

Décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2002/5/15/MCCX0200090D/jo/texte/fr>, consulté le 10 juin 2015.

Code du patrimoine, partie réglementaire, Livre III : les bibliothèques, Titre Ier : les bibliothèques municipales. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000024240661&idSectionTA=LEGISCTA000024240659&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20150726>, consulté le 20 juin 2015.

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2002/1/4/MCCX0000178L/jo#JORFARTI00001435561>, consulté le 20 juin 2015.

Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019198529>, consulté le 20 juin 2015.

Décret n°91-841 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000721089>, consulté le 20 juin 2015.

Décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078555>, consulté le 20 juin 2015.

Décret n° 2010-966 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022743853&categorieLien=id>, consulté le 20 juin 2015.

→ concernant l'école (MEN) :

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>, consulté le 20 juin 2015.

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026979035&categorieLien=id>>, consulté le 29 mai 2015.

Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 sur le socle commun de connaissances et de compétences. En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm>>, consulté le 10 juillet 2015. (actuellement en vigueur)

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834>, consulté le 10 juillet 2015. (en vigueur à la rentrée scolaire 2016)

→ concernant l'EAC (MEN et MCC) :

Circulaire du MEN n° 2010-040 du 30 mars 2010 sur les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles. En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/cid51095/mene1006823c.html>>, consulté le 2 juillet 2015.

Circulaire du MEN n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673>, consulté le 20 juillet 2015.

Circulaire du MEN n° 2001-104 du 14 juin 2001 sur les classes à projet artistique et culturel. En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010614/MENE0101242C.htm>>, consulté le 20 juillet 2015.

Circulaire du MEN n° 2002-086 du 22 avril 2002 relative aux Chartes pour une éducation au patrimoine « adopter son patrimoine ». En ligne : <<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020502/MENE0200882C.htm>>, consulté le 18 juillet 2015.

Généralités sur les bibliothèques :

Association des bibliothécaires de France, *Manifeste du 2 mars 2012 : la bibliothèque est une affaire publique*, 2012. En ligne : <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/manifeste_ABF_2012.pdf>, consulté le 20 juin 2015.

Conseil supérieur des bibliothèques, *Charte des bibliothèques*, 1991. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>>, consulté le 20 juin 2015.

UNESCO, *Manifeste sur la bibliothèque publique*, 1994. En ligne : <http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html>, consulté le 20 juin 2015.

Le patrimoine :

BABELON, Jean-Pierre, CHASTEL, André, *La notion de patrimoine*, Paris : Liana Lévi, 1994, 142 p.

BALLEY, Noëlle, « Le puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales », *BBF*, n°6, 2008. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>>, consulté le 7 juillet 2015.

BREVART, Luc, « Voir, toucher, lire... le livre d'artiste dans les marges », *BBF*, n° 6, 2015. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0058-007>>, consulté le 26 juillet 2015.

COQ, Dominique (dir.), *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'Esssib, (La Boîte à outils), 2012, 179 p.

EBOLI, Gilles, « Pour une théorie du bloc : patrimoine et lecture publique », *BBF*, n°5, 2004. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0024-004>>, consulté le 10 juillet 2015.

HUCHET, Bernard, « Le patrimoine », dans ALIX, Yves, *Le métier de bibliothécaire*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2010, p. 180.

FRANCE, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Patrimoine écrit : un site d'information du Service du Livre et de la Lecture*. En ligne : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/>>, consulté le 17 mai 2015.

MOUREN, Raphaële (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2007, 416 p.

BIBLIOTHEQUE(S), dossier « Nouveaux patrimoines », *Bibliothèque(s)*, n° 52, 2010, p. 10-52.

ODDOS, Jean-Paul, *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 1997, 441 p.

PETIT, Christelle, « Une artothèque à la bibliothèque ». *BBF*, n° 6, 2015. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0104-011>>, consulté le 21 juillet 2015.

RICHARD, Hélène, « Anciens et nouveaux enjeux du patrimoine », dans ALIX, Yves (dir.), *Bibliothèques en France 1998-2013*, Paris : Ed. Du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2013, p. 173-182.

RICHARD, Hélène, « La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques », *BBF*, n° 5, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009>>, consulté le 12 juillet 2015.

Archives et musées :

ACCART, Jean-Philippe, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan : éd. Klog, 2014, 119 p.

DERIOZ, Cécile, *Les publics facteurs d'évolution ? Changements organisationnels dans les musées et les bibliothèques*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2008, 110 p.

MAIRESSE, François, « Musée et bibliothèque : entre rapprochement et distance », *Culture & Musées*, n° 21, 2013, p. 23-41.

Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?, Paris : Bibliothèque Publique d'Information, (Etudes et recherches), 1997, 243 p.

La notion de médiation :

ARENES, Cécile, *Quelques notes sur la médiation*. En ligne : <<http://liberlibri.blogspot.fr/2014/04/quelques-notes-sur-la-mediation.html>>, consulté le 15 juin 2015.

AUBOIN, Nicolas, KLETZ, Frédéric, LENAY, Olivier, « Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines », *Cultures et études*, n°1, 2010. En ligne : <<http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/cetudes-2010-1.pdf>>, consulté le 18 juillet 2015.

CALENGE, Bertrand, *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2015, 147 p.

CAUNE, Jean, *La démocratisation culturelle : une médiation à bout de souffle*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 205 p.

CHAUMIER, Serge, MAIRESSE, François, *La médiation culturelle*, Paris : Armand Colin, (collection U), 2013, 267 p.

LA REVUE DES LIVRES POUR ENFANTS, dossier « Quelles médiations pour les 8-12 ans en bibliothèque jeunesse ? », *La Revue des livres pour enfants*, n° 248, Paris : BnF/CNLJ, 2009, p. 83-140.

SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS, *Médiations, médiateurs, médias : du concept à la pratique, comment penser la médiation en littérature jeunesse*, Actes du colloque organisé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis les 27 et 28 avril 2006, Montreuil : Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, 2007, 159 p.

La transmission du patrimoine :

BARRET, Christophe, CASTAGNET, Véronique, PEGEON, Annick, *Le service éducatif des Archives nationales : par chemins de traverse*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2012, 249 p.

BERTRAND, Anne-Marie, « Quels publics pour le patrimoine écrit ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 1997. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0066-003>>, consulté le 20 mai 2015.

BNF/CENTRE NATIONAL DE LITTÉRATURE POUR LA JEUNESSE – LA JOIE PAR LES LIVRES, *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude nationale du 8 octobre 2009*, Paris : BnF/CNLJ, Paris Bibliothèques, 2010, 105 p.

BORDEAUX, Marie-Christine, « Du service éducatif au service culturel dans les musées », *BBF*, n° 3, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0018-003>>, consulté le 7 juillet 2015.

CASTAGNET-LARS, Véronique (dir.), *L'éducation au patrimoine : de la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2014, 399 p.

CONTENOT, Félicie, « la médiation au service de la confluence du musée et de la bibliothèque », *BBF*, n°4, 2011. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0011-002>>, consulté le 7 juillet 2015.

CORTAT, Matthieu. « Question(s) de caractères », *BBF*, n° 6, 2015. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-06-0086-010>>, consulté le 26 juillet 2015.

COURBIN, Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2011, 86 p.

CRDP de Franche-Comté, *Etudier le patrimoine à l'école, au collège, au lycée*, Besançon : CRDP de Franche-Comté, 1999, 123 p.

DESCHAUX, Jocelyne, « La valorisation du patrimoine en direction du jeune public », intervention lors de la journée d'étude *Valorisation et médiation du patrimoine auprès du jeune public* organisée par le CRL Bourgogne et Bibliest, Dijon, 7 avril 2011. En ligne : <[http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011\(1\).pdf](http://crl-bourgogne.org/upload/atelier_pat_25-02-2011(1).pdf)>, consulté le 19 septembre 2015.

DESGRANGES, Olivier, « Médiation et valorisation du patrimoine écrit et graphique en direction des jeunes : journée d'étude du centre du livre et de la lecture de Poitou-Charentes », *BBF*, n° 5, 2010. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0081-001>>, consulté le 20 mai 2015.

DUFRENE, Bernadette, IHADJADENE, Madjid, « La médiation documentaire dans les institutions patrimoniales : une approche par la notion de service », *Culture & Musées*, n° 21, 2013, p. 111-130.

FLON, Emilie, *Les mises en scène du patrimoine : savoir, fiction et médiation*, Paris : Lavoisier, 2012, 223 p.

Le patrimoine #tropdelaballe, rencontres Henri-Jean Martin à l'Enssib, 16 mars 2015. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65234-rencontres-henri-jean-martin-2015-le-patrimoine-tropdelaballe>>, consulté le 19 août 2015.

SCHREIBER, Florence, « Exposer le patrimoine », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 87-97.

TARDY, Cécile (dir.), *Les médiations documentaires des patrimoines*, Paris : L'Harmattan, 2014, 208 p.

Les bibliothèques et l'école :

AROT, Dominique, GROGNET, Thierry, *Les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires, rapport à madame la ministre de la Culture et de la Communication*, Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2013, 63 p. En ligne : <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid77408/les-relations-des-bibliotheques-des-collectivites-territoriales-avec-les-etablissements-scolaires.html>>, consulté le 31 juillet 2015.

BUTLEN, Max, « Lire en bibliothèque, lire à l'école », *BBF*, n° 1, 2004. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0005-001>>, consulté le 21 juillet 2015.

CHAZAUD, Anne-Sophie, DEMESMAY, Agnès, « Médiathèque/école : pour un parcours culturel commun », *BBF*, n° 2, 2013. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0007-001>>, consulté le 21 juillet 2015.

WEIS, Hélène, *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975 : modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2005, 426 p.

Education artistique et culturelle :

LA REVUE DES LIVRES POUR ENFANTS, dossier « Création artistique et médiations culturelles en bibliothèque », *La Revue des livres pour enfants*, n° 272, Paris : BnF/CNLJ, 2013, p. 92-142.

LE PAPE, Isabelle, *Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2014, 87 p.

FRANCE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle*. En ligne : <www.education.arts.culture.fr>, consulté le 17 juillet 2015.

La réforme des rythmes scolaires :

Association des bibliothécaires de France, *Recommandations de l'ABF concernant l'application pour les bibliothèques du décret réformant les rythmes scolaires*, 2014. En ligne : <<http://www.abf.asso.fr/6/46/366/ABF/recommandations-de-labf-concernant-lapplication-pour-les-bibliotheques-du-decret-reformant-les-rythmes-scolaires>>, consulté le 20 juillet 2015.

Association des bibliothécaires de France, *Vademecum sur la place des bibliothèques dans la réforme des rythmes scolaires*, 2014. En ligne : <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_rythmes_scolaires.pdf>, consulté le 20 juillet 2015.

LACROIX-SPINNEWYN, Florence, *Aller à la bibliothèque après la classe : la réforme des rythmes scolaires, nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2014, 102 p.

« Les collectivités, nouveaux acteurs éducatifs ? », *La Lettre du cadre territorial*, n° 489, juin-juillet 2015, p. 30-36.

« Les services dans le bon rythme... scolaire », *La Gazette des communes, des départements, des régions*, n° 24/2274, juin 2015, p. 21-26.

FRANCE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, *Portail « Mettre en place un projet éducatif territorial »*. En ligne : <<http://pedt.education.gouv.fr/>>, consulté le 15 juillet 2015.

FRANCE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Rythmes éducatifs : point d'étape – juin 2015 ». En ligne : <http://cache.media.education.gouv.fr/file/06_-juin/50/8/Rythmes_educatifs_-_Point_etape_440508.pdf>, consulté le 15 juillet 2015.

Les bibliothèques et le jeu :

BERNHARD, Jean-Jacques, *Jouer le jeu : pour une nouvelle dimension éducative et sociale*, Paris : Nathan, (Les Repères pédagogiques), 1994, 236 p.

DEVRIENDT, Julien (dir.), *Jouer en bibliothèque : se détendre, découvrir, apprendre*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, (La Boîte à outils), 2015, 183 p.

Faites vos jeux ! Rien ne va plus ? Les serious games en bibliothèque, journée d'étude à l'Enssib, 24 octobre 2012. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/57203-faites-vos-jeux--rien-ne-va-plus-les-serious-games-en-bibliotheque>>, consulté le 18 septembre 2015.

LATOURE, Marie, *La ludification en bibliothèque : utiliser le jeu comme médium dans la relation aux usagers*, mémoire de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2014, 93 p.

LEGENDRE, Françoise, *Jeu et bibliothèque : pour une conjugaison fertile, rapport à madame la ministre de la Culture et de la Communication*, Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2015, 122 p. En ligne : <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid87768/jeu-et-bibliotheque-pour-une-conjugaison-fertile.html>>, consulté le 31 mai 2015.

PERROT, Jean, *Du jeu, des enfants et des livres : à l'heure de la mondialisation*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2011, 448 p.

PICARD, Michel, *La lecture comme jeu*, Paris : Ed. de Minuit, 1986, 319 p.

SAUTOT, Jean-Pierre (dir.), *Jouer à l'école : socialisation, culture, apprentissages*, Grenoble : SCEREN-CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006, 295 p.

TRICLOT, Mathieu, « A quoi on joue ? », *Télérama*, n° 3336-3337, 18 décembre 2013.

La numérisation du patrimoine :

DESPRES-LONNET, Marie, « L'écriture numérique du patrimoine, de l'inventaire à l'exposition », *Culture & Musées*, n° 14, 2009, p. 19-38.

GIBELLO-BERNETTE, Corinne, VIDAL-NAQUET, Jacques, « La littérature de jeunesse patrimoniale numérisée », *Takam Tikou*, 2013. En ligne : <<http://takamtikou.bnf.fr/dossiers/dossier-2013-patrimoine-et-transmission/la-litt-rature-de-jeunesse-patrimoniale-num-ris-e>>, consulté le 5 septembre 2015.

JUHEL, Françoise, « De l'action culturelle en ligne aux pratiques en réseau », dans HUCHET, Bernard (dir.), PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, (Bibliothèques), 2008, p. 113-122.

JUHEL, Françoise, « La Bibliothèque numérique des enfants : quinze mois d'expérience », *La Revue des livres pour enfants*, n° 265, Paris : BnF/CNLJ, 2012, p. 125-129.

MONNET, Karine, *Projets éditoriaux et numériques autour du patrimoine du livre jeunesse : état des lieux et perspectives*, mémoire de conservateur des bibliothèques, 2014, 115 p.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN.....	90
ANNEXE 2 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS CONTACTÉS.....	92
ANNEXE 3 : FICHES SIGNALÉTIQUES DES FONDS PATRIMONIAUX DES ÉTABLISSEMENTS CITÉS EN EXEMPLES.....	95

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN

1/ Quels fonds patrimoniaux écrits (et graphiques) conservez-vous dans la bibliothèque ou le réseau de bibliothèques ?

- Où sont-ils conservés ? (*bibliothèque spécialisée, service intégré dans le bâtiment de la lecture publique...*)
- Existe-t-il une présentation permanente pour le public de certains de ces documents ? (*type parcours muséal*)

2/ Accueillez-vous du jeune public autour du patrimoine ?

- Ces accueils sont-ils gratuits / payants ?

A/ Dans le cadre scolaire ?

- Comment communiquez-vous avec les enseignants ? Quelles sont vos relations avec eux ?
- Quelles sont les tranches d'âge touchées ? (*maternelle, primaire, collège, lycée*)
- Quelles thématiques abordez-vous ?
- Comment se déroule un accueil ? Quelles sont les activités réalisées ?
- Un même groupe est-il reçu une ou plusieurs fois ? Quelle est la durée d'une séance ?
- Effectuez-vous une évaluation ? Mesurez-vous la réception de votre travail par les enfants ?
- Ce partenariat scolaire est-il formalisé ? Recevez-vous des classes patrimoine en tant que dispositif de l'Education nationale ? Bénéficiez-vous de la présence d'un enseignant-relais ?

B/ Dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) ?

- Votre collectivité a-t-elle effectué son passage aux nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 ou 2014 ?
- Quelles modalités ont été choisies ? (*découpage de l'emploi du temps hebdomadaire*)
- Comment la commune a-t-elle organisé en interne les TAP ? (*service organisateur, sollicitations des différents services de la ville, etc*)
- Quelles sont les tranches d'âge touchées par la bibliothèque ? (*maternelle, primaire*)
- Où les accueils se déroulent-ils ? (*bibliothèque ou école*)
- Ces enfants sont-ils accompagnés d'animateurs ? Quels liens tissez-vous avec eux ?
- Quelles thématiques abordez-vous ?
- Comment se déroule un accueil ? Quelles sont les activités réalisées ?
- Combien de séances sont prévues pour une même activité ?
- Effectuez-vous une évaluation ? Mesurez-vous la réception de votre travail par les enfants ?

C/ Dans un cadre extra-scolaire ?

- Avez-vous une politique d'action culturelle/d'animations extra-scolaires autour du patrimoine ?

- Recevez-vous des des accueils de loisirs sans hébergement ? Que leur proposez-vous ? Quel lien tissez-vous avec les animateurs ?
- Pour le public familial, vous adressez-vous directement à des enfants ou dans le cadre d'une action culturelle conçue pour un public plus large ? Quelles sont les animations proposées ?
- Réalisez-vous des actions pendant les vacances scolaires ? Pendant l'été ?
- Effectuez-vous une évaluation ? Mesurez-vous la réception de votre travail par les enfants ?

3/ Voyez-vous une différence d'approche entre ces différents types d'accueil ?

- Comment les avez-vous réfléchis en interne ?
- Quels sont les objectifs poursuivis selon chaque type d'accueil ?

4/ Quel(s) service(s) de la bibliothèque organisent ces animations ?

- Combien de personnes effectuent des accueils ? Quel volume horaire y consacrent-elles ?
- Quels sont les cadres d'emploi de ces personnes ?
- Quelles sont les compétences recherchées ?

5/ Avez-vous des partenariats avec d'autres structures culturelles de la ville en termes de patrimoine ?

- Sont-ils formalisés ?

6/ Faites-vous intervenir des personnes extérieures (*métiers d'art, etc*) ?

7/ Disposez-vous d'un budget spécifique pour ces activités patrimoniales ?

8/ Disposez-vous d'un matériel particulier (ancien ?) pour ces activités patrimoniales ?

8/ Par rapport à la politique de conservation, quelles contraintes rencontrez-vous ?

9/ Avez-vous des fonds numérisés ?

- Sont-ils disponibles en ligne ? (*bibliothèque numérique*)
- Les utilisez-vous pendant les accueils d'enfants à la bibliothèque ?
- Quelle valorisation menez-vous autour ?
- Tout ou partie de cette bibliothèque numérique a-t-elle été pensée spécifiquement pour les enfants ?

10/ Compte tenu de ces accueils jeune public autour du patrimoine, constatez-vous un impact :

- sur votre politique patrimoniale ?
- sur la politique culturelle de l'établissement ?

11/ Pouvez-vous me communiquer des séquences pédagogiques / des propositions d'accueil / des éléments de formalisation avec un partenaire ? (*si pas trouvé sur le site Internet de l'établissement*)

12/ Y a-t-il d'autres éléments importants que vous souhaiteriez me signaler ?

ANNEXE 2 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS CONTACTÉS

BIBLIOTHÈQUES

Etablissement	Personne contactée	Modalités
Réseau des médiathèques du Grand Albigeois	Jocelyne Deschaux, directrice	entretien téléphonique
Médiathèques d'Angers	Marie Taupin, responsable et coordinatrice jeunesse	entretien téléphonique et échange par mail
Médiathèque Mériadeck Bordeaux	Justine Dujardin, responsable des fonds anciens et patrimoniaux	entretien téléphonique
Bibliothèques de la ville de Châlons-en-Champagne	Céline Huault, responsable du développement des publics	entretien téléphonique
Médiathèque de Grenoble	/	pas de réponse
Bibliothèque francophone multimédia, Limoges	Etienne Rouziès, responsable pôle Patrimoine et Limousin	rencontre
Bibliothèque municipale de Lyon	Pierre Guinard, directeur des collections et des contenus	entretien téléphonique
Bibliothèque municipale de Lyon	Laurent Deverrière, documentation Lyon et Rhône-Alpes	entretien téléphonique
Centre de ressources L'Île aux livres, bibliothèque L'Alcazar, Marseille	Anne-Marie Faure, responsable de L'Île aux livres	entretien téléphonique
Médiathèque intercommunale du Père Castor, Meuzac	Emilie-Anne Dufour, directrice	rencontre
Médiathèque de Moulins Communauté	Marie Diderich, service patrimoine	entretien téléphonique
Médiathèque Françoise Sagan, Paris	Hélène Valotteau, responsable du pôle jeunesse et patrimoine	entretien téléphonique et échange par mail
Centre national de la littérature pour la jeunesse / La Joie par les livres, BnF	Jacques Vidal-Naquet, directeur	entretien téléphonique

Service commun de la documentation de l'Université de Poitiers	Anne-Sophie Traineau-Durozoy, responsable du fonds ancien et du pôle Moyen-Age	entretien téléphonique
Médiathèque des Ursulines, Quimper	Sandrine Koullen, responsable des collections patrimoine	entretien téléphonique
Bibliothèque d'étude et du patrimoine Carnegie, Reims	Sabine Maffre, responsable de la bibliothèque et des collections patrimoniales	échange par mail, entretien téléphonique ajourné
Bibliothèque de Rennes Métropole, Les Champs Libres	Dominique Morineaux, responsable du service Médiations Formations	entretien téléphonique
Rouen Nouvelles Bibliothèques	Sébastien Lévêque, directeur adjoint	entretien téléphonique
Médiathèque centrale de Saint-Denis, réseau des médiathèques de Plaine-Commune	Martine Losno, responsable du pôle patrimoine	entretien téléphonique et échange par mail
Bibliothèque d'agglomération de Saint-Omer	/	pas de réponse
Bibliothèque humaniste de Sélestat	Cécilia Michel, médiatrice culturelle	entretien téléphonique
Médiathèque André Malraux, Strasbourg	Agathe Bischoff-Morales, responsable du fonds patrimonial	échange par mail
Médiathèque André Malraux, Strasbourg	Marie Lischka, département du patrimoine	entretien téléphonique
Médiathèque André Malraux, Strasbourg	Marie-Hélène Lauer, département du patrimoine	entretien téléphonique
Bibliothèque d'étude et du patrimoine, Toulouse	Valérie-Alice Dumoulin, responsable de la médiation	entretien téléphonique
Médiathèque du Grand Troyes	Cédric Gouverneur, service jeunesse	entretien téléphonique
Médiathèque de Valenciennes	/	pas de réponse

AUTRES STRUCTURES CULTURELLES

Etablissement	Personne contactée	Modalités
Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, Angoulême	Elisa Laget, médiatrice culturelle	échange par mail
Scriptorial d'Avranches, musée des manuscrits du Mont-Saint-Michel	Céline Muzaton, responsable du service éducatif	échange par mail
CIRDOC (Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan), Béziers	Jeanne-Marie Vazelle, responsable des productions éducatives	entretien téléphonique et échange par mail
Archives municipales de Limoges	Emilie Allaire, responsable de l'accessibilité à la connaissance des fonds	rencontre
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, Lyon	/	pas de réponse

ANNEXE 3 : FICHES SIGNALÉTIQUES DES FONDS PATRIMONIAUX DES ÉTABLISSEMENTS CITÉS EN EXEMPLES

Sources :

→ **Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires**. En ligne :
<http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/portal/index.jsp?action=jsp/rnbc/search/search_rnbc_globale_bienvenue.jsp&portalMenu=rnbc_menu_rnbc>

→ **Sites internet des établissements**

Ces sources ont été consultées en août 2015, et vérifiées en novembre 2015.

BIBLIOTHÈQUES

Etablissement : réseau des médiathèques du Grand Albigeois

Site Internet : <<http://mediatheques.grand-albigeois.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Le fonds ancien comporte environ 100 000 documents, dont le fonds de l'amiral Rochegude, officier de marine et bibliophile, une collection de documents originaux concernant Lapérouse, et la Mappa Mundi, une des plus anciennes cartes du monde connu conservées à ce jour (deuxième moitié du VIII^{ème} siècle), inscrite au registre Mémoire du monde de l'UNESCO.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://mediatheques.grand-albigeois.fr/1035-manuscripts-medievales.htm>> et <<http://mediatheques.grand-albigeois.fr/1115-revues-albigeoises-et-tarnaises-de-la-2eme-guerre-mondiale.htm>> et <<http://mediatheques.grand-albigeois.fr/1307-focus-sur...-la-mappa-mundi.htm>>

Etablissement : Réseau des bibliothèques municipales d'Angers

Site Internet : <<http://bm.angers.fr/accueil/index.html>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux sont conservés à la médiathèque Toussaint. De nombreux manuscrits médiévaux comportent des enluminures mises en valeur dans la base nationale Enluminures. A noter parmi les trésors une Bible de l'abbaye de Saint-Aubin (fin du XI^{ème} siècle) et le manuscrit d'un roman de chevalerie, La Geste des comtes de Dammartin (début du XVI^{ème} siècle).

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://bm.angers.fr/patrimoine-depot-legal/collections-numerisees/index.html>>

Etablissement : Réseau des bibliothèques municipales de Bordeaux

Site Internet : <<http://bibliotheque.bordeaux.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux sont conservés à la bibliothèque Mériadeck et comptent environ 500 000 documents. Les collections emblématiques sont composées de « l'ensemble des 3 M » : il s'agit d'originaux de Montaigne, Montesquieu, Mauriac.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://bibliotheque.bordeaux.fr/le-patrimoine/bibliotheque-numerique.dot>>

Etablissement : Bibliothèques municipales de Châlons-en-Champagne**Site Internet :** <<http://bm.chalons-en-champagne.net/>>**Fonds patrimoniaux :** Les fonds patrimoniaux comptent environ 120 000 ouvrages. A noter le fonds Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, humaniste du XVIème siècle, le fonds Pierre Louÿs (manuscrits, lettres, éditions originales), le fonds Nicolas Appert, inventeur et industriel du XIXème siècle.**Bibliothèque numérique / fonds numérisés :** <<http://bmvr.chalons-en-champagne.net/in/faces/browse.xhtml?facetClause=%2BTypeOfDocumentFacet%3AOAIDocument%3B>>***Etablissement : Bibliothèque francophone multimédia de Limoges*****Site Internet :** <<http://www.bm-limoges.fr/>>**Fonds patrimoniaux :** La Bfm conserve une collection de manuscrits médiévaux dont le Graduel de Fontevrault, significatif de l'enluminure et de la musique du XIIIème siècle. Elle conserve aussi la bibliothèque des Jésuites de Limoges, une collection des savoirs du XVIème au XVIIIème siècle.**Bibliothèque numérique / fonds numérisés :** <http://www.bm-limoges.fr/collections_numeriques.html>***Etablissement : Bibliothèque municipale de Lyon*****Site Internet :** <<http://www.bm-lyon.fr/>>**Fonds patrimoniaux :** Les collections patrimoniales de la médiathèque de Lyon sont encyclopédiques, du Vème siècle à nos jours. Des spécialités se distinguent : histoire du livre, religion, ésotérisme, photographie, estampes, sinologie...**Bibliothèque numérique / fonds numérisés :** <<http://numelyo.bm-lyon.fr/>>***Etablissement : centre de ressources L'Île aux livres/Bibliothèque municipale L'Alcazar de Marseille*****Site Internet :** <<http://www.bmvr.marseille.fr/in/sites/marseille/accueil>> et <<http://www.bmvr.marseille.fr/in/sites/marseille/bibliotheques/alcazar/ileauxlivres>>**Fonds patrimoniaux :** L'Île aux livres est un centre de ressources en littérature de jeunesse dont les deux missions principales sont la conservation et la promotion du livre de jeunesse. Le fonds patrimonial (à partir du XVIIème siècle) est spécialisé dans l'image. A noter également un large choix de robinsonnades. 50 000 volumes au total sont conservés, issus notamment de la conservation partagée en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.**Bibliothèque numérique / fonds numérisés :** <<http://www.bmvr.marseille.fr/in/sites/marseille/patrimoine>>***Etablissement : Médiathèque intercommunale du Père Castor à Meuzac*****Site Internet :** <<http://www.perecastor.fr/>>**Fonds patrimoniaux :** Paul Faucher, créateur des éditions du Père Castor et pédagogue innovant, a séjourné en Limousin pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Ses archives dites du « Père Castor » comportent des fonds iconographique, audiovisuel, toute une correspondance et des dossiers de fabrication, soit plus de 10 000 documents des années 1930 à 1990. Un dossier de candidature est en cours auprès de l'UNESCO pour une inscription de ces archives au registre Mémoire du monde.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés :
 <http://www1.arkhenum.fr/bm_pere_castor/_app_php_mysql/app/recherche_alpha_cles.php?champ1=&champ2=&champ3=&quoi=&limit_index=329>

Etablissement : Médiathèque communautaire de Moulins

Site Internet : <<http://mediatheques.agglo-moulins.fr/agglo-moulins.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux comptent environ 150 000 documents : manuscrits, incunables, imprimés du XVIème et XVIIème siècle, fonds bourbonnais. A noter le fonds Gaëtan Sanvoisin, spécialisé en littérature de jeunesse (1 500 documents du XIXème siècle).

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <http://mediatheques.agglo-moulins.fr/agglo-moulins.fr/index/index/id_profil/161#/page/1>

Etablissement : Bibliothèque municipale de Nantes

Site Internet : <<https://bm.nantes.fr/home.html>>

Fonds patrimoniaux : Le fonds ancien comporte 62 000 volumes, dont le livre de prières dit d'Anne de Bretagne ou le manuscrit de la Cité de Dieu copié pour Philippe de Commines. A noter un fonds autour du surréalisme (ventes André Breton, Julien Gracq, fonds Jacques Vaché, Benjamin Péret...), et aussi le fonds Jules Verne, riche de 5 000 documents manuscrits, imprimés, iconographiques.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<https://bm.nantes.fr/home/espaces-dedies/patrimoine/patrimoine-numerise.html>> et
 <http://www1.arkhenum.fr/bm_nantes_jules_verne/>

Etablissement : Médiathèque Françoise Sagan / Réseau des bibliothèques municipales de Paris

Site Internet : <<http://equipement.paris.fr/mediatheque-francoise-sagan-8695>> et
 <<http://bibliotheques-specialisees.paris.fr/bibliotheque-detail/fonds-patrimonial-heure-joyeuse>>

Fonds patrimoniaux : Inaugurée en 1924 dans le 5ème arrondissement de Paris, la bibliothèque jeunesse de l'Heure Joyeuse a accumulé au fil des décennies un riche fonds patrimonial de livres pour enfants allant du XVème siècle à aujourd'hui. Plus de 80 000 documents ont rejoint en 2015 la nouvelle médiathèque Françoise Sagan dans le 10ème arrondissement, avec pour ambition une mise en valeur renouvelée.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://bibliotheques-specialisees.paris.fr/bibliotheque-numerique/accueil.dot>>

Etablissement : Réseau des médiathèques de Plaine-Commune

Site Internet : <<http://www.mediatheques-plainecommune.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux sont conservés à la médiathèque centre-ville de Saint-Denis. Ils comportent environ 100 000 documents, notamment sur la Commune de Paris, et sur l'histoire du mouvement ouvrier, du syndicalisme. La médiathèque conserve aussi des fonds issus de l'abbaye de Saint-Denis.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : /

Etablissement : Médiathèques de Quimper Communauté

Site Internet : <<http://mediatheques.quimper-communaute.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux sont conservés à la médiathèque des Ursulines. Ils comportent notamment un fonds dédié à la Cornouaille

historique, un fonds d'originaux de Max Jacob (originaire de Quimper), et un herbier datant du début du XIX^{ème} siècle (herbier Bonnemaïson).

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://mediatheques.quimper-communaute.fr/iguana/www.main.cls?v=e0ba9cf8-0764-11e4-b326-5056a4002b00>>

Etablissement : Bibliothèque de Reims

Site Internet : <<http://www.bm-reims.fr/>>

Fonds patrimoniaux : La bibliothèque d'étude et du patrimoine Carnegie conserve environ 400 000 documents, dont 3 000 manuscrits. Il faut signaler un important fonds d'imprimés autour de l'histoire de la médecine, et un fonds de romans policiers, commencé dans les années 1970 suite à la création de l'OULIPOPO (Ouvroir de Littérature Potentielle Policière), dont faisaient partie plusieurs rémois.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <[http://www.bm-reims.fr/medias/medias.aspx?](http://www.bm-reims.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=WBCT_WBCTDOC_131.xml&SYNCM)

INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=WBCT_WBCTDOC_131.xml&SYNCM
ENU=PAT_LIGNE>

Etablissement : Bibliothèque de Rennes Métropole – Les Champs libres

Site Internet : <<http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux sont riches notamment d'un fonds dit des avocats (documents de droits du XVIII^{ème} siècle), du fonds Paul Féval père et fils, du fonds Christophe-Paul de Robien, érudit du XVIII^{ème} siècle (comportant un exemplaire du Roman de la Rose du XIV^{ème} siècle), du fonds Henri Pollès (1909-1994), écrivain et bibliophile (plus de 30 000 documents).

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://www.tablettes-rennaises.fr/app/photopro.sk/rennes/?>>

Etablissement : Médiathèque de Roubaix

Site Internet : <<http://www.mediathequederoubaix.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Le fonds ancien conserve des documents du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle. A noter des documents issus d'un théâtre de marionnettes du début du XX^{ème} siècle et un fonds sur les origines du socialisme.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://www.bn-r.fr/>>

Etablissement : Rouen nouvelles bibliothèques

Site Internet : <<http://rnbi.rouen.fr/>>

Fonds patrimoniaux : La bibliothèque Jacques Villon conserve environ 500 000 documents patrimoniaux, depuis des tablettes mésopotamiennes jusqu'aux manuscrits de Gustave Flaubert. A noter aussi des fonds Pierre et Thomas Corneille, Guy de Maupassant, André Gide, et un fonds autour de Jeanne d'Arc.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://rnbi.rouen.fr/fr/page-descriptive/nos-collections-sur-le-web>>

Etablissement : Bibliothèque humaniste de Sélestat

Site Internet : <<http://www.selestat.fr/les-atouts-de-selestat/la-bibliotheque-humaniste.html>>

Fonds patrimoniaux : Le noyau original est constitué de la collection personnelle du savant humaniste Beatus Rhenanus (1485-1547), auquel se sont rajoutées la

bibliothèque paroissiale et des donations au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Le fonds ancien comporte plus de 450 manuscrits anciens, 550 incunables, 2 600 imprimés du XVI^{ème} siècle, 3 000 ouvrages des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, 13 000 ouvrages du XIX^{ème} siècle et plus de 20 000 ouvrages du XX^{ème} siècle.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <http://bhnumerique.ville-selestat.fr/client/fr_FR/bh/>

Etablissement : Médiathèques de la Ville et Eurométropole de Strasbourg

Site Internet : <<https://www.mediatheques-cus.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux conservent environ 280 000 documents, marqués par l'empreinte du bibliothécaire Rodolphe Reuss (fin XIX^{ème} siècle) et d'une grande variété. Citons ainsi un fonds alsatique, trois pages de la Bible à 42 lignes de Gutenberg, le journal de Georg Daniel Flohr (témoignage de la Guerre d'Indépendance aux Etats-Unis)... On distingue aussi un pôle d'excellence autour de l'illustration et de l'image, allant de Gustave Doré à Tomi Ungerer.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : /

Etablissement : Bibliothèque de Toulouse

Site Internet : <<http://www.bibliotheque.toulouse.fr/>> et <http://www.bibliotheque.toulouse.fr/Espace-patrimoine_intro.html>

Fonds patrimoniaux : Les fonds patrimoniaux sont conservés à la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine. On y trouve notamment près de 4 000 manuscrits médiévaux, un fonds Racine, composé d'ouvrages ayant appartenu à l'auteur et souvent annotés de sa main, un important fonds maçonnique, de nombreuses partitions anciennes (fonds Jean-Jacques Lefranc de Pompignan), et un fonds de conservation jeunesse de 20 000 documents.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/>>

Etablissement : Médiathèque du Grand Troyes

Site Internet : <<http://www.mediatheque.grand-troyes.fr/webmat/>>

Fonds patrimoniaux : La médiathèque de Troyes est riche de nombreux manuscrits médiévaux : bibliothèque des comtes de Champagne et de l'abbaye de Clairvaux (inscrite au registre Mémoire du monde de l'UNESCO). Elle comporte encore 2 000 volumes de la Bibliothèque Bleue, littérature de colportage éditée à Troyes du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle. A noter aussi les bibliothèques de plusieurs humanistes du XVI^{ème} siècle, dont Pontus de Tyard, poète de la Pléiade.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://www.mediatheque.grand-troyes.fr/webmat/content/le-patrimoine-numerise>> (indisponible au 20 novembre 2015 pour une durée indéterminée) et <<https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/>>

AUTRES STRUCTURES CULTURELLES

Etablissement : Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême

Site Internet : <<http://www.citebd.org/>>

Fonds patrimoniaux : Les collections patrimoniales, uniques en leur genre, abritent plus de 3 225 titres (120 000 numéros) de la presse spécialisée en bande dessinée et caricature ou de la presse illustrée pour la jeunesse, 47 000 albums et ouvrages, des affiches, des cartes postales. On compte notamment un fonds thématique sur la Première Guerre Mondiale, et des fonds d'auteurs : Caran d'Ache, Rodolphe Töpffer... Grâce à une convention signée en 1984 avec la BnF, la bibliothèque de la Cité bénéficie du dépôt légal bande dessinée.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://collections.citebd.org/>>

Etablissement : Scriptorial d'Avranches – Musée des manuscrits du Mont-Saint-Michel

Site Internet : <<http://www.scriptorial.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Au-delà du musée, le fonds ancien est conservé à la bibliothèque municipale d'Avranches. Il comprend une riche collection de manuscrits, dont les plus connus sont ceux du Mont Saint-Michel (203 volumes), mais aussi une collection d'imprimés allant du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, provenant des communautés religieuses de l'Avranchin. A noter un partenariat avec l'Université de Caen, incluant un travail d'indexation de la bibliothèque patrimoniale et un projet de numérisation des manuscrits du Mont-Saint-Michel.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés :
<<http://www.scriptorial.fr/decouvrez-le-scriptorial/la-recherche-scientifique/la-bibliotheque-virtuelle/>> (description du projet) et
<http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/rechguidee_00.htm> (accès par bibliothèque : Avranches)

Etablissement : Centre Interrégional de Développement de l'Occitan à Béziers

Site Internet : <<http://www.locirdoc.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Avec plus de 80 000 titres du XVI^{ème} siècle à nos jours (manuscrits, archives, livres, revues, partitions, enregistrements sonores et audiovisuels, estampes, affiches, photographies, objets, etc.), le CIRDOC est le grand conservatoire de la langue et culture occitane. Grâce à une politique d'acquisition soutenue et de nombreux dons et legs, les collections se développent constamment.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://occitanica.eu/>>

Etablissement : Archives municipales de Lyon

Site Internet : <<http://www.archives-lyon.fr/archives/>>

Fonds patrimoniaux : Les fonds conservés aux Archives municipales de Lyon depuis la fin du XIII^e siècle représentent 16 km linéaires de documents et concernent principalement le territoire de la ville de Lyon. Ils sont répartis en cinq grandes catégories : fonds publics, fonds privés, fonds figurés, bibliothèque et dossiers documentaires, fonds national de l'Observatoire des familles en situation de handicap (O.F.S.H.).

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/archives_en_ligne>

Etablissement : *Musée de l'imprimerie et de la communication graphique à Lyon*

Site Internet : <<http://www.imprimerie.lyon.fr/imprimerie/>>

Fonds patrimoniaux : Le centre de documentation du musée conserve plus de 3 000 ouvrages sur l'histoire de l'imprimerie, des techniques graphiques, du livre et de la papeterie, une centaine de séries de publications périodiques, 20 000 documents techniques, 3 000 illustrations et une photothèque de 3 000 images numérisées. A noter une riche collection de catalogues de caractères et de manuels typographiques français.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://www.imprimerie.lyon.fr/imprimerie/sections/fr/documentation>> (sont consultables en ligne la *Somme typographique* de Marius Audin et le *Corpus typographique français*)

Etablissement : *Musée de l'illustration jeunesse (mij) à Moulins*

Site Internet : <<http://www.mij.allier.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Le mij conserve plus de 3 400 planches originales de styles et de courants variés, allant du XIX^{ème} siècle à nos jours. Il possède également une collection de plus de 11 500 albums illustrés et ouvrages d'analyse de l'illustration jeunesse.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : /

Etablissement : *Archives départementales des Hauts-de-Seine et bibliothèque André Desguine à Nanterre*

Site Internet : <<http://archives.hauts-de-seine.net/>> et <<http://bibliotheque-desguine.hauts-de-seine.net/portal/site/desguine>>

Fonds patrimoniaux : Rattaché à la direction des archives départementales, le service des bibliothèques patrimoniales et spécialisées a en charge la bibliothèque des archives (plus de 17 000 ouvrages), la prestigieuse collection André-Desguine, riche de 55 000 ouvrages (dont 152 incunables), confiée au département en 1983, et la Bibliothèque d'histoire sociale (bibliothèque Souvarine, 40 000 ouvrages et des archives privées), spécialisée dans l'histoire du communisme, du socialisme et du syndicalisme.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://archives.hauts-de-seine.net/archives/rechercher/archives-en-ligne/>> et <<http://bibliotheque-desguine.hauts-de-seine.net/desguine/Bibliotheque-virtuelle?lang=fr>>

Etablissement : *Le Rize – Centre mémoires et société à Villeurbanne*

Site Internet : <<http://lerize.villeurbanne.fr/>>

Fonds patrimoniaux : Les archives municipales conservées dans le bâtiment du Rize rassemblent les documents les plus divers issus de l'administration communale (état civil, conseil municipal, listes électorales, cadastres, plans...) et de fonds privés (photos et archives industrielles, familiales ou associatives). La mémoire des habitants est également récoltée par le biais de témoignages oraux (enregistrés, numérisés, retranscrits et conservés). Le plus ancien document, le premier registre paroissial tenu par le curé de Villeurbanne, date de 1631.

Bibliothèque numérique / fonds numérisés : <<http://lerizeplus.villeurbanne.fr/article.php?laref=1>>

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
1. L'EXEMPLE DES ARCHIVES ET MUSÉES.....	15
1.1. des valeurs de partage.....	15
<i>1.1.1. la valorisation des collections.....</i>	<i>15</i>
1.1.1.1. les collections comme point de départ.....	15
1.1.1.2. et la valorisation simultanément.....	16
<i>1.1.2. la notion de transmission.....</i>	<i>17</i>
1.1.2.1. passé, présent, avenir.....	17
1.1.2.2. l'importance des sens.....	18
1.2. des contextes et une présence clairement posés.....	19
<i>1.2.1. des missions inscrites dans la loi.....</i>	<i>19</i>
<i>1.2.2. une insertion immédiate dans des partenariats locaux.....</i>	<i>20</i>
1.3. des moyens humains pensés pour des publics d'enfants.....	22
<i>1.3.1. des moyens humains.....</i>	<i>22</i>
1.3.1.1. les services éducatifs.....	22
1.3.1.2. les services de médiation culturelle.....	23
<i>1.3.2. des publics d'enfants.....</i>	<i>25</i>
2. UN MÊME PUBLIC JEUNE, DES SITUATIONS DIFFÉRENTES.....	27
2.1. pourquoi et comment accueillir.....	27
<i>2.1.1. les missions de la bibliothèque autour du patrimoine.....</i>	<i>27</i>
2.1.1.1. les grandes missions.....	27
2.1.1.2. l'importance de se doter d'outils.....	28
2.1.1.3. le principe de la gratuité.....	29
<i>2.1.2. l'organisation interne.....</i>	<i>31</i>
2.1.2.1. le lieu médiathèque.....	31
2.1.2.2. des activités chronophages.....	32
2.1.2.3. la question des intervenants.....	33
<i>2.1.3. des partenaires culturels locaux.....</i>	<i>35</i>
2.1.3.1. les autres établissements culturels.....	35
2.1.3.2. les prestataires extérieurs.....	37
2.2. le cadre scolaire.....	38
<i>2.2.1. les demandes des enseignants.....</i>	<i>38</i>
2.2.1.1. les programmes scolaires.....	38
2.2.1.2. l'éducation artistique et culturelle.....	40
2.2.1.3. les relations directes avec les enseignants.....	41
<i>2.2.2. les réponses du bibliothécaire.....</i>	<i>42</i>
2.2.2.1. les thématiques et les formes proposées.....	42
2.2.2.2. mettre en place des passerelles.....	44
2.2.2.3. toucher la sensibilité des enfants.....	44
2.2.2.4. l'évaluation.....	46
2.3. le cadre des activités périscolaires.....	47
<i>2.3.1. le cadre du dispositif.....</i>	<i>47</i>
<i>2.3.2. un type d'accueil qui reste à explorer.....</i>	<i>49</i>
<i>2.3.3. le positionnement en référence aux scolaires.....</i>	<i>50</i>

2.4. le cadre extra-scolaire.....	52
2.4.1. la famille « entre effort et plaisir ».....	52
2.4.2. des dispositifs culturels « indirects ».....	54
3. DES POLITIQUES CULTURELLES PATRIMONIALES DYNAMISÉES	57
3.1. une influence sur la gestion des collections patrimoniales.....	57
3.1.1. les acquisitions.....	57
3.1.2. la conservation.....	58
3.1.3. la valorisation des fonds numérisés.....	59
3.2. l'éducation au patrimoine.....	62
3.2.1. l'indispensable partenariat avec l'Éducation Nationale.....	62
3.2.2. le renouvellement d'une problématique ancienne des bibliothèques.....	63
3.2.2.1. des organisateurs à égalité.....	63
3.2.2.2. la question du public captif.....	64
3.2.2.3. l'espoir d'une co-construction nouvelle.....	65
3.3. la médiation culturelle.....	65
3.3.1. une notion complexe.....	66
3.3.1.1. se centrer sur l'individu.....	66
3.3.1.2. la mise en œuvre.....	67
3.3.2. le cas des temps d'activités périscolaires.....	68
3.3.2.1. une place pour l'éducation artistique et culturelle.....	68
3.3.2.2. un cadre propice à l'éducation civique ?.....	69
3.4. la piste du jeu.....	70
3.4.1. une tendance sociétale : « la ludification de la société ».....	71
3.4.2. une notion opérante chez les enfants.....	72
3.4.2.1. le jeu qui apprend, naturel chez l'enfant.....	72
3.4.2.2. le jeu qui apprend, une construction des adultes.....	73
3.4.3. des exemples patrimoniaux de plus en plus nombreux.....	74
3.4.3.1. les jeux traditionnels.....	74
3.4.3.2. les jeux numériques.....	75
CONCLUSION.....	79
BIBLIOGRAPHIE.....	81
ANNEXES.....	89
TABLE DES MATIÈRES.....	102